

ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE

Tome VII - 1977

*Revue publiée avec le concours du C.N.R.S.
et du Service des Fouilles et Antiquités*

CAEN
CENTRE DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES MÉDIÉVALES

Paganisme, christianisation et rites funéraires mérovingiens *

• Il paraît donc certain que le dépôt, à la mode germanique, de mobilier funéraire destiné à servir dans l'«Au-delà», dut heurter les croyances des chrétiens. Et cependant, aucun canon de concile ne s'élève contre une pareille coutume » (1.)

Le problème évoqué ici par Salin est un exemple type de « discontinuité » dans l'interprétation du passé qui est due aux différences de méthode et d'optique qui séparent l'archéologie et l'histoire (2). Il y a vingt-cinq ans, J. Werner émettait l'hypothèse que la « civilisation des tombes par rangées » (*Reihengraberzivilisation*) de l'époque mérovingienne avait ses origines dans les coutumes funéraires élaborées par des groupes germaniques dans la Gaule du Nord au IV^e siècle (3). Malgré certaines critiques de détail (4), le bien-fondé de cette thèse paraît confirmé par les fouilles de Haillot et de Krefeld-Gellep (5), ainsi que par la récente synthèse de H. Boehme (6). Mais aux yeux de l'historien, habitué à voir précisément dans cette période la victoire du christianisme, il semble paradoxal que des pratiques funéraires élaborées dans un milieu « païen » aient pu demeurer en vigueur bien après la conversion de Clovis. Ainsi se dégage une double ligne de recherche : sur le terrain historique, l'exploration de l'idée du paganisme et des survivances païennes à l'époque mérovingienne et l'étude du contraste possible entre l'attitude, les pratiques « chrétiennes » face à la mort et les traditions antérieures. Nous ne pouvons donner ici qu'un bref aperçu des conclusions de cet aspect de notre recherche. Quant à l'enquête archéologique, elle a pour but d'examiner en détail les « rites funéraires » du Bas-Empire et de l'époque mérovingienne, afin de voir si des pra-

* L'auteur tient à remercier vivement M. P. LÉAUX qui a bien voulu lire le manuscrit et offrir d'utiles critiques. Il remercie aussi M.L. RENOU et M^{lle} M. DEL GIORGIO qui ont aidé à faire les dessins, et M^{me} C. YOUNG pour sa participation à la révision du texte.

(1) E. SALIN, *La Civilisation Mérovingienne* (= C.M.) 4 vol., Paris, 1950-9, vol. II, p. 233.

(2) Voir la discussion d'A. SCHWAB sur l'« Archéologie » dans *Faire l'Histoire : nouvelles approches*, L. GOSWAMI et P. NOLA, éd., 2^e partie (Paris, Gallimard, 1974).

(3) « Zur Entstehung der Reihengraberzivilisation », *Archaeologia Geographica* (Hamburg), 1950-1, pp. 23-30.

(4) S. DE LAET, J. DUBOIS, J. NENQUIN, « Les Laeti du Namurois et l'origine de la civilisation mérovingienne », *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroise* (Gembloux, 1952), pp. 149-72. Voir aussi K. BÖCKMANN, « Zur Historischen Interpretation der Sogenannten Laetengräber », *Jahrbuch Röm.-Germ. Zentralmuseum* (Mainz) 10, 1963, pp. 139-161.

(5) Les références précises pour les sites sont groupées, en ordre alphabétique, dans l'annexe qui suit le texte (SITES).

(6) H. BOEHME, *Germanische Grabfunde des 1 bis 8 Jahrhunderts*, 2 vol., Munich, 1974, pp. 166-19.

tiques fondées sur des croyances païennes ont pu marquer ce dernier faciès funéraire.

LE PAGANISME. — Les sources écrites ne nous donnent aucune raison de penser que l'Église ait formellement stigmatisé la moindre coutume funéraire avant le VIII^e siècle, où un capitulaire de 785/6 qualifie de païens l'incinération et les tumuli en pays saxon (7). Ce silence est d'autant plus intéressant qu'il contraste avec la dénonciation assez fréquente de pratiques païennes dans les sources conciliaires et d'autres textes. Il s'agit principalement de cas d'idolâtrie (8) et de pratiques magiques, notamment la divination, où le clergé chrétien se trouve fréquemment impliqué (9). Ces références donnent l'impression qu'un paganisme populaire, assez indépendant des cultes officiels de l'époque impériale et enraciné dans les campagnes, a offert au christianisme une longue et forte résistance (10). C'était aussi, comme le montre J. Le Goff, la résistance d'une mentalité traditionnelle aux agressions de la « culture cléricale » héritière de l'autorité et du rationalisme romains (11). L'arrivée des Germains a certainement favorisé cette résistance jusqu'au VIII^e siècle, et a sans doute déterminé la politique de l'Église à l'égard du « paganisme ». Cette dernière réservait alors ce mot aux seuls aspects de la mentalité traditionnelle qui menaçaient directement son monopole spirituel, à savoir le contrôle des rapports entre ce monde et les pouvoirs sacrés. Ainsi ne pouvait-elle tolérer la concurrence des idoles et des sorciers, mais pendant longtemps il lui fut impossible de se montrer trop exigeante en ce qui concerne les multiples coutumes et habitudes de la vie courante.

LA PERSISTANCE DE LA PERSONNALITÉ ET LA PLACE DES MORTS.

— F. Cumont a bien montré combien le paganisme populaire de l'antiquité tardive était resté attaché aux notions pourtant contradictoires héritées du passé, et le peu de cas qu'il faisait de la logique et du dogme (12). Rien n'était plus tenace que les croyances relatives au culte des morts, mais cet auteur décrit au moins trois différentes conceptions majeures du destin de l'âme qui coexistaient à l'époque. Selon l'une d'elles, l'âme séjournait dans la tombe comme dans une maison; selon une autre, elle rejoignait les autres âmes dans un lieu souterrain; la troisième la faisait s'échapper du corps pour s'envoler dans les airs vers un paradis

(7) Cf. C. 7 et 27 du concile de l'aderborn dans K. HRELFZ, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, trad. française de H. Leclercq, t. III, p. 993. La vie de saint Arnoul (VII^e siècle) parle d'un jeune homme décapité qu'on a livré aux flammes « more gentilium ». Cf. Salin, C.M., II, 12, 233.

(8) Par exemple : Arles (413-52), c. 23; Orléans II (533), c. 20; Reims (621), c. 14; Nantes (638), c. 20, cités dans LECLENCQ, op. cit., n° 7. Pour ce sujet cf. VACANUARD, « L'idolâtrie en Gaule au VI^e et au VII^e siècle », *Revue des Questions Historiques* 65, 1899, pp. 424-51, résume les sources essentielles.

(9) Agde (506), c. 42; Orléans I (511), c. 30; Auxerre (589), c. 4; Reims (621), c. 14.

(10) Ainsi conclut J. TOFFIAT dans *Les Cultes Païens dans l'Empire Romain*, 3 vol., Paris, École Pratique des Hautes Études, V^e section, t. 31, 1920, pp. 461 sq.

(11) « Culture cléricale et traditions folkloriques dans la civilisation mérovingienne », *Annales. Econ. Soc. Civ.*, 1967, 741-9.

(12) (91) CUMONT, *Lux Perpetua*, Paris, 1916, p. 11, 385.

céleste (13). Une telle complexité nous incite à ne pas chercher dans les usages funéraires la rigueur d'un système unique, et à ne pas leur attribuer une signification unique pour tout le monde.

Cependant, il nous a semblé, d'après les recherches d'A. Varagnac sur les traditions « folkloriques », que prévalait une idée de la mort qu'on pourrait qualifier de « survie de la personnalité » (14). La mort n'est pas conçue comme une oblitération de la personnalité, mais comme une paralysie du corps physique, laissant l'âme s'attarder, obsédée encore par le souvenir de cette vie. « Tout prête à penser que la croyance ancienne se représentait l'Au-delà comme un simple prolongement de la vie terrestre. Cette conviction répandue eut pour résultat la conservation du mobilier funéraire (15). » Une telle conviction ne nécessite pas de concevoir une concentration de morts en un lieu particulier, ou un voyage de l'âme, tels que les développent les mythologies que nous venons de mentionner. Mais il est certain que l'âme était censée s'attarder auprès des vivants auxquels elle se sentait encore liée, ou encore elle pouvait se fixer en un lieu précis, un arbre par exemple. Ce qui est essentiel, c'est l'interdépendance des morts et des vivants. En fait, A. Varagnac assimile les trépassés au dernier groupe d'âge dans la société. Les vivants essaient en général d'atténuer le plus possible cette relation en recourant à des ruses, comme de faire sortir le corps par la fenêtre, ou de faire un long détour pour le porter au cimetière, dans l'espoir de prévenir un « retour » (16). Car les morts sont dangereux, ils participent de l'ambivalence de tous les pouvoirs surnaturels. Ils peuvent donner un avertissement utile mais aussi apporter aux vivants la maladie et la mort. Une histoire typique est celle d'une jeune femme visitée en rêve par sa mère, qui se plaint de ne pas être admise dans la meilleure société des morts, parce qu'elle a été enterrée dans une vieille chemise ; la fille tombe gravement malade après avoir fait ce rêve. Cette histoire confirme le fait que, dans l'état post-mortuaire les préoccupations sont les mêmes que dans la vie, et implique que c'est la famille qui a la responsabilité de satisfaire les morts, sous peine d'en avoir fort à craindre.

RELIGION, COLLECTIVITÉ, ET CHRISTIANISME. — Pour apprécier l'impact du christianisme sur la notion traditionnelle de « survie de la personnalité », il nous faut prendre en compte le caractère collectif de la mentalité religieuse ancienne (17). Un homme y fait partie d'une tribu ou d'un peuple. Le peuple est à une extrémité du *continuum* dont l'autre extrémité sont les forces divines qui ont

(13) *Ibid.*, ch. I, II, notamment pp. 21-27, 55-57 et ch. III.

(14) *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, 1918, ch. VII : « Les Trépassés ».

(15) *Ibid.*, p. 217.

(16) Pour la fête du retour des morts chez les Romains, voir CROMY, *op. cit.*, note 12, pp. 40 et suiv. 82 et suiv., A. VAN GENNEP, *Manuel de Folklore Français*, Paris, 1946, t. I, vol. III, pp. 726 et suiv. traite des survivances de cette idée en France.

(17) Voir par exemple l'analyse du martyre de saint Saba par E.A. THOMPSON dans *The Visigoths in the Time of Ulfila*, Oxford, 1966, ch. 2. C'est le refus du saint de participer aux rites de sa tribu qui le conduisit à la mort.

créé les modes de vie et qui continuent de les dominer. La religion est un ensemble de manipulations collectives par lesquelles le peuple s'assure la faveur constante des pouvoirs divins, c'est-à-dire la perpétuation de l'identité tribale. La « religion » n'est pas concernée par les morales personnelles et les idiosyncrasies (bien que des individus puissent recourir à la magie offensive ou défensive). Elle se limite à la répétition d'actes sacrés qui relient la collectivité aux dieux. Chez les Germains, c'est le sacrifice accompagné d'une fête communautaire (18) qui exprime concrètement le contact du plan humain avec le plan divin. Il n'y a pas d'idée de « salut » : la collectivité est immortelle. Les ancêtres servent d'intermédiaires entre les hommes et les forces divines (19). L'homme vivant n'est pas tant un individu qu'un membre de la collectivité qui s'étend dans l'espace jusqu'au clan ou à la tribu, et qui relie dans le temps la famille à ses modèles ancestraux. Cependant, la personnalité individuelle survit à la mort ; elle a encore des droits et même des biens inaliénables. Elle est encore liée aux actes et aux sentiments qui la caractérisaient dans la vie.

Confrontons ce modèle d'un au-delà « païen » à son contrepoint chrétien. L'immortalité de l'âme remplace la survie de la personnalité (20). Sa caractéristique fondamentale est logiquement la dissolution totale de la personnalité terrestre et de tous les liens de cette vie : l'âme s'étant parfaitement abandonnée en Dieu n'est liée qu'à Dieu et repose pour toujours en Dieu. Toute identification aux conditionnements de cette vie a disparu (21). Les rites mortuaires sont sans importance, les forces maléfiques impuissantes lorsque seule suffit la protection de Dieu, obtenue exclusivement par la foi. En principe donc, le christianisme détruit à sa racine tout ce qui reliait l'individu à l'univers dans chaque communauté et dans chaque système de religion primitive. De telles idées sont implicites dans les textes de certains Pères (22), sans être exprimées dans l'enseignement de la période d'évangélisation. En réalité, le christianisme s'est imposé grâce à une profonde accommodation aux modes de pensée primitifs, et la persistance d'attitudes préchrétiennes sous un vernis chrétien a été remarquée dans le domaine de la mort comme dans bien d'autres.

LE CHRISTIANISME ET LA MORT. — Dom H. Leclercq a bien montré que le triomphe du christianisme n'avait nullement atténué les préoccupations anciennes concernant la sécurité de l'âme du trépassé et le respect de sa tombe,

(18) Ce sont des festins barbares qui ont tellement choqué saint Gall à Cologne qu'il mit le feu au temple (Cf. VACANDARD, *op. cit.*, note 8). Un évêque de Javelis a trouvé des vestiges de paganisme très nuisibles dans une fête populaire. (Cf. SALIN, *C.S.I.* IV, ix, 294.)

(19) Cf. K. BÖRNER, « Rheinische Grabmäler der Merowingerzeit », dans *Das Erste Jahrtausend*, t. 2, Düsseldorf, 1961, pp. 635-8.

(20) A. VARAGNAC, *Les Celles* (Religions du Monde), Paris, 1965, pp. 46-54, « Capacités chrétiennes du celicisme ».

(21) CUMONT dit (*op. cit.*, note 112, p. 51) : « pour l'orthodoxe chrétienne, il ne restait dans la tombe qu'un cadavre insensible, abandonné par l'âme ».

(22) Cf. Dom. H. LECLERCQ, « Ad Sanctos » dans le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*. Il souligne (Sec. II) l'effort de saint Augustin et de saint Ignace pour combattre l'importance traditionnelle des rites funéraires.

souci attesté dans les œuvres littéraires et les inscriptions (23). Pour la loi romaine, la tombe est *res religiosa* et les peines prévues en cas de profanation des restes humains furent accrues à la fin de l'Empire, allant jusqu'à la mort en cas de violation à main armée (24). La loi salique met hors-la-loi le profanateur de tombes et lui impose une lourde amende (25). La loi burgonde associe ce crime à l'adultère et à la magie comme cause légale de divorce (26). Au ix^e siècle encore, Hincmar de Reims fait un devoir au prêtre de veiller à ce que les morts attendent dans la paix l'heure du jugement dernier, sans être jetés hors de leur tombe « par cupidité » (27).

Mais les documents conciliaires ne se réfèrent que très rarement aux coutumes funéraires, et seulement pour corriger un abus, jamais pour organiser un rite. En 535, le concile de Clermont-en-Auvergne interdit de recouvrir les cadavres avec le *pallium* ou d'autres *ministeria divina* et d'étendre sur la dépouille de l'évêque le linge qui sert à recouvrir le corps du Christ. Le canon 12 d'Auxerre interdit de donner le baiser de paix ou l'hostie aux morts, ou de les ensevelir dans des linges sacramentels, tandis que d'autres Canons proscrirent l'inhumation dans le baptistère et l'entassement des corps (28). Le concile de Mâcon dit aussi : « Beaucoup de gens ouvrent les tombes pour y déposer leurs propres morts sur des corps non encore décomposés. Il est impie d'usurper un lieu saint consacré aux morts sans l'accord des propriétaires (*domini sepulchorum*) » (29). D'autres sources s'élèvent contre l'inhumation à l'intérieur des églises, coutume si populaire que, vers le ix^e siècle, Théodulf d'Orléans se plaint que trop d'églises sont devenues des cimetières (30).

Ces documents révèlent un refus de la part de l'Église d'organiser le domaine des coutumes funéraires. Le canon de Mâcon, par exemple, suggère que la véritable offense ne réside pas dans l'ouverture d'une tombe, mais dans l'usurpation d'une place qui appartient à d'autres. Qui étaient les *domini sepulchorum*? Certainement pas le mort qui ne pouvait plus défendre ses droits, mais sa famille. L'implication est évidente et s'accorde parfaitement avec la tradition romaine : le domaine de la mort est réservé à la famille. L'Église n'intervient que lorsqu'elle est obligée de corriger certains abus qui risquent de nuire à son autorité. Le *pallium* et les *ornamenta divina* sont propriétés d'Église et il ne convient pas de les aliéner dans la tombe de qui que ce soit. En couvrir le corps, même d'un évêque, les rend impropres à l'usage liturgique. De la même manière, donner le baiser de paix ou l'hostie au cadavre dans sa tombe, c'est confondre le royaume des morts

(23) *Ibid.*, Sec. 1 et II.

(24) J. P. JACOB et J. R. MIRBEAU-GAUTIN, *Essai sur la part du Mort*, Mém. de la Faculté de Droit de Dijon, 1972, pp. 17-21. SALIN, C.M. IV, tx. 201.

(25) TIT. LVIII, *Lex Salica* (cf. SALIN, C.M. II, tx. 205).

(26) TIT. XXXIV (trad. anglaise de K. DREW, Philadelphia, 1972).

(27) SALIN, C.M. II, tx. 209.

(28) C. 3 et 70 (cf. LECLERCQ, *op. cit.*, note 7).

(29) SALIN, C.M. II, tx. 181.

(30) G. DEVAULLEY, « La Pastorale en Gaule au ix^e siècle », *Rev. de l'Hist. de France*, t. LIX, 1973, pp. 47-8. L'implication est claire : l'Église n'avait pas organisé cette mode de l'inhumation *ad sanctos*, elle avait cédé à une pression populaire.

avec celui des vivants, alors que l'Église insiste sur leur séparation radicale. Mais nulle part nous ne voyons ces abus qualifiés de « païens ». Aucun document ne suggère la moindre association entre les coutumes funéraires et le paganisme. L'habitude d'enterrer les morts à l'intérieur ou autour des lieux saints (*ad sanctos*) était certainement populaire et fut encouragée pendant toute la période mérovingienne (31) ; elle contribua certainement à attacher les gens à l'Église, mais elle ne fut jamais formulée officiellement, ni rendue obligatoire, comme ce fut le cas du baptême, de l'assistance aux offices divins ou de l'offrande du pain et du vin par les laïcs au cours de la messe (32).

Il semble que l'Église ait hésité longuement avant d'intervenir dans des domaines qui étaient par tradition ceux de la famille, comme la mort et le mariage. L'étude de M^{re} Duchesne sur la liturgie avant Charlemagne (33) traite des offices, des fêtes, du baptême, de la réconciliation des pénitents, mais il ne parle pas d'un office des morts. Quant au mariage, « aucune loi, dit-il, n'obligeait les Chrétiens à faire bénir leur mariage... la bénédiction était affaire de coutume... elle devint finalement la norme, sans jamais devenir une condition de validité » (34). Un tel commentaire suggère qu'une semblable attitude de laisser-faire a pu être la règle en matière de funérailles. A. Marignan, qui a étudié en détail les coutumes du mariage et des funérailles, souligne la persistance des formes et de l'esprit païens dans les deux (35). Même la coutume de donner l'Eucharistie au mourant n'était pas généralisée, note-t-il, car Grégoire de Tours et Frédégaire nous montrent des saints qui meurent sans la recevoir (36). Grégoire le Grand et Césaire d'Arles supposent que les morts s'attardent aux alentours, dépendant encore des prières des vivants ; Césaire insiste sur la responsabilité familiale de commémorer l'anniversaire de chaque mort (37). Le commentaire de Duchesne sur le domaine du mariage nous paraît pouvoir s'appliquer à celui de la mort : « Essentiellement conservatrice, l'Église n'a rien changé de ce genre de choses sauf ce qui était incompatible avec ses croyances. »

LES DEUX PHASES DE LA CHRISTIANISATION. — L'analyse des sources suggère donc en gros deux phases dans l'assaut chrétien du « paganisme »,

(31) H. LECLERCQ, « Ad Sanctos » dans *Diet. d'Arch. Chréti.* ; A. MARIGNAN, *Études sur la Christianisation Française*, Paris, 1899, t. II, « Le Culte des Saints », chapitre intitulé « Son Tombeau ». Le culte des saints a certainement joué un rôle critique dans la christianisation, comme les historiens l'ont apprécié depuis Gibbon ; voir à ce propos A. DUROUZO, *La Christianisation des foules*, Paris, 1903, pt. III. De nombreuses inscriptions attestent l'attraction qu'exerçait l'inhumation *ad sanctos* sur les gens ; par exemple celle de Panthagathius (ca. 515, Vienne). « C'est sous la protection des martyrs qu'il faut chercher un repos éternel ; le très saint Vincent, les saints ses compagnons et ses égaux, veillent sur cette enceinte ; ils gardent l'édifice et repoussent les ténèbres en répandant un rayon de la vraie lumière. » — E. LE BLANC, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, Paris, 1856-65, n° 492.

(32) CARLO DE CLEVERO, *La législation religieuse de Clovis à Charlemagne*, Louvain, 1936, pp. 99-101.

(33) L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1902.

(34) *Ibid.*, p. 428.

(35) Cf. MARIGNAN, *op. cit.*, note 31, t. I, « La Société Mérovingienne », pp. 323-346.

(36) *Ibid.*, pp. 331-2.

(37) *Op. cit.*, note 33.

terme inventé par la culture cléricale pour lui servir de cible. Dans un premier temps, il fallait détruire les structures et les vestiges des cultes antérieurs et s'assurer le monopole du pouvoir sacré. En ceci réside peut-être la prétention la plus originale de l'Église de cette époque. Dans la conversion des campagnes, le duel de saint Martin avec des idoles est l'archétype de cette phase (38). La seconde phase est marquée par une attaque plus brutale des réflexes mêmes de la mentalité religieuse traditionnelle. Elle est incarnée par saint Colomban, fanatique de la vie intérieure (39) et illustrée dans les sermons de saint Éloi (40) et de saint Martin de Braga (41) contre les « superstitions populaires ». Elle s'accompagne d'un encadrement plus solide de la vie par les institutions chrétiennes, processus que révèle la fondation d'églises paroissiales et de monastères plus nombreux, et une discipline plus exigeante. Nous ne voulons pas simplifier outre mesure une évolution complexe, mais le caractère progressif de la christianisation a pu avoir une incidence sur les rites funéraires. Or, tandis qu'en Gaule du Sud, du moins dans les régions romanisées, la première phase est pratiquement réalisée dès le VI^e siècle (42), une fois écartée la menace arienne, dans le Nord, elle se trouve puissamment retardée par les invasions. Des sources variées (la législation religieuse (43), les carrières missionnaires de saint Ouen, saint Éloi, saint Amand et d'autres (44), la multiplication des fondations monastiques [45]) nous font penser que c'est surtout à partir de « l'époque de Dagobert » et vers le milieu du VII^e siècle que s'est effectuée la christianisation des campagnes de la Gaule du Nord et de l'Est.

Cette inégalité dans le rythme du développement de la christianisation peut s'expliquer par des considérations d'ordre tactique. Dans le Midi et en général dans les milieux romanisés et urbanisés, l'inhumation *ad sanctos* a exercé de très bonne heure un attrait puissant sur les populations, comme en témoigne la densité d'occupation attestée par les fouilles de saint Victor de Marseille (46). Il s'agit bien moins d'une obligation que d'un enthousiasme populaire. Dans le Nord, où l'Église était peu implantée dans les campagnes, elle n'eut pendant longtemps ni le goût ni les moyens d'organiser le domaine funéraire. Certes, elle profita de l'engouement pour l'inhumation *ad sanctos* chez les notables francs dès l'époque

(38) V. 12-15 dans la *Vie de saint Martin* de Sulpicius Severus, trad. française et commentaire par J. FONTAINE (I. 133-5 dans *Sources Chrétiennes*, Paris, 1967).

(39) N. ABERO, *The Occident and the Orient in the Art of the Seventh Century*, Stockholm, 1951, p. 23.

(40) VACANDARD, *op. cit.*, note 8, pp. 444-5, traduit ce texte. Cf. aussi SALIN, C.M. IV, t. 288 et p. 17.

(41) Cf. J.N. HILLGARTH, *The Conversion of Western Europe 310-710*, Prentice-Hall, 1969, pp. 45-63 pour une traduction anglaise de la « castigation des rustiques » de saint Martin de Braga.

(42) L'œuvre de saint Césaire d'Arles nous fournit une bonne documentation sur le christianisme d'une des régions les plus romanisées de la Gaule à la première moitié du VI^e siècle.

(43) Cf. IMBERT, *op. cit.*, note 182.

(44) Cf. de MOREAU, *op. cit.*, note 184 ; et E. VACANDARD, *Vie de Saint Ouen*, Paris, 1902.

(45) Cf. LEMARIGNIER, *op. cit.*, note 185.

(46) G. DEMIANS D'ARCHAMBAUD, « Saint-Victor de Marseille : Fouilles Récentes et Interprétations Nouvelles » dans C.I.L.A.I., av.-juin 1971, pp. 313-46.

de Clovis (47) mais sans chercher à réduire leur faste funéraire ni prôner un style chrétien d'inhumation. Voyant un jour une procession aux champs qu'il prit pour une manifestation « palenne », saint Martin l'arrêta d'un geste miraculeux. Mais dès qu'il vit que c'était un convoi funéraire, il le laissa passer sans mot dire (48). Peut-être pensait-il, comme saint Augustin « *magis sunt vivorum solatia quam subsidia mortuorum* » (49).

L'ÉTUDE DES RITES FUNÉRAIRES. — Notre enquête archéologique s'est développée autour du concept des normes significatives (*patterns of significance*) (50) que l'on décèle dans un facès archéologique au moyen d'observations en série. Ce genre de données a été fréquemment exploité pour les époques et les civilisations dépourvues de sources écrites, et il nous a semblé qu'une confrontation des deux horizons funéraires de notre période, celui du Bas-Empire et celui de l'époque mérovingienne, pourrait être révélatrice. Notre cadre géographique se limite essentiellement à la Gaule du Nord, entre la Loire et le Rhin, où les usages funéraires se sont développés au IV^e siècle, et d'où a jailli la « civilisation mérovingienne ». Sans trop nous attarder sur tous les problèmes théoriques et méthodologiques que pose une telle enquête, il nous faut évoquer les difficultés pratiques qui rendent l'interprétation délicate.

DOCUMENTATION ARCHÉOLOGIQUE ET RITES FUNÉRAIRES. — Pour l'archéologie mérovingienne, le fossé entre l'immense quantité de tombes détruites et le nombre d'observations contrôlées est énorme. Les archéologues du XIX^e siècle parlent de centaines et de milliers de tombes (Marchépot, 4 000 ; Caranda, 2 000 ; Mont Hermès 1 200) et les albums publiés par Boulanger et Moreau (51) donnent une idée de leur richesse. Les meilleures fouilles contemporaines publiées en français offrent 17 tombes à Haillot, 80 tombes à Hérouvillette, 100 à Mézières-Manchester, 125 à Sublaines. Ce n'est qu'en Allemagne que nous pouvons étudier plus de 1 000 tombes dans un site fouillé avec toute la rigueur scientifique souhaitable (52). Il est bien connu que la plupart des fouilles doivent se contenter de sauver quelques tombes, souvent dans des conditions difficiles, et les publications sont de ce fait sommaires. C'est seulement depuis peu que la

(47) Tous les rois mérovingiens depuis Clovis furent enterrés *ad sanctos* ; SALIN en donne une liste dans C. 31, II, p. 25. Les tombes primitives du Dom à Cologne offrent l'image du faste funéraire vers le deuxième quart du VI^e siècle (la référence se trouve dans les SITES). Voir aussi la discussion « *Adelsgräber und Kirche* » dans H. AMENT et C. NEUFER-MÖLLER, *Das Fränkische Gräberfeld von Kutenach*, Berlin, 1973, pp. 157-163.

(48) *Vie de saint Martin*, VI, 12, 1 (op. cit., note 38, p. 279).

(49) Cité par H. LECHECO, op. cit., note 22.

(50) Eoin MACWHITE, « On the Interpretation of Archaeological Evidence in Historical and Sociological Terms » dans J. DEETZ, ed., *Man's Imprint from the Past, Readings in the Methods of Archaeology* (Boston, Little Brown and Co., 1971), pp. 229-231.

(51) C. BOULANGER, *Le Cimetière Franco-Mérovingien de Marchépot*, 40 pl., 169 fig., Paris, 1909 ; *Le mobilier funéraire Gallo-Romain et Franc en Picardie et en Artois*, 30 pl. en couleur, Paris, 1902-3 ; F. MOREAU, *Collection Caranda*, 1877-91, 229 pl. en couleur.

(52) Cf. KREFFELD-GELDER, La publication de Ithenen (Hollande) avec 1 200 tombes est attendue.

nécessité d'une description normalisée de chaque tombe, avec le dessin du matériel qu'elle renferme, a été reconnue, sinon respectée en France. Et combien de sites prometteurs, dévastés par la construction de voies ferrées et de routes, par l'urbanisme et la chasse au trésor, depuis le XIX^e siècle, sans le moindre bénéfice pour la science ! Maintenant qu'est reconnue la nécessité de statistiques pour la recherche de normes significatives en archéologie, le poids silencieux de tout ce qui a été perdu ne peut que nous inciter à la prudence. Les publications disponibles sont de valeur très inégale. Un chercheur comme Eck, par exemple, avait à cœur de tout vérifier personnellement et de veiller à ce que ses collaborateurs tiennent un cahier de fouilles tombe par tombe à Vermand. Ayant même appris que quelques tombes avaient été ouvertes clandestinement, il réussit à identifier les coupables et récupérer, sinon le matériel, du moins l'information qu'on pouvait en tirer (53). Nous pouvons aussi nous fier au talent d'autres auteurs qui, sans nous laisser de comptes rendus aussi minutieux que Eck à Vermand, font cependant preuve d'un sens aigu de l'observation et d'un remarquable esprit de synthèse, comme l'abbé Cochet (54) ou Pilloy. D'autres, tel Moreau, fouilleurs infatigables qui n'ont jamais correctement publié leurs observations, sont à utiliser avec prudence. Quant aux archéologues littéraires, dont l'expérience sur le terrain est mince, comme Barrière-Flavy, ils ne font guère que répéter des lieux communs.

Mais les sources elles-mêmes exigent des techniques d'exploitation variées. En archéologie, les observations en série sont de la plus haute importance, car le premier but de l'interprétation est d'établir des normes (*patterns*). Il est cependant essentiel de saisir que chaque site, avec ses problèmes spécifiques, doit d'abord être appréhendé comme un tout. Une poignée de tombes, déjà pillées et hâtivement fouillées avant le passage des bulldozers, ne peuvent pas être mises en parallèle avec un site intact patiemment examiné par des observateurs compétents. Et pourtant un site riche, fouillé avec méthode mais mal publié, peut avoir moins de valeur que quelques tombes intactes ou non, explorées avec précision et minutieusement publiées. Comparer des sites aussi inégalement présentés se révèle une opération délicate. C'est pourquoi les archéologues insistent aujourd'hui sur la nécessité d'adopter un ensemble de critères standardisés : des cartes indiquant la situation, des plans précis, une description normalisée de chaque tombe avec un croquis, une représentation graphique de tout le matériel par tombe et des illustrations photographiques semblent le minimum requis ; mais pour combien de sites ces données sont-elles accessibles ? Il faut aussi tenir compte de la dégradation naturelle et des dérangements postérieurs qui ont pu altérer l'état originel de la sépulture. Le but de l'interprétation est certes de lire dans le cimetière comme

(53) Cf. ECK (réf. sur VERMAND), p. 267, 134 et suiv.

(54) Voir cependant l'appréciation « L'abbé Cochet, archéologue » par G. SENNEQUIER, publié à l'occasion du Colloque pour le Centenaire de l'abbé Cochet (Musée de Rouen, juillet 1975). Un autre fascicule publié en même temps, intitulé « La Normandie souterraine » traite des archéologues contemporains de l'abbé Cochet.

dans un document l'histoire complète de son évolution, mais les lacunes nous laissent le plus souvent sur notre faim.

Si les cimetières sont nos documents de base, les rites funéraires sont les éléments que nous tentons d'interpréter. Ce sont les normes significatives établies par un choix culturel (à l'encontre des choix déterminés par la nature du terrain, les techniques et les matériaux disponibles, etc.). Le problème se pose aussi de faire le partage entre ces normes et le particularisme individuel qui a pu jouer dans l'organisation d'une tombe donnée. Le terme de « rites funéraires », consacré dans la littérature, comporte en soi une ambiguïté fondamentale. Les rites, proches parents des rituels, ne sont-ils pas des gestes délibérément exécutés pour signifier quelque chose ? Pour le liturgiste médiéval Beletth, le charbon est rituellement déposé dans la tombe pour témoigner « que cette terre ne doit plus servir aux usages communs » (55). Les rites chrétiens ont pour fonction dernière d'enseigner, ils sont rationalisables. Mais rien ne nous assure que les actes accompagnant l'inhumation dans un cimetière mérovingien aient eu un sens clair aux yeux de ceux qui les accomplissaient. Dans la culture populaire, la coutume aveugle peut jouer un rôle important et un usage local peut faire perdre de vue une coutume plus générale (56). Au sens strict, le mot *rite* dans la littérature archéologique se réfère aux observations de l'archéologue : orientation des fosses, disposition des corps, etc. Le problème fondamental de l'interprétation est de savoir si, et *jusqu'à quel point*, ces rites observés et définis peuvent donner des indications sur la mentalité qui les a suscités. Je souligne « jusqu'à quel point » car, dans un domaine où la famille et les usages locaux prévalaient sans aucune tradition directrice recueillie et transmise dans des textes (comme c'est le cas pour les funérailles chrétiennes), nous pouvons nous attendre à une certaine irrégularité, une certaine absence de système. Il y a cependant des traits qui peuvent être interprétés comme l'expression d'une mentalité religieuse.

Nous devons ici laisser de côté, car leur étude nous entraînerait trop loin, certains aspects des cimetières qui sont sans doute liés à la mentalité religieuse, tels que l'emplacement du cimetière et la présence d'objets porteurs de « symboles » chrétiens ou autres dans les tombes. Nous n'aborderons pas non plus les nombreux rites funéraires particuliers à un site ou à une région (ainsi la disposition du mobilier dans la tombe, les « mutilations rituelles », etc.), car les données ne permettent guère une synthèse générale. Nous nous bornerons ici à examiner les « rites » fréquemment mentionnés dans la littérature et dont on admet généralement qu'ils relèvent de la mentalité religieuse. Il semble utile de commencer par rappeler brièvement les points de repère historiques correspondant à l'évolution archéologique.

(55) (116) SALIN, C.M. II, p. 211, n° 3.

(56) P. Ucko, dans « Ethnography and Archaeological Interpretation of Funerary Remains », *World Archaeology* 1, 1969, pp. 262-77, montre la complexité des rites funéraires observés par les ethnologues, ainsi que les discontinuités qui peuvent exister entre les conceptions culturelles de la mort et les pratiques funéraires.

LES DEUX FACIÈS FUNÉRAIRES (57). — Dès le début du IV^e siècle sinon plus tôt, l'inhumation avec mobilier funéraire (principalement de la vaisselle) était générale en Gaule romaine, bien que l'incinération subsistât occasionnellement. Vers 350, la présence des Germains est attestée par des tombes contenant des armes ou bien une certaine parure féminine (souvent en même temps qu'un mobilier romain typique). Nous trouvons ces tombes, isolées ou groupées, en bordure des grands cimetières romains comme Vermand ou Krefeld-Gellep, ou encore elles forment la majorité des tombes dans de petits cimetières de campagne auxquels, selon un usage maintenant dépassé, l'on attachait le nom des « lètes ». Beaucoup de ces sites semblent s'arrêter aux environs de 400, et bien que les fouilles de Haillot, de Krefeld-Gellep, de Vron et d'autres sites aient infirmé l'hypothèse d'un « hiatus archéologique » au V^e siècle, les ensembles nettement datés de cette époque demeurent relativement rares. A l'époque mérovingienne l'inhumation avec mobilier funéraire (bien que l'importance des tombes sans mobilier n'ait pas été suffisamment appréciée) fait une réapparition impressionnante dans toute la Gaule du Nord et même au-delà. La distribution des tombes de ce type est particulièrement dense entre la Seine et le Rhin. La datation varie selon le site et la région, mais en gros on situe le début entre l'époque de Clovis (Mézières dans les Ardennes, par exemple) et le milieu du VI^e siècle (Hérouvillette en Normandie). C'est à cette époque que l'on trouve ces tombes dotées d'un armement complet appelées « tombes de chefs » (58). Pour la fin du VI^e siècle et le VII^e, il existe un matériel funéraire très abondant et parfois très riche (principalement des parures, mais encore aussi des armes) ; et dans les pays germaniques, Suisse (59), Allemagne du Sud (60), on voit se développer des faciès funéraires apparentés, sinon inspirés de celui de la Gaule. Puis, ce dernier perd de plus en plus de sa cohérence ; le mobilier se raréfie et s'appauvrit ; les cimetières sont peu à peu délaissés, processus visible dans la stratigraphie horizontale de maints sites, mais qu'il est difficile de dater, faute d'ensembles tardifs assez nombreux. Nous pouvons en gros fixer cet abandon à la seconde moitié du VII^e siècle ou au courant du VIII^e siècle, compte tenu des variations régionales. En Allemagne du Sud, par contre, ce faciès funéraire reste en pleine vigueur jusqu'au milieu du VIII^e siècle.

Chaque site dans ces faciès funéraires pose des problèmes particuliers d'interprétation, mais tous se ressentent d'un déséquilibre fondamental dans les don-

(57) Il existe maintenant un ouvrage de synthèse consacré aux tombes germaniques du IV^e et du V^e siècle ; cf. H. Börm, *op. cit.*, n° 6. En français, la seule synthèse jusqu'à présent se trouve dans E. SALIN, *C.M.H.* t. I (surtout ch. IX et XIII) et t. II. Mais cet ouvrage est aujourd'hui dépassé ; de nombreux détails sont inexacts notamment en chronologie.

(58) Voir l'analyse de ce type de tombe dans P. FÉRY, « Trois tombes de « chefs » du début de la période mérovingienne : les sépultures n° 66, 68 et 74 de la nécropole de Mézières (Ardennes) » dans *Bull. de la Soc. Arch. Champenoise*, 63^e année 4, 1972, pp. 52-61.

(59) Il existe pour ce pays un ouvrage de synthèse récent : R. MOOSBRUGGER-LEU, *Die Schweltz zur Merowingerzeit*, 2 vol., Bern, 1971.

(60) F. STEIN, *Adelsgräber des Achtelns Jahrhunderts in Deutschland* (Berlin, 1967), pp. 130-4. — F. GABERHA, *Die Alamannen in Südboden* (Berlin, 1970) ; U. KOCZ, *Die Grabfunde der Merowingerzeit aus dem Donauraum um Regensburg* (Berlin, 1968).

nées : on connaît des milliers de cimetières mérovingiens (environ 200 sites dans l'index publié par Gallia en 1962), et si un relativement petit nombre d'entre eux a été publié, nous disposons cependant d'une information beaucoup plus vaste que pour le Bas-Empire. Le répertoire de A. Van Doorselaer (61) nous en donne une idée : sur 127 sites de l'époque romaine connus dans la province de Liège, 12 semblent être du Bas-Empire (9 %) ; en Hainaut, 10 sur 210 (4 %) ; en Flandre, 2 sur 78 (2,9 %) ; pour l'Aisne, 23 sur 84 (28 %) ; pour la Somme, 12 sur 151 (8 %) ; en Moselle, 3 sur 28 (11 %) ; dans le Grand-Duché de Luxembourg, 1 sur 100. Presque aucun de ces sites n'a été correctement fouillé et publié. On pourrait résumer en un court paragraphe les informations qu'ils offrent. D'autres fouilles seront nécessaires pour fournir de meilleures bases de comparaison.

ORIENTATION

Au XIX^e siècle l'idée que les cimetières mérovingiens étaient alignés et orientés devint fermement établie (62), et même fossilisée dans le terme de *Reihengräber*. Pilloy fut le premier à suggérer que l'orientation ouest-est (O.-E.) des tombes à Vermand, dans les tout derniers temps du Bas-Empire, avait une signification chrétienne (63). Plus tard, J. Werner analysa en trois groupes les orientations de cette période (64). Il admet que l'orientation O.-E., qui apparaît dans les villes, est d'inspiration chrétienne. Les autres ont une origine ethnique : l'orientation sud-nord (S.-N.) est une coutume provinciale romaine, et l'orientation nord-sud est une tradition bien attestée en Germanie transrhénane et importée dans l'Empire par les soldats et les colons germaniques. Ainsi dans tous les cas l'orientation

(61) A. VAN DOORSELAER, *Les Néropoles d'époque romaine en Gaule Septentrionale*, Bruges, 1967, t. II. Ce répertoire est cependant incomplet, au moins pour la France du Nord.

(62) BARRIÈRE-FLAVY, *Études sur les sépultures Barbares du Midi et de l'Ouest de la France*, Paris, 1892, p. 41 (il admet des exceptions) ; A. TERNINCK, *L'Artois souterrain*, Arras, 1880, t. IV, ch. 4 ; M. P. de Farcy, *Essai sur les sépultures mérovingiennes dans le département de la Mayenne*, Laval, 1883, p. 3 ; G. GOREY, *Essai sur l'époque Barbare dans la Marne*, Nancy, 1908, p. 7 ; HAUDOT (voir réf. sur CHARNAY), p. 17 ; M. BESSON, *L'Art Barbare dans l'ancien diocèse de Louanne*, 1909, ch. 2, admet la règle O.-E. pour la période la plus ancienne, toujours avec des exceptions qui représentent pour lui des inhumations bâtives ; mais plus tard (VIII^e-IX^e siècle, dit-il) la règle perd de sa force et l'orientation la plus fréquente est plutôt N.-S. A propos de Londinères (N.-S., p. 192) l'abbé Cochet remarque cette orientation vers « le Juge Souverain » (avec des variations N.-O. et S.-O.) et ajoute même : « Tous les peuples de la terre ont tourné leurs morts vers l'orient. Un noble instinct de la nature les avertisait sans doute qu'un nouveau soleil viendrait un jour raviver ces corps que l'on confait à la terre comme une impénétrable semence. Le Christianisme seul est venu donner à l'homme le mot de ce mystère des peuples et des âges. » Salin ne tient pas le même langage, mais son opinion « qu'en l'occurrence christianisation et croyances païennes ont eu les mêmes effets » (C.M. II, p. 192) n'est pas si différente.

(63) PILLOY, t. II, pp. 84, 296. « Jusqu'alors, toutes les tombes étaient exactement dirigées du sud au nord, la tête au sud. Nous voyons que cette orientation se fait alors de l'est à l'ouest, les pieds vers l'est. Au-dessus du tombeau militaire, il y en avait déjà quelques-unes orientées ; mais plus bas, cette méthode devient presque générale, et, chose remarquable, c'est précisément dans ces sépultures tournées vers l'est que le mobilier funéraire disparaît, bien que les corps aient encore été inhumés revêtus de leurs habits, puisqu'on y trouvait par-ci par-là un collier, un bracelet. Évidemment, c'est au développement des doctrines de la religion chrétienne qu'il faut attribuer cette modification dans les habitudes de la population. »

(64) HAILLLOT, annexe I, pp. 299-307.

semble avoir une signification culturelle. Et cependant, nous remarquons des variations considérables dans l'orientation (65), aussi bien à l'intérieur d'un site que d'un site à l'autre. Cela n'est-il pas contradictoire ? Avons-nous des données solides pour appuyer la théorie d'une transition générale à la fin de l'Empire romain ?

Il n'est pas nécessaire de souligner qu'on ne peut étudier l'orientation sans l'aide d'un plan. A Bourogne, les chercheurs se sont contentés de noter que la grande majorité des tombes était orientée N.-O. ou S.-E., mais leur plan permet de distinguer deux autres groupes (les tombes 40, 41, 69, 153, 163, 208, 229 sont plutôt O.-E. ; les tombes 4, 18, 39, 56, 99, 100, 113, 131 et 209 sont S.O.-N.E.) Pour les sites anciens, on ne dispose souvent d'aucun plan (Vermand, Pompey). Ou bien le plan est trop schématique pour être de grande valeur (ainsi Vieil-Altre, Chaouilley, Audincourt). L'enquête se voit donc imposer des limites sévères. A. Van Doorselaer estime impossible de généraliser en ce qui concerne l'orientation des cimetières de la période romaine dans son ensemble, le même site pouvant présenter simultanément plusieurs orientations (66). D'après les données disponibles, il était normal pour les sites importants d'avoir plusieurs groupes d'orientation (groupes de tombes présentant la même orientation). Il en est de même pour les cimetières civils romains à Poitiers (les auteurs indiquent N.-S., E.-O. et O.-E. sans précisions numériques) et à Strasbourg (146 tombes N.-S., 73 O.-E., 11 S.-N. et 4 E.-O.). Dans les deux cas, l'occupation a commencé avant le IV^e siècle et nous ne pouvons situer les groupes chronologiquement. Des fouilles récentes à Dieulouard, important site militaire sur la Meuse, révèlent des tombes orientées S.-N. et d'autres E.-O. Nous avons des chiffres précis pour la station militaire d'Oudenburg, où l'occupation est limitée à la deuxième moitié du IV^e siècle : sur 216 tombes, 66,5 % sont E.-O., 11,5 % S.-N., 7 % sont O.-E. et 2,8 % N.-S. Il y avait donc une orientation prédominante. A Vermand, outre des cas isolés d'inhumations N.-S. et E.-O. (67), et un groupe de 60 à 70 tombes O.-E. observé par Pilloy, la grande majorité des centaines de tombes explorées par Eck sont orientées S.-N. Dans d'autres cas, nous ne disposons que d'une poignée d'observations : à Castres, 3 tombes S.-N. et 3 O.-E., à Tongres 2 tombes S.E.-N.O. et 5 N.O.-S.E. Plusieurs types d'orientation étaient donc courants. A Étrechy, sur 28 tombes récemment explorées, 15 sont S.S.O.-N.N.E., 8 O.N.O.-E.S.E., 3 S.O.-N.E. et 2 O.-E.

ORIENTATION DOMINANTE. — Dans d'autres sites se détache une orientation dominante. A Abbeville, la plupart des 82 inhumations étaient S.-N., mais la tombe 35 était orientée E.-O. Aulnay-sur-Marne (33 tombes), Barisis (11 tombes)

(65) Cf. *op. cit.*, de BARRIÈRE-FLAVY, BAUDOT, COCHET, BESSON (note 62). Boulanger l'admet à Marchélepot (pp. 31-3) ; l'irrégularité à Ipy a frappé Béquet (p. 313).

(66) VAN DOORSELAER, *op. cit.*, note 61, t. 1, pp. 21-6, Pilloy avait fait la même réflexion (t. 1, p. 279 ; *réf. sur ABBEVILLE*).

(67) Sur 398 observations dans le cimetière des Remparts, on note une trentaine d'exceptions.

Courcelles-les-Monts (31 tombes), Écurey-le-Repos (15 tombes) et Grand-Pien (23 tombes), offrent différentes orientations dominantes, avec quelques exceptions. Les 98 inhumations de Sissy sont, paraît-il, toutes orientées S.-N. Les tombes de type romain du début du IV^e siècle à Krefeld-Gellep sont presque sans exception, souligne R. Pirling, orientées S.-N. Les tombes « lètes » publiées de Haillot et de Furfooz (Namur) sont exclusivement N.-S., de même que 31 des 38 tombes de Cortrat.

L'interprétation de ces données est délicate. Il est vrai que la tombe de chef de Vermand est orientée N.-S. à l'encontre de la plupart des autres. Dans la région de Namur, cette orientation est également attestée à Éprave, Samson, Corbois, et une inhumation de style barbare récemment examinée à Hochfelden présente la même orientation. Mais elle domine aussi à Aulnay-sur-Marne où le matériel est typiquement gallo-romain et qui semble s'arrêter vers 350, ce qui rend improbable une influence germanique. Cette orientation est attestée à Poitiers et dominante à Strasbourg, comme nous l'avons vu. Mais à la même époque, des tombes au matériel typiquement germanique sont orientées S.-N. à Abbeville. Il en est de même des tombes de guerriers de Chouy et de Mont-Hermes. Il est intéressant de noter que les trois tombes S.-N. trouvées ensemble à Cortrat (tombes 21, 22, 23) sont toutes sans mobilier, tandis que les tombes au matériel germanique (6, 26, 30, etc.) sont toutes N.-S.

Pouvons-nous attribuer une signification particulière à l'orientation E.-O. ? Elle se présente dans différents contextes. Elle domine dans une quinzaine de tombes pauvres qui avoisinent un enclos funéraire de la Tène en Champagne (Écurey-le-Repos), dans le cimetière militaire d'Oudenburg, et dans une trentaine de tombes de la nécropole de Mézières-Saint-Julien. Six des huit tombes germaniques au riche mobilier de Spontin sont aussi orientées E.-O. Cette orientation est rare à Strasbourg, elle est attestée à Poitiers.

À l'époque romaine, l'orientation O.-E. est relevée à Poitiers et à Strasbourg (31 % des observations à Strasbourg, ce qui en fait numériquement la seconde position). Deux sites de la fin du IV^e siècle ou du début du V^e, situés loin des frontières, Maison-Blanche en Auvergne, et Grand-Pien dans l'Yonne, sont essentiellement orientés ainsi. Les tombes O.-E. d'Oudenburg (7 %) ne diffèrent pas des autres. Cependant, Krefeld-Gellep corrobore avec éclat l'observation de Pilloy à Vermand : vers le milieu du IV^e siècle, les Romains abandonnent à la fois l'abondant dépôt funéraire de l'époque constantinienne et l'orientation S.-N. au profit d'une orientation O.-E. avec peu ou pas du tout de mobilier funéraire. Nous verrons plus loin que P. Périn avance l'hypothèse d'une rarefaction du mobilier funéraire à Paris vers la fin de l'Empire, mais pour l'instant on n'a pas de preuves d'un changement d'orientation à ce moment. Les fouilles récentes rue de la Reine-Blanche confirment encore l'orientation O.-E. pour l'époque mérovingienne. Ceci n'infirme pas, du moins, l'hypothèse que cet usage ait gagné les villes dès le IV^e siècle.

CHANGEMENT D'ORIENTATION. — Il est remarquable que la transition entre le faciès du Bas-Empire et le faciès mérovingien ait été marquée par un changement d'orientation. La photographie aérienne de Frénouvillotte publiée dans *Gallia* (68) offre une image frappante des tombes du IV^e siècle à l'orientation régulière S.-N., et des tombes mérovingiennes orientées O.-E., comme les tombes du site voisin d'Hérouvillette. A Charleville-Mézières, les tombes romaines tardives récemment fouillées avant destruction par J.-P. Lémant avaient pour orientation dominante E.-O., avec quelques tombes S.-N. A 200 mètres de là à peine, le cimetière mérovingien commence, avec un groupe de tombes orientées N.O.-S.E., peu avant 500 (bien que l'une des plus anciennes, celle du chef, n° 68, ait une orientation inversée E.-O.). Au cours du VI^e siècle, l'orientation devient précisément O.-E. A Vron, les fouilles révèlent que si l'orientation S.-N. subsiste encore au V^e siècle, c'est l'orientation O.-E. qui domine au VI^e siècle. Le même changement du Bas-Empire (ici N.-S.) au faciès mérovingien se produit à Maule. A Krefeld-Gellep, il est bien avancé au milieu du IV^e siècle. Dans le Namurois, on relève d'importants groupes d'orientation O.-E. à Samson et Corbois. A. Dasnoy pense que le changement a eu lieu entre la fin du IV^e et le milieu du VI^e siècle. D'autres cimetières établis au début de l'époque mérovingienne sont orientés O.-E. Nous pouvons citer Lavoye, probablement Chaouilley et Vieil-Altre (69), dans l'est de la France. Tout ceci confirme la théorie d'un changement d'orientation des tombes. Mais ce changement est-il d'inspiration chrétienne? Cela n'est pas certain. Peut-on croire que le guerrier enterré avec la buire à Lavoye, ou encore les chefs aux armes nombreuses de Mézières aient été soumis à une influence chrétienne? Nous n'avons d'ailleurs pas de preuve solide que l'Eglise ait encouragé l'inhumation O.-E. à cette époque. Nous n'avons que des preuves analogiques : le Sud christianisé s'est mis à orienter les tombes aux IV^e-V^e siècles (70) et les églises ont commencé à être orientées au V^e siècle (71). Si nous admettons qu'au V^e siècle, les villes de Gaule septentrionale avaient toutes adopté pour leurs sépultures l'orientation O.-E., nous ne pouvons affirmer que celle-ci ait eu pour elles une implication chrétienne. L'adoption de cette coutume venue du Sud a pu avoir des causes plus complexes. Comme pour le passage antérieur de l'incinération à l'inhumation, il se peut que ce soient les villes qui aient lancé le mouvement (72). La coutume

(68) *Gallia*, 30, 2, 1972, p. 337. Parue aussi dans le fascicule publié pour le Colloque de Rouen (voir réf. sur HÉROUVILLETTE).

(69) Les descriptions que nous ont laissées les archéologues du XIX^e siècle (abondance d'armes, etc.) font croire qu'il s'agit de tombes précoces, comme celles de l'époque de Clovis récemment trouvées à Mézières. Mais ces sites méritent d'être ré-examinés.

(70) S. GAGNIÈRE, « Les sépultures à inhumation du III^e au XIII^e siècle de notre ère dans la Basse Vallée de l'Rhône », *Cahiers Rhodaniens*, VII, 1960, pp. 36-7. Cependant, il ne semble pas certain que cet usage n'ait pas précédé la victoire du christianisme. Dans la première moitié du IV^e siècle, au moins, d'importants secteurs de la société romaine sont demeurés païens (MOMIGLIANO, *op. cit.*, note 48, ch. I, II, IX; et LIEFERKAMP, « Gallienus, l'Eglise », *loc. cit.*).

(71) E. MALLÉ, *La fin du Paganisme en Gaule*, Paris, 1950, pp. 118-22. Mais cet auteur précise que cette orientation n'était pas chrétienne d'origine.

(72) L'analyse détaillée que fait VAN DOORSELAER (*op. cit.*, note 61, t. I, pp. 32-83) établit que dans l'Empire en général, l'adoption de l'inhumation fut un phénomène complexe et qui ne fut pas l'œuvre d'une seule religion. Pour la Gaule, il semble être un facteur de romanisation (p. 67) et s'est manifesté d'abord autour des villes. La classe dirigeante a pu jouer un rôle décisif. Il faut considérer de pareilles possibilités pour l'orientation.

était en fait plus romaine que chrétienne (73). Il n'est pas nécessaire d'invoquer un culte solaire pour expliquer son adoption par les Germains qui étaient prompts à imiter les coutumes romaines qui leur convenaient (dépôt de vaisselle, obole à Charon). Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que les chrétiens adoptèrent couramment l'orientation O.-E. Pépin le Bref fut « ensepulturé » à Saint Denis « le chef tourné devers Orient » (74). Vers 1230, Guillaume Durand spécifie : « le mort doit être enseveli avec la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est » (75).

L'orientation générale O.-E. des tombes mérovingiennes, souvent remarquée au XIX^e siècle, demeure frappante. Les fouilles les plus récentes la confirment dans les Ardennes (76), à Vron, Maule et Bulles, et en Normandie. A Villey-Saint-Étienne et Varangéville, Salin a calculé l'angle que fait l'axe de la sépulture avec la direction est-ouest, et l'angle que fait cette même direction avec la droite qui joint au soleil levant l'œil de l'observateur. Il a trouvé que dans la grande majorité des cas (95 % et 92 %) le premier angle demeure égal ou inférieur au deuxième. Des calculs semblables effectués à Fleury-sur-Orne établissent le même résultat pour 83 % des tombes. Les exceptions (L 3, 4, 11, 16) forment un groupe. L'hypothèse d'un rapport entre l'axe de la fosse et le soleil levant ou couchant demeure donc plausible, au moins dans certains cas où le cimetière est dominé par un groupe d'orientation. En est-il de même quand il y a plusieurs groupes, comme à Andrésey où les quelque 500 tombes se partagent nettement en tendances S.O.-N.E. et N.O.-S.E.? A Ennery en Lorraine il y a également un groupe O.-E. et un groupe N.O.-S.E. A Réville, on trouve trois groupes importants (O.-E., N.O.-S.E., N.-S.) et d'autres variations. A Folx-les-Caves un groupe orienté S.O.-N.E. paraît plus tardif que le groupe majoritaire O.-E. A Sublaines (site probablement tardif associé à un dolmen en Touraine), 79 % des 125 tombes sont orientées N.O.-S.E., à peu près comme le dolmen. Mais il y a un groupe homogène de 26 tombes orientées N.-S. Dans le petit cimetière également tardif (les éléments datables sont du VII^e siècle) établi sur les deux versants d'une colline à Pierre-Perthuis, on trouve l'orientation O.-E. sur le côté est, mais sur le côté nord on a deux groupes (S.O.-N.E. et N.-S.). Il semble peu probable que le rapport avec le soleil soit toujours décisif.

NOUVELLES PERSPECTIVES SUR L'ORIENTATION. — Des études récentes ont considérablement nuancé les conceptions en ce qui concerne les orientations mérovingiennes. Il faut prendre en considération la possibilité de traditions locales ou régionales. Un cimetière au matériel caractéristique du

(73) Cf. note 72. Au cours du V^e siècle, les deux catégories se sont confondues, mais cela ne prouve pas que l'orientation elle-même ait été le fait « des doctrines de la religion chrétienne » (cf. citation de PILLON donnée dans note 140 *supra*).

(74) Chronique de St-Denis, citée dans SALIN, C.S.I. I, p. 221.

(75) « Debet quis sic sepeliri, ut capite ad occidentem posito, pedes dirigat ad orientem; in quo quasi ipsa positio oral et innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad eorum. » Ital. Div. Off., lib. VII, cap. XXXV, n° 39; traduit dans RESNAU, *Mont-Hermin*, pp. 2-10.

(76) P. PÉPIN, « Les Ardennes à l'époque mérovingienne », *Études Ardennaises* 50, 1967, p. 13.

vii^e siècle et à l'orientation dominante N.-S., Lumes, a été récemment exploré dans les Ardennes. Y a-t-il là un rapport avec la vieille tradition d'inhumation N.-S. de la région Namuroise ? (77). Nous avons des raisons de penser que cette orientation s'est perpétuée au vi^e siècle à Pry, et peut-être à Éprave et Samson (78). Elle est prédominante dans le cimetière de Surice, assez dévasté, mais datant sans doute du vii^e siècle. On la trouve dans d'autres régions. En Normandie, l'abbé Cochet la compte comme majoritaire dans un petit site près de Dieppe (79) et on la trouve à Réville, où le fouilleur la date du vii^e siècle. Nous l'avons mentionnée pour 20 % des tombes à Sublaines, alors qu'à bien des égards (absence de mobilier, style d'inhumations), ces tombes ne se distinguent en rien des tombes O.-E. Mais dans l'ensemble, cette orientation demeure exceptionnelle dans un site (6 observations sur 19 à Boorsbeek, 6 sur 67 à Bousseraucourt).

G. Jeanton a étudié l'orientation N.-S. dans la région de Chalon-sur-Saône et Mâcon (80) : il a trouvé 13 références, et, sauf un site où il semble y en avoir une ou plusieurs rangées (Martray), il s'agit généralement d'une tombe ou deux, isolées au milieu des autres, qui bénéficient d'une orientation différente.

De la même façon, nous trouvons des tombes orientées S.-N. (Andilly-Toul, Semide, Grand, Pinethun, Champigny-sur-Yonne) ou E.-O. (Andilly-Toul, Ciple, Chaouilly, Sion, Lorleau), positions qui semblent exceptionnelles, fruit du hasard. Les exceptions sont deux sites actuellement en cours de fouilles, Bulles et Vron, où l'orientation S.-N. semble se présenter au moment de la transition entre les deux faciès. Des cas isolés ne font pas une tradition. Ils peuvent simplement signifier que parfois l'orientation était un facteur moins important que d'autres. La dame du vii^e siècle, dans la tombe XV d'Arton, est dans un axe perpendiculaire aux autres membres de sa famille, parce que sa tombe est disposée le long d'un mur. A Monségur, les deux plus remarquables sépultures (81) d'une chapelle funéraire récemment fouillée étaient orientées N.-S. pour profiter de l'espace libre entre deux rangées de tombes O.-E. Dans beaucoup de cimetières, le mélange des orientations semble être un signe de désordre. Ceci paraît probable à Guiry-en-Vexin où la plupart des tombes ont été réemployées et pillées, et où l'on a retrouvé des fosses communes. On y compte trois orientations, S.-N., N.-S. (8), E.-O. (1), à côté de la dominante N.O.-S.E. Dans d'autres sites, des considérations pratiques ou topographiques ont pu jouer. Nous avons vu déjà le cas de Pierre-Perthuis, où les inhumations couvraient plusieurs versants d'une colline. A Berthelming, cimetière également situé sur une pente, l'auteur note à propos de la

(77) C'est l'hypothèse qu'émet l'auteur, Ed. SERVAT, dans annexe I.

(78) Des groupes de tombes orientées les unes N.-S. et les autres O.-E. sont attestés, mais on ne peut pas établir la chronologie.

(79) N.-S., pp. 319-331. Il parle aussi d'orientations O.-E. et S.-N., et de deux corps « en croix ». La pauvreté du matériel (on cite quatre cas de vases trouvés aux pieds) donne à croire qu'il s'agit d'un site tardif.

(80) Dans *Les Invasions Barbares et le Peuplement de l'Europe*, éd. A. VARRAGNAC, Paris, 1953, pp. 39-44.

(81) Elles sont plus grandes et construites avec plus de soin ; l'une d'elles (L. 283) a livré une belle plaque-boucle du vii^e siècle.

tombe 1-2 (N.E.-S.O.) que si la tête avait été à l'ouest elle aurait été plus bas que les pieds. Quelquefois, les tombes utilisent un mur antique comme paroi, comme à Gondrexange (82) : l'emplacement du mur a vraisemblablement été le facteur décisif.

L'étude récente de l'évolution des cimetières souligne le rôle du groupe familial (*Sippe*) (83). Au colloque de Paris en 1973, J. Ypey a analysé l'évolution du grand cimetière de Rhenen en fonction des six groupes de *Sippe* qui s'y sont développés en même temps. M. Martin a souligné les déterminismes sociologiques qui ont présidé à l'organisation du cimetière de Bâle-Bernerring au VI^e siècle. A. Beerlegem en Flandre, H. Roosens a signalé une rangée de tombes très serrées, sans mobilier, en position de satellites autour de trois chambres funéraires du VII^e siècle au riche mobilier (84). Des considérations portant sur les rapports des tombes entre elles semblent avoir eu plus d'importance qu'une orientation exacte. Si les tombes sont bien alignées dans une rangée par exemple, ceci indique que la position des tombes antérieures a pu être déterminante, indépendamment du soleil levant. C'est évident là où les rangées sont serrées, comme dans certains groupes à Beerlegem (t. 142, 143, 148 ; t. 89, 98, 99, etc.), ou lorsque les rangées semblent très régulières, comme à Lavoye. Les petits groupes de sarcophages en arc de cercle que l'on trouve fréquemment dans la région parisienne (85) suggèrent que l'orientation n'était là qu'une préoccupation secondaire.

Dans la période mérovingienne, il est important d'étudier attentivement les nuances de l'orientation et les relations structurelles des groupes de tombes. A Surice par exemple, l'archéologue attire l'attention sur le groupe de 11 tombes O.-E. marginales par rapport au groupe N.-S. dominant et suggère qu'elles sont postérieures. Or ni la superposition, ni le matériel ne confirment cette hypothèse. Une différence d'orientation ne prouve pas nécessairement une variation chronologique ou un rite différent. A Lumes cependant, on a trouvé dans une tombe orientée par exception O.-E. (t. 39), une femme qui portait une croix latine en bronze au bout d'une chaînette. La croix figurait aussi sur sa plaque-boucle. Si l'on admet l'hypothèse que, dans ce cimetière, on a longtemps voulu conserver une orientation traditionnelle N.-S., on peut imaginer que cette dame du VII^e siècle, plus profondément marquée par le christianisme, ait voulu se distinguer en imitant l'orientation en vigueur à cette époque autour des églises. Les 31 tombes découvertes à Tournai en 1916 (Parc de l'Hôtel de Ville) donnent une idée des complications possibles : à l'aide du plan, il est facile de voir que les trois tombes S.-N. (2, 3, 18) appartiennent à une couche plus ancienne, car elles sont recouvertes par deux autres groupes. Ce sont certainement des tombes romaines tardives. L'inhumation O.-E. commence probablement au V^e siècle sur le terrain qu'elles

(82) Voir SALIN, C.M. II, fig. 3, p. 17.

(83) Cf. FREMERSDORF, *Das Fränkische Gräberfeld von Koeln-Stungerdorf*, Berlin, 1953, pp. 14-18.

(84) Cf. BEERLEGEM p. 26 et fig. 1, p. 28.

(85) Par exemple, à Andrézy, SALIN donne le plan (C.M. II, fig. 131, p. 196).

occupent; une tombe O.-E. au moins (t. 3) offre un matériel datable du ^{vi} siècle. Le petit groupe N.O.-S.E. est difficile à dater à cause du manque de matériel. Il ne peut être antérieur au ^v siècle, mais il est souvent recouvert par des tombes du groupe dominant N.E.-S.O. qui commence peut-être dès le ^v siècle et offre du matériel du ^{vi} et du ^{vii}. Une séquence de superpositions (29, 30, 31, 32), prouve que les groupes N.E.-S.O. et N.O.-S.E. sont de la même époque. Nous n'insistons pas davantage car ceci n'est qu'un fragment d'un vaste cimetière; mais nous avons ici la preuve que des groupes de tombes non orientées ont pu exister à Tournai au ^{vi} siècle.

Seules de nouvelles fouilles et des études plus rigoureuses sur l'évolution spécifique de chaque site pourront faire avancer la question de l'importance relative de l'orientation comme facteur culturel. Les exigences du terrain et les rapports entre différents groupes de tombes doivent être soigneusement évalués. Il est indispensable d'affiner la chronologie, car ce n'est qu'en reconstruisant l'apparence du cimetière à différentes époques de son évolution que l'on pourra déterminer, par exemple, si l'orientation était plus régulière au ^{vi} qu'au ^{vii} siècle. Des comparaisons avec d'autres périodes, en Gaule septentrionale et ailleurs, seraient intéressantes. O. Bretz-Mahler (86) décrit le passage de l'orientation N.-S. à O.-E. en Champagne, pendant la transition de Halstatt à la Tène, et P. Ucko (87) nous avertit que des changements importants dans les coutumes funéraires ont eu lieu à des périodes historiques sans modification correspondante des croyances religieuses. Des orientations inhabituelles, comme celles du chef de la tombe 68 de Mézières ou celles des dames enterrées tête-bêche à Boorsheek, reflètent peut-être un statut particulier dans la communauté (88), mais peut-être aussi un certain particularisme dans les pratiques funéraires. Le silence des documents nous paraît significatif à cet égard : dans les domaines où les autorités religieuses ne cherchent pas à imposer leur ordre, on peut s'attendre à une certaine part de hasard. C'était la famille, l'individu peut-être, au mieux la communauté qui agissait là. Leurs motifs nous échappent, nous ne pouvons que les rapporter à une tradition. Nous pouvons imaginer l'arrivée d'une tribu ayant des traditions solaires; nous pouvons imaginer un chef, à Lavoye ou à Mézières par exemple, qui imite la pratique des chefs francs dans la capitale, lesquels imitent des coutumes « romaines ». Un usage observé pendant assez longtemps peut finir par devenir un rite, mais le mot n'a alors plus guère de sens. L'orientation ouest-est était facilement assimilable à une coutume chrétienne, puisque les églises étaient orientées. Elle était donc susceptible d'être rationalisée, ce qui, pour la culture cléricale, est essentiel. Mais il reste à prouver que l'orientation ait gardé

(86) *La Civilisation de la Tène I en Champagne : le facès Marnien* (XXIII supplément à Gallia, Paris, CNRS, 1971), p. 171. Elle voit dans ce changement une influence d'ordre religieux.

(87) P. Ucko, *op. cit.*, note 56, pp. 272-4.

(88) P. Ucko (p. 272) rapporte que dans certaines communautés chrétiennes, la tombe du prêtre se distinguait par une orientation inverse E.-O.

de l'importance dans le contexte chrétien (89). Sans études plus poussées, il est hasardeux de lier à une évolution générale de la mentalité religieuse le changement d'orientation que l'on observe entre le Bas-Empire et l'époque mérovingienne.

POSITION DU CORPS

Pour une étude de l'attitude populaire envers les morts, des observations fidèles sur le soin pris à disposer les corps, sur la régularité ou l'absence de rites funéraires précis, et sur le respect témoigné aux sépultures plus anciennes constituent de précieux indices. Les préhistoriens ont souvent utilisé ces données (90) et une étude récente de comparaisons ethnographiques insiste sur le fait que plus l'archéologue affine ses observations, ses définitions et sa terminologie, plus il remarque de différences socialement pertinentes dans les pratiques funéraires (91). Les tombes sont-elles nettement séparées et individualisées, les corps soigneusement allongés en respectant les sépultures antérieures? Ou bien la superposition, le désordre et une impression de négligence sont-ils de règle? Si les observations sont en nombre suffisant, la position du corps peut avoir une signification chronologique; ou bien elle peut varier en fonction d'autres indices rituels possibles, tels que l'orientation, les feux rituels ou le dépôt funéraire. Mais seul un nombre suffisant d'observations bien coordonnées, de préférence dans une région déterminée, se révèle fécond. Des exemples isolés risquent d'être trompeurs.

Malheureusement, les données dont nous disposons sont de valeur très inégale. Par exemple, H. Roosens et J. Breuer avaient 11 cas à étudier à Haillot, sur un total de 17 tombes. Ils notèrent que 6 fois les avant-bras étaient repliés pour reposer joints sur le pubis; deux fois ils reposaient sur la poitrine; dans d'autres cas, un bras était allongé le long du corps et l'autre replié. Ils en conclurent que la mode était plutôt de replier les bras sur le corps que de les laisser le long du corps. Les seuls éléments de comparaison à leur disposition provenaient de la fouille de Samson au XIX^e siècle, soit environ 250 tombes. Del Marmol avait noté que dans la plupart des cas (sur combien d'observations?) les bras étaient allongés le long du corps mais que parfois ils étaient croisés sur l'abdomen. La même pauvreté d'informations est de règle dans d'autres régions aussi riches que le Namurois: Salin, par exemple, ne note la position du corps qu'exceptionnellement, et l'on continue à publier en France des sites sans schémas de tombes.

Même dans le cas d'un site publié avec soin, il arrive qu'aucun schéma d'ensemble (*pattern*) n'émerge: à Hérouvillette, où l'on a pu observer la position des

(89) Nous avons noté à plusieurs reprises qu'elle semble moins régulière plus tard dans l'époque mérovingienne, en un temps où le christianisme s'est davantage implanté. Ainsi Champigny-sur-Yonne, Dieppe, Sublaines, Réville, etc. Besson avait remarqué une tendance à l'orientation N.-S. dans la région de Lausanne (cf. note 136); récemment, MOOSMANN-LEU (*op. cit.*, 59, p. 31) parle d'un retour partiel à l'inhumation N.-S. vers le VIII^e siècle en Suisse alémanique.

(90) Cf. E. JANZS, *Préhistoire Religion*, London, 1957, pp. 117 et suiv., 241 et suiv.

(91) P. L'EX, *op. cit.*, note 36, p. 271.

bras moins d'une fois sur deux, dans 8 tombes les bras étaient le long du corps (92) et dans 8 autres, c'était le cas pour le seul bras observable (93) ; dans 7 autres, les avant-bras étaient joints sur le bassin (94). Le premier groupe comprend des tombes qui datent du tout début (L. 10) et de la toute dernière époque d'occupation (L. 1) ; le second groupe compte aussi la tombe datée la plus ancienne (L. 2) et une tombe datée du VIII^e siècle. D'autres cas ne sont pas si précisément datables. Ainsi, tout ce que nous pouvons conclure est que les deux positions étaient pratiquées simultanément à Hérouvillette.

BRAS PARALLÈLES ET MAINS SUR LE BASSIN. — On a essayé récemment d'étudier des observations en séries. C. Boisse (95) a traité 5 sites, la plupart associés à des églises, dans la région du Rhône. Comme il couvre un espace chronologique de 500 années avec environ 50 observations très inégalement distribuées, nous n'osons pas en tirer trop de conclusions. Mais la position des bras parallèles au corps est de loin la plus commune (28 cas), contre 13 cas de mains jointes sur le pubis, 11 cas pour une seule main, l'autre étant le long du corps, et 9 où les mains sont croisées sur la poitrine ou sur le ventre. Cette même position des bras parallèles au corps est prédominante dans les Ardennes où P. Périn (96) a essayé de mettre la position du corps en corrélation avec d'autres indices sur une base régionale. Il conclut que la position « bras le long du corps » et celle d'un ou de deux bras repliés sur le bassin constituent la majorité des cas. On trouve très rarement les deux bras croisés sur la poitrine. Les jambes sont tantôt écartées, tantôt jointes à la hauteur des chevilles. Sur 74 observations à Lumes et à Mazerny, les bras sont parallèles et les jambes écartées 57 fois. En groupant ces observations P. Périn constate que sur les 71 tombes où le squelette est suffisamment préservé pour offrir des informations sûres, 41 répondent à cette description : « bras parallèles, jambes écartées » qu'il propose de considérer comme la position mérovingienne « classique » dans les Ardennes. Il affirme en outre que les sépultures ainsi disposées ont toutes chances de renfermer un mobilier funéraire (30 sur 33 à Mazerny, 9 sur 10 à Lumes), tandis que les tombes où les bras reposent sur le pubis et où les jambes sont jointes renferment rarement des objets. Ce sont en général des tombes tardives, au moins à Mazerny où dans de nombreux cas elles violent des tombes de la première catégorie. Cette hypothèse a la valeur d'un modèle que des recherches ultérieures peuvent modifier : elle semble confirmée par la récente publication de Champigneulle-sur-Vence où l'on observe 12 fois sur 13 la position « bras le long du corps-jambes écartées ». Pour les tombes de Mézières, la position « bras le long du corps » comprend 56 % des observations et sa combinaison avec les jambes écartées 40 % des observations possibles, deux fois plus que les autres combinaisons qui suivent dans l'ordre de fréquence (« avant-

(92) Tombes 1, 25 bis, 29 bis, 35, 41 bis, 52.

(93) Tombes 10, 13, 20 bis, 22, 23 ter, 27, 28, 40.

(94) Tombes 2, 3, 15, 18, 53, 54, 56.

(95) C. Boisse, « Positions rituelles des membres observées au cours de la fouille de sépultures du Bas-Empire et du Haut Moyen-Age », *Cahiers Servais* 19, 1969.

(96) Périn, *op. cit.*, note 76, pp. 15-16.

bras le long du corps-jambes serrées » (10 %) et « un avant-bras sur le bassin-jambes écartées » (10 %). Cependant, la position « un avant-bras sur le bassin-jambes serrées » ne se rencontre que 4 fois (8 %) et celle « deux avant-bras sur le bassin-jambes serrées » une seule fois (2 %). Comme Mézières est daté essentiellement du VI^e siècle, cela appuie l'hypothèse de P. Périn selon laquelle cette dernière position est tardive.

Il est donc possible d'établir des normes chronologiques et régionales pour le traitement de la position du corps, mais peut-on en tirer des déductions plausibles sur la mentalité religieuse, particulièrement en ce qui concerne la christianisation? Les problèmes sont complémentaires. La position en décubitus dorsal, par exemple, devient courante au moment de la recrudescence de l'inhumation dans l'Empire romain (97) et persiste pendant tout le Moyen Âge. Guillaume Durand, en la définissant comme une position de prière perpétuelle (98), ne fait qu'ajouter une explication rituelle à un usage déjà existant. Quant à la position des bras, nous pouvons distinguer schématiquement les trois grandes possibilités suivantes : bras parallèles, bras repliés et posés sur le pubis (mains croisées ou non), bras repliés et croisés sur la poitrine. Les jambes peuvent être soit serrées (ce qui est tout à fait normal si l'on a utilisé un linceul), soit écartées, ce qui s'explique si l'on y a placé un vase, mais comme la position des jambes a été rarement notée nous ne la prendrons pas en considération. Autrefois les comptes rendus ne mentionnaient que sporadiquement la position des bras : l'abbé Renet parle de la position « bras parallèles » comme de l'usage gallo-romain dans la région de Beauvais (99), tandis que Boulanger remarque que la position « mains croisées sur le pubis », prédominante à Marchélepot, est inhabituelle dans les cimetières francs, mais normale pour les Gallo-Romains du IV^e siècle (100). Compte tenu des variations régionales, nous ne pouvons accorder trop de poids à des observations dont nous soupçonnons le peu de soin et donc la faible représentativité. Lorsque Eck note à Vermand que les mains étaient presque invariablement jointes sur le bassin (101), nous sommes certains au moins qu'il a observé et enregistré l'ouverture de plusieurs centaines de tombes. Quand Boulanger fait la même remarque à Marchélepot, on est en droit de se demander combien il a pu faire d'observations sur les quelque 3 000 tombes irrégulièrement fouillées.

LES POSITIONS CLASSIQUES : SIGNIFICATION CULTURELLE ? —

Il est certain que, dans le Bas-Empire comme à l'époque mérovingienne, les deux positions, bras parallèles et mains sur le pubis ou leurs combinaisons, étaient d'une pratique courante dans les mêmes cimetières, comme nous l'avons vu pour Hérouvillette. Étant donné les variations régionales possibles et la rareté des

(97) VAN DOORSELAER, *op. cit.*, note 61, p. 130.

(98) Cf. note 151.

(99) RENET, *Mont Hermès*, p. 12.

(100) MARCHÉLEPOT, p. 39.

(101) ECK, *Vermand*, p. 21.

statistiques analysées, il est imprudent de s'avancer plus loin. Il existe des sites de la période romaine où la position « bras le long du corps » est réputée seule position ou position dominante : Strasbourg, Poitiers, Maison-Blanche, mais les données sont invérifiables. Dans des sites où l'on dispose de quelques détails, la pratique dominante semble plutôt être de disposer des mains sur le pubis ou le ventre : 12 observations sur 20 à Aulnay-sur-Marne (contre 6 cas de bras parallèles), 7 sur 19 à Cortrat (2 bras parallèles), 38 sur 119 à Oudenburg (21 bras parallèles). Ceci s'accorde avec les impressions de Eck et de Boulanger citées plus haut, ainsi qu'avec les données assez maigres déjà décrites pour les « lèles » dans le Namurois.

D'autre part, nous avons de bonnes raisons de penser que la position « bras parallèles » est prédominante à l'époque mérovingienne hors des Ardennes. L'abbé Cochet la décrit comme la règle à Étretat et Londinières (102), Dasnoy la pense probable à Éprave, elle prédomine à Mont-Hermes et Bulles, Clérey, Ennery, Chouilly, Lorleau, Monnet-la-Ville, Bel-Air, Preures, Guiry-en-Vexin, Obourg et Estagel. A Arlon, 10 observations sur 14 tombes la confirment. A Dieue-sur-Meuse où plus de 200 tombes en deux cimetières ont été fouillées récemment, cette position a été notée dans 60 % des cas pour un cimetière et 89 % dans l'autre. A Lavoye, elle représente 18 des 41 cas notés, tandis que la combinaison « un bras parallèle, l'autre sur le pubis » est relevée 13 fois, et « les deux mains sur le pubis » 10 fois seulement. Bien entendu, différentes autres possibilités se présentent aussi fréquemment, comme nous l'avons noté à Mézières. A Pierre-Perthuis, elles dépassent en nombre (9/26) la position « bras parallèles » (5/26) ou « bras sur le bassin » (7/26). Parmi les sites où les deux positions classiques semblent plus également représentées, citons Bourgnac, Justice-sur-Mans, Herpes, et, comme nous l'avons vu, Hérouvillette. La position « mains sur le pubis » prédomine plus rarement, comme à Marchélepot selon Boulanger. Sublaines avec 32 cas sur 63 de mains sur le pubis (50 %) et 12 cas seulement de bras le long du corps (19 %), est une fouille récente qui confirme cette prédominance. La grande dispersion de ces observations et le manque de solides points de repère chronologiques nous interdisent de tirer aucune conclusion précise. Les données actuelles ne peuvent étayer l'hypothèse selon laquelle une position proviendrait de la tradition germanique et l'autre de la tradition gallo-romaine. Le rôle joué par la coutume locale ou familiale, voire le choix personnel, a probablement été important. Il semble que des variations considérables aient été possibles.

LES BRAS REPLIÉS SUR LA POITRINE. — Dans les deux faciès archéologiques, une position frappe par sa rareté : la position « bras repliés sur la poitrine ». C'est elle que certains auteurs (103) associent au christianisme. A Oudenburg, on ne la trouve qu'une fois (l. 168, une inhumation est-ouest parfaitement

(102) N.-S., p. 337 ; p. 193, où il ajoute « jamais elles n'étaient jointes ni sur la poitrine ni sur l'abdomen ».

(103) Par exemple, C. Boissier, *op. cit.*, note 93 ; SALUN, C.M. II, p. 216.

ordinaire, renfermant une boucle de fer et un vase aux pieds du squelette); cependant sur un total de 109 observations possibles, un bras a été replié sur la poitrine dans 6 cas. Il ne faut pas confondre cette position avec celle des deux bras croisés sur le ventre, observée 12 fois à Aulnay-sur-Marne par exemple. Malheureusement, en l'absence de représentations graphiques, il n'est pas toujours possible d'être sûr de la distinction : il nous semble probable que c'est de la seconde qu'il s'agit dans 5 cas à Vert-la-Gravelle (t. 3, 11, 18, 22, 24). La position « bras croisés sur la poitrine » est notée une fois sur 250 à Strasbourg et 2 fois sur 29 à Cortrai. Un cas indéniable a été enregistré à Bâle, mais dans le contexte il nous semble absolument injustifié de qualifier cette position de chrétienne (104). Pendant la plus grande partie de la période mérovingienne, elle demeure exceptionnelle : un cas à Ennery, trois à Pierre-Perthuis, un à Bourogne, trois à Sublaines. D'autre part, les positions classiques dont nous venons de parler sont bien attestées dans des contextes *ad sanclos* : les bras parallèles et les mains sur le pubis prédominent largement dans le groupe de sépultures chrétiennes étudiées par C. Boisse dans la région du Rhône et, sur les 5 positions observées par Salin dans la basilique de Saint-Denis, il y avait 3 cas de bras le long du corps (t. 5, 22, 41), une de bras repliés sur le bassin (t. 16) et une de mains croisées sur le ventre (t. 8).

Cependant, un rapport éventuel entre cette position et le christianisme a pu exister. Des fouilles récentes près de l'église Saint-Martin à Caen ont révélé un groupe d'inhumations, la plupart sans mobilier, qui se partagent trois positions, sur 33 observations, on rencontre 7 fois les bras le long du corps, 3 fois les mains jointes sur le bassin et 23 fois (70 %) les bras disposés sur la poitrine. A Saint-Gelais en Poitou, où l'on a découvert 28 inhumations au milieu du village, sans doute près de l'église, la plupart du temps les bras étaient croisés sur la poitrine, quelquefois sur le pubis. A Neuviq probablement village chrétien de fondation post-impériale, les dernières inhumations dans trois sarcophages souvent réutilisés avaient les mains soigneusement croisées sur la poitrine et de semblables observations ont été faites dans le cimetière *ad sanclos* de Monségur. Banthelu, cimetière du Vexin non encore publié, mais probablement carolingien, témoigne très fréquemment de cette position (105). Dans des tombes sans mobilier, récemment fouillées à Échouboulains, on constate cette même position. Sur le même site, on a mis au jour un sarcophage caractéristique de l'époque mérovingienne tardive avec le motif chrétien du palmier crucifère accosté de deux croix (106). On retrouve cette position en prédominance dans les inhumations récemment explorées rue de la Reine-Blanche à Paris (ancien cimetière Saint-Marcel). Tous ces sites supportent une datation de la fin de la période mérovingienne ou peu après

(104) Cf. R. MOOSBETTER-LEU, *op. cit.*, note 59, Band B, fig. 137 et discussion p. 81-2. Si c'est un chrétien, on pourrait aussi bien qualifier de chrétien ses contemporains à Haillet : le sujet de la tombe XI (bras croisés sur la poitrine) ou peut-être le guerrier dans la t. XVI (bras repliés sur la poitrine).

(105) Je remercie M.J. Sirat pour ce renseignement.

(106) Publié par G. DELAHAYE dans *Bull. du Groupe Arch. de Seine-et-Marne*. Je remercie M. Delahaye pour les renseignements sur la position du corps.

et une association avec des lieux de culte chrétiens. Il est donc probable que cette adoption simultanée d'une position qui auparavant avait été extrêmement rare est d'inspiration chrétienne.

SYMBOLISME ET POSITION DU CORPS. — Le rapport entre le christianisme et la position du corps dans la tombe, objet de notre discussion, est cependant une question délicate, susceptible d'interprétation abusive. Ceux qui n'étaient pas enterrés avec les bras repliés sur la poitrine par exemple, à Saint-Martin ou Saint-Laurent (Choulans, Lyon) étaient chrétiens aussi. Nous avons peut-être ainsi des preuves qu'une mode s'est développée autour des lieux de culte chrétiens, mais aucun texte ne la consacre. Certes, l'abbé Cochet cite une source grecque du ^{xiii}^e siècle qui reproche aux Latins de ne pas suivre la coutume chrétienne de croiser les mains des morts (107). Nous avons l'impression d'un phénomène populaire, de force inégale, mais unissant pourtant dans une pratique commune des régions tout à fait distinctes. Pour la première fois, nous pouvons poser que l'on attache un sens à cette pratique, qu'elle symbolise la prière. C'est ici que le processus de christianisation se découvre dans la culture matérielle, dans une tendance à unifier, à organiser et à symboliser au sens propre. C'est l'œuvre de rationalisation de la culture cléricale, qui impose une cohérence dans tous les aspects de la vie ordinaire.

Cependant la question reste ouverte de savoir jusqu'à quel point la disposition des tombes reflète une attitude « religieuse ». Pour Salin, le fait que les fosses soient bien alignées et séparées — et non réutilisées — (108), comme si un sens jaloux des droits personnels gouvernait dans la mort comme dans la vie, est signe que la tradition germanique est encore forte. Les Gallo-Romains, avec leurs tombes familiales, leurs groupes de tombes au mur commun et leurs inhumations multiples, témoignent d'un esprit différent. Il voit un signe de « fusion progressive » lorsque les tombes commencent à se rapprocher, à se recouper l'une l'autre et à être réemployées. De récentes fouilles de cimetières précoces dans des zones germanisées, tels que Haillot, Mézières et Bâle-Bernerring confirment la soigneuse séparation des tombes et la disposition tout aussi soigneuse des corps. Le ^{vii}^e siècle est l'époque de l'instauration progressive du désordre dans de nombreux cimetières en Champagne du Nord (109), en Lorraine (110) et en Normandie (111). La stratigraphie complexe d'Hérouvillette en fournit une image. Là où il y a des sarcophages, ils ont été réemployés (c'est d'ailleurs une des rares pratiques attestées dans les textes) (112); d'anciennes inhumations perturbées par de nouvelles, sont soit empilées soigneusement dans un coin (Andrésy, Estagel), soit jetées dans une fosse commune (Guiry), ou bien dispersées sans respect

(107) N.-S., p. 193.

(108) C.M. II, 183 sq.

(109) P. LÉVY, *op. cit.*, note 78, p. 41.

(110) Voir TREMONT; cf. aussi SALIN, C.M. II, 187.

(111) C'est aussi le cas de Réville.

(112) C. XVII du Concile de Séleuc (585); cf. note 29 *supra*.

(Herouvillotte, Champigny-sur-Vonne). Il semble que plus la zone est rurale et l'époque reculée, plus les tombes anciennes ont de chances d'être respectées : plus l'époque est tardive et le lieu proche d'un centre de culte chrétien, plus le sens de l'individualité dans la sépulture se perd. Ceci apparaît moins comme une nécessité religieuse que comme une conséquence de la demande d'espace *ad sanctos*. En effet, là où les nobles du VII^e siècle peuvent s'offrir assez d'espace (Arlon, Boorsbeek), les tombes continuent d'être soigneusement disposées et meublées. Mais il semble y avoir un rapport entre le rôle croissant joué par l'Église dans la protection des morts et la confusion croissante des vieux cimetières ruraux. Une étude plus détaillée pourrait révéler qu'un changement dans l'attitude populaire envers les morts s'est produit en Gaule mérovingienne vers le VII^e siècle. Tout se passe comme si le souci antérieur de respecter leur personnalité, de les envoyer dans l'Au-delà avec les rites qui s'imposent, sous peine qu'ils reviennent troubler les vivants, avait cédé la place à l'impératif de les installer en sécurité sous l'aile protectrice des saints. Là, les marques de respect qu'il incombait à la famille de prodiguer perdent de leur importance. Un homme, dont le grand-père avait été enterré la main crispée sur son épée, est couché dans la tombe les mains croisées sur la poitrine en signe de son nouveau statut de « sauvé ». Il n'y a plus rien à craindre pour lui et de lui ; les pratiques funéraires élaborées sont devenues superflues : l'Église a assumé la responsabilité collective qui avait été celle de la famille et de la communauté.

FEUX RITUELS

• Presque tous les comptes rendus de fouilles de cimetières par rangées signalent que les déblais remplissant les sépultures renferment très souvent, et parfois en abondance, des charbons, des cendres, des pierres et des terres rougies au feu » (113).

Comme l'a bien vu Salin, il se peut que ces observations confondent deux espèces de phénomènes : il a pu y avoir un feu allumé dans la fosse, ou bien un simple dépôt de charbon de bois et de cendres. Les deux phénomènes peuvent avoir des origines différentes : feu de purification, dépôt d'un peu de cendres du foyer familial, etc. Il se peut aussi que les traces dites du charbon de bois ne proviennent pas d'un feu, mais de la décomposition de matière organique, un cercueil de bois ou un linceul par exemple. C'est ainsi que l'abbé Cochet a interprété les charbons trouvés à Douvrend et Londinières, tandis que les fouilleurs de Haillot remarquent que dans la t. 7 le squelette est recouvert d'une mince couche « de charbon de bois, ou plutôt de bois pourri ». Salin a fait analyser les morceaux de charbon de bois trouvés à Audincourt, qui se révélèrent provenir de chêne et de paille brûlés. Examinons séparément les données pour chaque cas.

(113) SALIN, C.M. II, p. 202.

FEUX DANS LA FOSSE (FR 1). — Le feu a pu être allumé dans la fosse avant ou après l'inhumation. Dans les deux tombes « soigneusement étudiées » d'Impling-Nouxange, un grand feu a balayé le fond de la tombe, laissant un dépôt de cendres et de charbon de bois de un à trois centimètres d'épaisseur. La marque la plus sûre d'un feu est sur les parois elles-mêmes de la fosse, lorsqu'elles ont été rubéfiées : cela a été observé 4 fois dans des fouilles récentes et méticuleuses d'Hérouvillette (114), où les fosses étaient creusées dans le calcaire, ainsi qu'à Maule près de Paris (115). Ceci est assez exceptionnel. Salin n'a noté qu'un seul cas de feu dans la fosse (t. 256) parmi les 239 tombes de Lezèville. A Neuville-les-This, où la plupart des tombes renfermaient du charbon de bois, trois seulement (L. 44, 47, 92) donnaient l'impression d'un feu avant l'inhumation. A Preures près de Boulogne, on a trouvé des cendres dans 12 tombes ; mais dans une seule (L. 142), les ossements étaient calcinés. Dans une autre (L. 143), il y avait une boucle tordue par le feu. Parmi ces tombes, certaines contenaient des armes (L. 68, 171), des bijoux (L. 103, 146), d'autres ne recelaient aucun mobilier (L. 140, 142). C'est seulement à Réville, où les archéologues affirment qu'il y eut un feu avant l'inhumation dans 17 % des 135 tombes, que nous avons l'impression d'une pratique courante (116).

Lorsque les os ou le mobilier de la tombe ont été affectés par le feu, c'est la preuve qu'il a eu lieu au moment de l'inhumation ou juste après. Ceci est très rare en France. Salin le remarque pour la tombe 72 de Villey-Saint-Étienne et il y a quelques références malheureusement invérifiables, dans la grande fouille du XIX^e siècle de Mont-Hermes (117). Dans les fouilles récentes, on signale une incinération partielle dans la tombe 42 d'Andilly-en-Bassigny et les os calcinés seraient fréquents à Blussangeaux, mais ces sites ne sont pas correctement publiés. Il en est de même d'un site en Aquitaine, Cap-de-la-Goutte, où l'on a noté un feu dans trois tombes (sur 46), abîmant le squelette dans deux d'entre elles. Les incinérations partielles sont assez fréquentes dans les cimetières anglais de l'époque païenne, où l'on pratiquait aussi l'incinération (118) ; et dans le cimetière rhénan de Eick on a trouvé 10 incinérations et 8 incinérations partielles. Mais en France

(114) Tombes 6, 8, 33 bis, 61.

(115) Je remercie M. J. Sirat pour ce renseignement.

(116) Les cas sont pourtant très variables : un lit de charbon sous un guerrier dont les ossements n'ont pas été affectés par le feu (L. 39) ; traces brûlées sur tout le corps (L. 89) ; une strate de charbon et des cendres épaisses d'un mètre (L. 49), quelques traces de charbon sur le corps (L. 57). Il y avait des feux allumés au-dessous du corps (L. 21, 39, 41) et plus haut que le corps (L. 16, 57, 62). La différence avec les incinérations et incinérations partielles semble n'être qu'une question de nuance ici.

(117) RENNY, pp. 20-1. L'auteur parle assez précisément de six cas « d'incinérations » (sur quelque 1 200 tombes). Par exemple : (2 mars 1878) : « vers le milieu, un amas de cendres, de charbon, et de quelques petits fragments d'os, qui paraissent avoir subi l'action du feu » ; dans les cendres, des fragments de poterie romaine et un autre chargé d'ornements mérovingiens, une lance de fer à côté : (19 juillet 1879) : « elle renferme, avec les cendres et les charbons, des fragments de bronze déformés par l'action du feu, et un petit ornement, aussi de bronze, incrusté de verroteries ».

(118) Voir KIRK, « Anglo-Saxon cremations and inhumations in the Upper Thames Valley in the Pagan Times » dans D. L. HENRIKSEN, éd. *Dark Age Britain*, London, 1956, pp. 123-131.

elles demeurent rares, toujours si l'on excepte Réville (10 incinérations complètes, 4 partielles, feu au-dessus du corps dans 35 % des tombes).

Au-dessus d'une tombe de chef du ^{vi}^e siècle à Audincourt (t. 5), Salin a trouvé une épaisse couche de charbon de bois et de cendres, qu'il interprète comme purificatoire, car on a des preuves que la tombe a été violée. On a fait récemment une hypothèse semblable pour la tombe 21 de Monnet-la-Ville, où l'observation est unique parmi 171 tombes. Les archéologues affirment avoir la preuve d'un feu superficiel, qui n'a pas abîmé les os ou laissé de réel foyer, dans 56 % des tombes jusqu'ici découvertes à Bulles, mais d'après la description (bois carbonisé, terre remplies de cendres, tantôt dispersées, tantôt concentrées vers le tibia ou le fémur, parfois enveloppant le corps), nous ne pouvons être certains qu'il s'agisse bien d'un feu allumé dans la fosse, plutôt que d'un simple dépôt de cendres. Les feux étaient assez fréquents à Villey-Saint-Étienne et Pompey, en Lorraine. Deux petits cimetières de l'Yonne, tous deux datés du ^{vii}^e siècle, témoignent de feux superficiels : dans 6 tombes sur 30 pour Pierre-Perthuis et 3 sur 61 pour Champigny-sur-Yonne. Certaines références nous laissent dans le doute : à Clérey (Aube), l'archéologue parle de pierres rougies par le feu au-dessus du corps dans de nombreuses tombes, mais rien ne nous assure que les pierres n'y ont pas été déposées, et la publication ne nous renseigne malheureusement pas sur ce point. Des pierres rougies par le feu sont aussi mentionnées dans des contextes isolés à Hérouvillette en Normandie (entre les t. 55 a et 56), Villers-Semeuse (t. 1), et Jandun (t. 15) dans les Ardennes, et Dieue-sur-Meuse (La Potence, t. 47) en Lorraine.

CHARBON DE BOIS DANS LES TOMBES (FR 2). — La présence de charbon de bois dans les tombes est beaucoup plus fréquente, mais sa signification est plus difficile à discerner, car elle a probablement été moins remarquée dans le passé que le dépôt d'un vase (119) ou que le feu dans la tombe (avec lequel elle a pu être confondue). À Parfondeval, l'abbé Cochet a remarqué un « lit de braises et de cendres » sous 2 ou 3 inhumations. Est-ce la même chose que le « véritable lit de charbons » que Goury a observé à la Justice-de-Hans? Goury assure que la coutume est encore vivace dans les villages de la région et a pour but d'absorber les liquides de la décomposition, mais pouvons-nous être sûrs qu'il ne s'agit pas d'un feu? Plus récemment, on signale des « lits de charbon » dans un nombre non précisé de tombes à Grand et à Mazerny, où les 15 cas (sur 196 t.) appartiennent à la dernière phase d'occupation (après 600). A Preures, l'archéologue parle à la fois de « cendres » (t. 43, 146 bis) et de « poussières noires » (t. 41, 89 bis) au fond de la fosse, mais il n'est pas certain que les unes ou les autres correspondent à un véritable lit de charbon.

Le dépôt de charbon apparaît le plus souvent dans les mêmes sites et les mêmes régions que les feux, mais aussi dans d'autres sites. Sa présentation est

(119) R. Jorjany fait remarquer à propos de Lavoye (*op. cit.*, p. 114-15) que les observations communiquées par G. Chénet à Salin concernant des feux rituels ne sont mentionnées nulle part dans le Journal des Fouilles.

variable. J. Decaëns, qui a fouillé Hérouvillette, écrit : « Dans la plupart des fosses on a, d'autre part, noté la présence de charbons de bois ; ceux-ci étaient en nombre plus ou moins important suivant les cas et étaient surtout répandus autour du buste et de la tête » (120). Huit cas, les plus frappants peut-être, sont discutés dans l'inventaire des tombes ; dans les t. 20, 31 et 39, les charbons sont particulièrement abondants autour des jambes ; dans les tombes 12, 31 et 35, ils entourent les os. D'autres sites où l'on note la présence fréquente de charbon de bois dans les tombes sont : Audincourt (toutes ou presque sur 25), Caours, Cuignières (quelques traces dans la presque totalité des 152 tombes), Saint-Gelais (fragments de charbon de bois dispersés sur tout le corps dans presque toutes les 28 tombes), Neuville-les-This (31 observations sur 31), Trou-d'Enfer (fréquent) et Varangéville (les traces sont particulièrement abondantes près du corps dans la quasi-totalité des 31 tombes). Cependant, dans d'autres sites où nous disposons d'informations précises, le dépôt semble avoir été occasionnel : 10 cas seulement de dépôt de charbon sans indication de feu à Villey-Saint-Étienne (sur 72 tombes) sur les 212 tombes ouvertes à Dieue-sur-Meuse, seulement 11 dépôts de charbon de bois et de cendres au contact du corps et 7 cas où ils sont dispersés dans le remblai. A Limerlé, près de Luxembourg, deux des 9 tombes renfermaient un dépôt de charbon de bois mêlé à des tessons de poterie romaine bien au-dessus du corps. On pourrait objecter qu'il s'agit de fosses accidentelles sans rapport avec les inhumations, mais un troisième dépôt, très important, a été trouvé sous une autre sépulture. A Saint-Clément-sur-Guye, sur 47 tombes étudiées en 1972, on parle de débris charbonneux, généralement mêlés à des tessons au-dessus du corps ou concentrés aux pieds, dans 6 tombes (t. 12, 14, 15, 17, 18 formant un groupe, et la t. 40). Sur la tombe 10 de Pinèdes, on lit ce commentaire : « Aux pieds, un important tas de cendres et de charbon de bois. D'abord nous l'avons pris pour une incinération, car les os, incomplets, portent de grandes taches noires ». Dans la seule tombe complètement décrite à Oyes, tombe particulièrement riche, le baron de Baye remarque une « masse charbonneuse aux pieds ». D'autres sites où le dépôt de charbon de bois est signalé comme rare sont Ennery (2 tombes sur 82 comportent d'assez faibles traces), Folk-les-Caves (une tombe sur 29 ; la tombe 8, datable vers 600, a une abondance de charbon de bois sur toute la surface), Maltrat (3 cas signalés sur 281 tombes mais la publication manque de précision). On a trouvé des dépôts de charbon dans les tombes et dans le remblai à Estagel, dans les Pyrénées. De très faibles quantités ont été relevées dans plusieurs tombes de la basilique de Saint-Denis (t. 1, 2, 8, 9, 16, 18). Récemment, Maurin a signalé du charbon de bois dans 5 sarcophages (t. 14, 19, 23, 33 et 41) et une tombe à *tegula* (t. 43) dans ses excellentes fouilles de Neuvicq.

On objectera que nous citons au hasard des observations couvrant un espace trop vaste (de Liège aux Pyrénées), et cela sans références chronologiques. Nous ne faisons hélas que refléter l'état des publications. Il se peut que dans certains

(120) *Op. cit.*, p. 78.

cas le charbon de bois d'une autre époque se soit infiltré dans une tombe et n'ait donc aucune signification rituelle ; dans d'autres cas, il peut correspondre à la matière organique décomposée, ou à quelque perturbation de la tombe. Cependant, il y a suffisamment d'observations pour suggérer que ce dépôt correspond sans doute à une coutume funéraire. Mais comme c'est, de tous les aspects du rituel d'inhumation, celui qui a été le moins systématiquement enregistré, il ne serait pas prudent de s'appesantir sur une distribution possible, ou d'interpréter comme absence réelle le fait qu'il n'est pas signalé à Herpes ou dans les cimetières fouillés par Moreau dans l'Aisne. Seule une étude soigneuse de fouilles modernes dans une région donnée, menées par des chercheurs conscients du problème, peut faire avancer la question. Un certain nombre d'observations en séries sont aujourd'hui publiées pour les cimetières des Ardennes, ce qui m'a permis d'établir le graphique (figure 1). Il montre clairement que si le dépôt de charbon dans les tombes est très répandu dans la région (attesté dans 9 cimetières sur 11 soit 82 %), les feux sont rares : on n'en trouve qu'à Neuville-les-This et à Mazerny, à moins d'accepter comme preuve sûre quelques pierres rouges de deux autres sites. Le pourcentage de tombes par site varie de 5 % (Lumes) à 75 % des 12 tombes reconstituées à Jandun ; dans les sites plus importants (Mazerny et Mézières), il se situe entre 30 et 40 %. A Mézières, on remarque les nuances suivantes dans le dépôt : il est abondant dans 2 tombes (t. 89, 91), à tous les niveaux dans 4, localisé au fond dans 2 autres, les autres ne renferment que des fragments ou des traces. Comme près de la moitié des observations négatives (5/9) proviennent de tombes entièrement violées, le pourcentage est peut-être encore plus élevé. Nous ne remarquons pas ici de véritables lits de charbons, comme à Mazerny ; ceci est en accord avec l'impression de P. Périn selon qui « sous leurs formes les plus exagérées, ces dépôts sont tardifs ». A Semide ce dépôt semble coïncider avec des tombes dites noires, tardives, sans mobilier, mais on le trouve aussi dans des tombes à mobilier du *viii*^e siècle à Fagnon. Son absence à Champigneul-sur-Vence, attestée par les 23 observations négatives qui ont pu être faites sur 79 tombes ouvertes, souligne le caractère particulier de ce site.

CHRONOLOGIE ET ORIGINES DES FEUX RITUELS. — L'interprétation des feux rituels dépend largement du développement de chronologies solides, qui permettront de les situer dans un contexte. A présent, ce n'est que rarement possible. Des quatre tombes d'Hérouvillette où l'on relève des traces de feu, la tombe 8 doit être assez tardive car elle contient une fibule ansée symétrique, et la tombe 33 bis doit être postérieure au troisième quart du *vi*^e siècle, car elle recoupe la 39 que J. Decaëns date ainsi. Les deux autres, sans mobilier, ne sont pas datables. Cependant, certaines tombes à dépôt de charbon datent du *vi*^e siècle (12, 14 et 9, certainement une des plus anciennes car elle est recoupée par la tombe 10, qui est une tombe de chef), et au moins une, la tombe 31, date du *viii*^e siècle. F. Scuvée pense qu'à Réville l'évidence de feu dans les tombes est limitée au *vi*^e siècle. Si cette observation était confirmée, elle accentuerait le caractère spécial de ce cimetière.

Les incinérations attestées sont rares dans la France mérovingienne, mais on en trouve en Rhénanie (Eick) et en Flandre au ^{viii} siècle (Boorsbeek, Brecht), bien que l'inhumation demeure la règle (121). Là où elles existent, il semble normal de ne considérer les feux rituels que comme un aspect particulier. Ailleurs, en France, des feux importants allumés dans la fosse gardent un caractère épisodique. Salin les rattache aux traditions germaniques, et la concentration des cas dans l'est de la France (Villey-Saint-Étienne, Pompey, Imling-Nouxange et Frauellé, Audincourt, Blussangeaux) venait à l'appui de cette vue. Mais il est peu probable que les Germains du Bas-Empire aient pratiqué ce rite. Salin a surestimé son importance à Vert-la-Gravelle, qui n'est pas en lui-même un site « lète » des plus convaincants (122). Dans le Namurois, il n'y a pas de cas bien attestés (mais il y a des incinérations qui rappellent le style romain) (123) : on ne dispose que d'une référence imprécise à un groupe de tombes couvertes de terre brûlée à Sanison et ces tombes sont peut-être postérieures. La découverte récente à Guer (Morbihan) d'une tombe « lète » où un grand feu a été allumé, pour intéressante qu'elle soit, ne modifie guère le tableau. L'influence n'est pas nécessairement germanique. Des tombes d'époque romaine, fouillées à Caudebec-les-Elbeuf, comportaient des traces de feu au-dessus du corps et du charbon dans le remblai. Eick note à propos de la tombe 22 du cimetière des Remparts, à Vermand : feu puissant au moment de l'inhumation. Et à Aulnay-sur-Marne, petit site rural qui renferme un matériel parfaitement gallo-romain, et s'arrête vers 350, il y a un feu avant inhumation dans la tombe 1, un feu après l'inhumation dans la tombe 20, et des traces de charbon dans 8 des tombes ouvertes, sur un total de 33 tombes. A Corcelles-les-Monts, la plupart des 27 tombes, dont les deux contenant de la vaisselle du ^{iv} siècle et celles sans mobilier, « révélaient des cendres et du charbon sur une couche de 40 centimètres au-dessus du corps, comme si un petit feu avait été allumé après l'inhumation. Ces traces mêlées à du sable ne semblaient pas être de la matière organique décomposée, mais les cercueils et les os ne sont jamais endommagés ». A Cortrat, on a noté du charbon dans 2 tombes sur 38, celles de dames riches aux bijoux barbares (t. 26 : le corps repose sur un lit de cendres et de charbon ; t. 27 : traces nombreuses de charbon de bois). Ainsi trouvons-nous dans le faciès du Bas-Empire tous les phénomènes spéci-

(121) Cf. H. ROOSSENS, « Quelques particularités des cimetières mérovingiens dans la Belgique du Nord », *Arch. Belgica*, 108, 1963, pp. 10-12 ; P. HONNERT, « Les sépultures mérovingiennes par incinération en Belgique », *Revue Arch.*, juillet-sept. 1950, pp. 96-102.

(122) SALIN les situe dans les t. 1, 6, 11, 14 et 30 (C.M. II, p. 201). Le Journal des Fouilles publié (cf. SITES) parle de « traces de feu dans la fosse » pour la t. 9 seulement (une femme avec trois céramiques et une obole dans la main). Dans la tombe 1, un enfant repose sur « une couche de terre cendreuse » ; dans la t. 11 une femme sans mobilier repose sur une pareille strate, tandis qu'un homme dans la t. 30 qui a pour seul mobilier une monnaie dans la bouche se trouve sur une terre noire. Pour la t. 14 (adolescent sans mobilier) les mentions « recouvert d'une couche de terre grise » et « terre noire de remplissage » ne justifient pas l'idée d'un feu ; pour la t. 6 (la seule tombe à armes) je ne trouve aucune référence au charbon ni au feu ni à la terre noire. Donc, aucun des cas possibles ne présente un mobilier germanique.

(123) Cf. la discussion par A. DASSOV sur Jamolle, Jambes, etc., dans *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, 53, 1966, pp. 189-206. Le même auteur confirme la datation au ^{iv} siècle pour les incinérations 11 et 15 à Furfooz.

liques des feux rituels mérovingiens, et souvent dans des sites où l'influence germanique est improbable (124). Nous admettons que les témoignages sont minces, mais si l'on explorait d'autres cimetières du Bas-Empire avec les techniques modernes, on en apprendrait sans doute davantage sur les origines du feu et du charbon de bois dans les tombes.

INHUMATION HABILÉE ET DÉPÔT FUNÉRAIRE

P. Ucko a fait remarquer que l'homme se distingue des animaux par le soin qu'il prend de ses morts (125). Le fait d'enterrer les morts avec des objets en est l'aspect le plus frappant mais, comme le souligne cet auteur, la signification donnée aux objets déposés dans la tombe varie énormément au sein d'une culture et d'une culture à l'autre. L'extravagance funéraire des anciens Égyptiens ou des princes Chinois trouve peut-être un écho dans la sépulture de Childéric ou dans celles de la Dame et de l'Enfant de Cologne, mais qu'a-t-elle de commun avec un élégant « service de table » trouvé à Vermand, ou avec une tombe normande du VI^e siècle qui ne contient qu'une boucle de fer et un vase à carène ? Nous avons vu que les données des sources historiques et folkloriques s'accordent sur l'importance du culte des morts dans la culture populaire pré-chrétienne. Nous avons suggéré que l'origine psychologique en réside dans la supposition d'une « persistance de la personnalité ». Les données archéologiques peuvent-elles apporter des précisions dans ce domaine ?

Nous sommes redevables à J. Werner (126) d'avoir montré que le matériel funéraire peut être considéré soit comme quelque chose qui est offert au mort, soit comme quelque chose qui lui appartient. Manifestement, la motivation n'est pas la même dans les deux cas. Le premier implique plus nettement la croyance en un état post-mortuaire qui ressemble à cette vie et où l'on dépend encore des vivants ; le second peut simplement signifier, comme le suggèrent des juristes, que certains objets ne pouvaient être transmis par héritage. Les archéologues distinguent également les objets personnels du mort (la parure, y compris, pour les hommes, leurs armes), liés à l'inhumation habillée, et le dépôt funéraire, qui consiste surtout en vaisselle, offrande alimentaire ou sacrifices d'animaux, et enfin en pièces de monnaie lorsque leur disposition atteste qu'elles ne font pas partie du costume du mort. La distinction n'a pas toujours été pleinement appréciée ; Salin, par exemple, qualifie d'inhumation habillée la coutume gallo-

(124) Il est possible que les feux rituels relèvent plutôt de traditions indigènes. Voir l'article de G. FAIDEN-FEYTMANS, « Le culte cellique du foyer dans la Cité des Nerviens » dans *Docum. et Rapports de la Soc. Royale Polonoise et Arch. de Charleroi*, XLVII, 1948, pp. 125-139. Mais elle parle plutôt de chenets déposés dans les tombes que de feux allumés.

(125) P. UCKO, *op. cit.*, note 56, p. 264.

(126) « Bewaffnung und Waffenbeigabe in der Merowingerzeit » dans *Settimane di Studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, Spoleto, 1968, pp. 96-8. Pilloy proposait un classement semblable à Vermand (*op. cit.*, p. 90) avec une catégorie en plus pour objets votifs.

romaine, mais choisit comme illustration la tombe d'une dame de Saint-Médard-des-Prés qui contient 82 pièces de vaisselle (127).

L'ÉPOQUE ROMAINE TARDIVE. — En fait, les sépultures romaines tardives ont longtemps été caractérisées par le « service de table », l'offrande alimentaire, et l'obole à Charon (128). Nous avons pensé à tester ces critères traditionnels par une analyse des observations en série qui sont disponibles pour quelques sites du Bas-Empire, comportant de quelques tombes à plusieurs centaines. Nous pouvons étudier ces données avec l'aide de tableaux synthétiques établis à partir de tableaux analytiques qui n'ont pu être imprimés ici.

Nos analyses confirment de manière frappante l'importance accordée traditionnellement à la vaisselle (comprenant ici tous les récipients qu'ils soient en céramique, en verre, en métal ou en bois) comme élément majeur du dépôt funéraire.

Le pourcentage des tombes renfermant de la vaisselle par rapport au nombre total de tombes à mobilier observées dépasse habituellement les 80 %, les exceptions notables étant Cortrat (70 %) et Oudenburg (57 %). Cette importance est largement confirmée si nous considérons le nombre total de tombes. Elle est constante aussi dans les quatre importants cimetières « lèthes » du Namurois, bien que l'on note un brusque déclin à Samson entre le Bas-Empire et le VI^e siècle. Il y a presque toujours un nombre important de tombes qui renferment seulement de la vaisselle : c'est le cas pour 20 à 50 % des tombes à mobilier dans la plupart des sites. Ici cependant, les sites de Namur font exception ; ils ne comptent pratiquement aucune tombe ne contenant que de la vaisselle, bien que les tombes qui n'en contiennent pas demeurent exceptionnelles (18 % à Hailliot, 15 % à Furfooz et 7 % à Samson avant 500) (129).

L'abondance relative du dépôt dans chaque tombe varie considérablement. A Oudenburg, un tiers environ des tombes observées ne contenait qu'une seule pièce (24/75) ; le chanoine Straub a observé une proportion analogue dans le cimetière romain de Strasbourg (78 observations sur 180). Mais les dépôts multiples sont de loin les plus communs (fig. 3).

Nous voyons donc que les modestes cimetières de campagne comme Barisis et Corcelles ont le plus souvent 2 pièces par tombe (5/9 observations, 55 %, et

(127) « En définitive, l'on peut considérer que chez les Gallo-Romains, à partir du IV^e siècle, le mobilier funéraire, quand il existe, n'est le plus souvent que l'accessoire du costume » (C.M. II, p. 226) ; voir aussi p. 225 avec fig. 133.

(128) On trouve ces éléments dans le portrait par l'abbé Cochet de la tombe romaine type (N.-S., p. 14-15).

(129) Les tombes qui ont livré un mobilier sans aucune pièce de vaisselle ne sont nombreuses qu'à Oudenburg (parmi les sites analysés) où elles sont 43,5 % du total des tombes à mobilier. A Cortrat, elles constituent 18 % du total, à Vermand 11 % (sur 337 observations). Par contre, elles ne sont que 7,5 % à Vert-la-Gravelle et 5 % à Abbeville ; on n'en trouve pas du tout à Aulnay, Barisis et Courcelles-les-Monts. Cependant, elles représentent 43 % des tombes de Samson datables à partir de 500, contre 7 % des tombes antérieures à cette date.

5 11 observations, 45 %). Trois pièces est le cas le plus commun dans des sites plus importants comme Abbeville-Homblières (25/68, 37 %), Aulnay-sur-Marne (9/23, 39 %) et Vert-la-Gravelle (9/27, 33 %). Sur 5 tombes récemment fouillées de Mézières, 3 (60 %) ont 4 pièces ou plus (8 dans la tombe 3, 9 dans la tombe 1). La même abondance se retrouve à Vermand où 141 tombes ont donné 4 pièces ou plus (4 dans 49 cas, 5 dans 43 cas, 6 dans 52 cas). Les sites du Namurois montrent la même tendance : la présence d'une seule pièce est exceptionnelle (un cas à Haillot et Samson, 3 cas à Furfooz) on trouve le plus souvent, 4 pièces ou davantage (6 cas à Haillot, 7 à Samson et Furfooz respectivement).

La disposition du matériel dans les tombes peut servir à indiquer l'uniformité du rite, suggérant une tradition commune ou son absence. Le chanoine Straub a noté qu'à Strasbourg la vaisselle est déposée aux pieds ou à la tête, mais rarement sur les jambes ou la poitrine. Les pieds et la tête sont de loin les positions le plus fréquemment mentionnées, mais les premiers ont la préférence, comme le montre la figure 6.

Sur 33 cas enregistrés au cimetière des Remparts à Vermand, la vaisselle est placée uniquement aux pieds dans 70 % des cas (211 observations) et uniquement à la tête dans 7,5 % des cas seulement. En comptant tous les cas, nous obtenons 78 % aux pieds et 10 % à la tête. La même prédominance (plus de 60 %) se remarque à Abbeville, Barisis, Cortrat, Mézières, Oudenburg et Vert-la-Gravelle ; la localisation près de la tête est plus fréquente à Corcelles, Omont et Tongres. Il semble que parfois les pièces les plus rares soient placées à la tête et les plus communes laissées aux pieds : à Corcelles et Strasbourg la vaisselle de verre est placée à la tête, et la même observation a été faite récemment pour la tombe 10 à Omont, qui contient 10 vases. Les pieds demeurent cependant l'endroit privilégié.

Nous ne pouvons nous appesantir sur la grande variété de la vaisselle déposée dans les tombes romaines tardives. Retenons la diversité du dépôt normal qui peut inclure un bol, une cruche, une grande assiette ou un gobelet de céramique, parfois des vases en verre, tandis que la vaisselle d'étain, de bronze et de bois est exceptionnelle. Grossière ou raffinée, c'est la vaisselle quotidienne, le « service de table ». Son dépôt suggère une continuité plutôt qu'une coupure avec les associations de cette vie. Le trait qui souligne le plus fortement cette continuité est l'offrande alimentaire. Nos sources confirment-elles son importance?

L'OFFRANDE ALIMENTAIRE. — L'exemple le plus frappant que l'on connaisse de cette coutume dans le monde romain, bien qu'il soit antérieur au Bas-Empire, mérite d'être cité. Chacune des six tombes ouvertes à Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) (130) au *xix^e* siècle révéla de la vaisselle avec des traces

(130) A. AUDOLLENT, « Les Tombes à inhumation de Martres-de-Veyre », *Mém. présenté par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, Paris, 1963, pp. 275-328.

d'offrandes solides ou liquides : il y avait une tartelette et quelques plats cuits, des quantités de noix, mais surtout des fruits qui remplissaient des paniers d'osier. Dans un cas, c'était une jeune fille qui tenait une pomme dans la main. Tout cela est apparu grâce à des conditions de conservation exceptionnelles ; même les tissus des vêtements étaient intacts. Dans le nord de la Gaule, l'offrande se présente différemment mais, dans un cas pareil, on n'aurait probablement retrouvé que les noix. Il y a des sites où l'acidité du sol est si élevée que même le squelette a disparu ; c'est le cas de Krefeld-Gellep, où l'on ne peut que supposer l'existence d'offrandes alimentaires. Il reste généralement des os d'animaux, des coquilles d'œufs ou de noix. Rien ne nous assure qu'une matière plus périssable n'ait pas échappé à l'attention. Ainsi l'offrande alimentaire ne fournit pas sur le dépôt originel des informations aussi sûres que la poterie. Nous avons cependant quelques impressions générales.

Au Bas-Empire, l'offrande alimentaire est toujours associée au dépôt de vaisselle. L'abbé Cochet insiste sur ce trait en décrivant la tombe romaine-type de Normandie (131). Pilloy commente l'abondance des aliments solides et liquides découverts à Vermand (132). Sur 398 tombes au cimetière des Remparts, il mentionne des lapins (12 fois), des poules et poulet (15 fois), des œufs (3 fois), un cochon (une fois), du bœuf (3 fois), du mouton (1 fois) et des aliments non précisés (8 fois). Ainsi, si l'offrande alimentaire est toujours accompagnée de vaisselle et presque toujours placée aux pieds (exceptionnellement à la tête dans la tombe 381), elle n'est notée que pour environ 11 % de ces tombes. Pour Abbeville, nous avons un pourcentage bien plus élevé : 32 cas sur 68 (47 %) et toujours du poulet, sauf dans 3 cas. L'offrande était généralement placée aux pieds dans une assiette appelée *lanx*. Sur les 33 tombes ouvertes à Aulnay-sur-Marne, 5 contenaient des poulets entiers, 3 du mouton, une des œufs, une autre une perdrix et 2 de petits oiseaux : 8 tombes en tout (26 %). L'offrande était déposée dans un récipient ou à côté, tantôt aux pieds (t. 4, 5), tantôt à la tête (t. 8, 11, 14), et même sur le cercueil (t. 29), mais, dans chaque cas, nettement associée à de la vaisselle (133).

Bien qu'il s'agisse d'un trait régulier dans les sépultures romaines, l'offrande alimentaire n'est pas présente partout, et sa fréquence dans les sites varie dans une fourchette de moins de 50 %. Il y a des lacunes étranges, par exemple Strasbourg, où elle n'est pas du tout mentionnée, non plus que dans les 70 tombes bien fournies en vaisselle récemment fouillées rue Pierre-Nicole à Paris. S'agirait-il d'une vieille coutume rurale, démodée dans les villes plus évoluées ? ou d'une association avec des couches culturellement plus « indigènes » que romanisées ? On ignore jusqu'à quel point les Germains adoptèrent cette coutume. On ne la

(131) Cf. n° 128.

(132) PILLOY, t. II, p. 87.

(133) Pour deux sites fouillés récemment, mais pas intégralement publiés, nous avons les précisions suivantes. Choisey (Jura) : t. 3, ossements trouvés dans un bol aux pieds ; Etrechy (Cher) : ossements (volaille dans 2 cas) déposés dans 4 des 28 tombes. Un abondant dépôt de vaisselle est signalé pour les deux sites.

trouve pas dans les tombes militaires de Vermand ou Monceau-le-Neuf, ni dans les tombes « lètes » récemment explorées à Guer, ni chez la riche dame barbare découverte à Hochfelden, ni à Omont, où deux tombes contiennent des armes. On trouve 5 cas à Vert-la-Gravelle (t. 8, 11, 13, 17, 21, soit 20 % des tombes à mobilier), généralement dans un plat près des pieds. A Cortrat, la tombe d'une riche jeune femme aux ornements typiquement germaniques (t. 26) renferme un bassin de bronze avec des os de volaille. Dans les 2 autres tombes (t. 20, 33) on a trouvé des traces de liquide dans une coupe de verre, près de la tête. Ainsi seule la tombe 26 se rapproche clairement des coutumes romaines régulières que nous avons décrites. Notons aussi la pauvreté des références dans les cimetières « lètes » du Namurois : c'est seulement à Samson que nous avons un cas certain (t. 6), et un cas plus douteux au IV^e siècle (t. 5) (131) : cela est bien peu. A Vieuxville, il y a, tout au plus, une possibilité d'offrande alimentaire (135). L'exception célèbre est à Saint-Séverin de Cologne où deux tombes renfermaient de la vaisselle avec des aliments cuisinés (confirmé par l'analyse chimique) : poulet frit, viandes aux épices, porridge au miel, œufs aux herbes, bière et vin (136). Ceci demeure une élaboration isolée de la coutume funéraire. Oudenburg aussi présente des problèmes particuliers. Si nous comptons comme offrande alimentaire chaque mention d'os d'animaux, nous obtenons 35 cas (17,8 % des tombes à mobilier), mais dans 12 cas, les os proviennent du remblai, notamment un squelette de chien (t. 76) et deux os de cheval (t. 45 et 82), et trois de ces tombes n'ont pas de mobilier (t. 113, 121, 126). Si nous n'acceptons que les os trouvés en association avec l'inhumation, il nous reste six cas où la vaisselle est absente (t. 112, 122, 142, 146, 207, 213). Ici, le porc est l'offrande la plus fréquente (15 cas) suivi par le poulet (13 cas) et l'on trouve aussi mouton, bœuf, oie et chèvre. Ces variations reflètent peut-être le caractère spécial de la population d'un camp de légionnaires. La coutume normale, comme nous l'avons vue définie en Gaule septentrionale, était le dépôt de poulet, de viande ou d'œuf avec la vaisselle, et ceci dans une minorité plus ou moins importante de tombes. Nous avons l'impression que l'offrande alimentaire était la garniture occasionnelle du dépôt funéraire dont l'élément principal était le dépôt de vaisselle.

LES DÉPÔTS MONÉTAIRES : « L'OBOLÉ A CHARON ». — Le troisième élément du dépôt funéraire caractéristique était une pièce de monnaie. Les sources littéraires nous apprennent qu'il était normal de payer une « obole à Charon » pour la traversée du Styx (137). Non seulement il est fait allusion à ce rite dans

(131) La t. 6 (tombe de chef à épée longue et cuiller en argent) : petits ossements de poulet dans une jatte ; la t. 5 (guerrier avec une corne à boire en verre) : une marmite de cuivre qui contenait une substance friable comme de la cendre.

(135) La tombe a été irrégulièrement fouillée. Des ossements d'animaux non identifiés en faisaient apparemment partie.

(136) SALIN, C.M. IV, p. 32.

(137) Entre autres, Lucien de Samosate, *De Lucru*, 10, et les *Dialogues des Morts* I, III, XXII ; Juvénal, *Satires* III, lignes 257-67 ; Propertius V, II, 7 et suiv. ; Strabon, VIII, 373 ; Aristophane, *Les Grenouilles*, v. 185 ; Isidore de Séville *Etym.*, VIII, 11, 42. Je remercie M^{me} D. Aupest-Conducé pour l'aide qu'elle a bien voulu m'apporter.

toute l'Antiquité, mais la pratique se retrouve à l'époque moderne, comme des sources archéologiques (138) et folkloriques le confirment (139).

Les sources archéologiques confirment amplement la fréquence du dépôt de monnaie durant le Bas-Empire. De tous les sites que nous venons d'analyser, il ne manque qu'à Omont et Corcelles-les-Monts. Cependant sa fréquence dans un site donné varie fortement, de moins de 5 % à 40 % environ, comme le montre la figure 7.

Les sites qui offrent les données les plus riches sur ces dépôts, Abbeville, Vermand et Vert-la-Gravelle, témoignent aussi d'une grande régularité dans la position de la monnaie. Une pièce placée dans la bouche, dans la main ou près d'un dépôt de vaisselle est le signe d'un usage fortement ritualisé. A Abbeville, c'est le cas pour la quasi-totalité des observations (bouche 42 %, main 70 %, vaisselle 9 %), à Vermand pour 70 % (bouche 11 %, main 40 %, vaisselle 19 %) et à Vert-la-Gravelle pour 92 % (bouche 54 %, main 23 %, vaisselle 15 %). L'emplacement a été souvent noté tandis que des détails précis manquent : à Strasbourg, sur 30 cas enregistrés, la plupart des monnaies étaient dans la main. A Bry-sur-Marne, les pièces (30 subsistent) ont toujours été trouvées dans la bouche.

On trouve aussi des pièces dans une bourse, portée à la ceinture, mais ceci était exceptionnel au Bas-Empire. Il s'agit probablement d'une influence barbare (trois cas à Abbeville, un à Oudenburg, deux à Vermand, un à Guer, un à Éprave, aucun à Aulnay-sur-Marne, Cortrat, Krefeld-Gellep (1974) ou Vert-la-Gravelle). Ceci renforce la théorie selon laquelle le dépôt de monnaie avait généralement un caractère de rite, à ne pas confondre avec les effets personnels du défunt. La quasi-absence de pièces de monnaie employées comme ornement personnel (2 cas à Vermand, t. 277, 403, un cas à Oudenburg, t. 191) est une preuve supplémentaire de ce caractère de rite. Dans le cas d'une ou de plusieurs pièces déposées sans vaisselle aux pieds, comme c'est le cas 5 fois (29 %) à Krefeld et 4 fois (6 %) à Vermand, elles n'en sont pas moins dans le contexte privilégié du dépôt funéraire tel que nous le comprenons. Il en est de même lorsqu'on les trouve près de la tête : 5 cas à Krefeld, 4 à Vermand. Les fouilles d'Oudenburg nous apprennent cependant que le dépôt n'est pas toujours si régulier. 5 cas seulement (30 %) correspondent aux positions classiques, bouche, main ou vaisselle ; dans 5 autres la pièce a été trouvée hors du cercueil, dans le remblai, et dans 6 cas, un peu partout dans la tombe. Mais, encore une fois, on peut penser qu'à Oudenburg des traditions différentes ont pu être représentées, ou que les coutumes gallo-romaines n'étaient qu'imparfaitement imitées par les soldats d'origine barbare.

(138) Les fouilles de Monséur ont livré un bon nombre de monnaies médiévales dans les tombes, surtout des *xiii^e-xvi^e siècles*. A Neuvilleq, on a trouvé des monnaies datant de Louis XVI et de Napoléon III.

(139) Cf. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, note 16, pp. 719-23. Un cas typique, observé dans le Massif Central au *xix^e siècle* : une femme presse un petit sou dans la main de sa petite fille morte. Le témoin demande pourquoi. « Pour qu'elle s'amuse en paradis » répond la pauvre dame.

Selon H. Steuer (140), le monde germanique aurait emprunté aux Romains la coutume du dépôt d'une pièce de monnaie dans la tombe, mais avec une signification différente. L'obole romaine était un sou de bronze, un don pour satisfaire à une coutume. Il est même arrivé que l'on ne dépose que des fragments de sou (141). Les chefs germaniques adaptèrent cette coutume à leur goût du décorum funéraire : ils déposèrent une pièce en *Edelmetall*, or ou argent, pour souligner l'importance sociale du mort. Ainsi à Vermand, où presque toutes les pièces sont en bronze, l'homme de la tombe 397 fut enterré avec un denier d'argent d'Honorius dans la bouche et un autre sur le côté ; mais c'est une des rares tombes qui renferment des ornements masculins, dont deux poignards, une riche plaque-boule damasquinée et la fibule cruciforme qui dénote le statut militaire. A Abbeville, des pièces d'argent furent retrouvées dans la bouche de trois femmes (t. 12, 13, 83) qui alliaient le dépôt funéraire à des éléments d'inhumation habillée, particulièrement riche dans la tombe 83. Le sujet de la tombe 84 avait aussi un denier d'argent d'Honorius dans la bouche (142). Des pièces d'argent figuraient dans le mobilier funéraire de la riche dame de Fécamp et dans celui d'un guerrier enterré à Vieuxville à la même époque (fin du IV^e siècle au début du V^e).

Ce que nous connaissons des tombes « rites » dans le Namurois confirme le mélange des deux traditions. On trouve des pièces dans deux tombes à mobilier à Furfooz (10 %) et trois à Haillot (17, 5 %), mais elles sont en bronze et n'apparaissent jamais dans la main, la bouche ou avec la vaisselle. Cependant, au moins deux ensembles du IV^e et du V^e siècle sur 14 comportent une pièce d'argent dans la bouche (t. 9, 12). La tombe 55 à Éprave comprend quatre monnaies d'argent dans une bourse placée aux pieds, et la tombe F de Spontin, une pièce d'or trouvée près des genoux (il se peut donc qu'elle ait été à l'origine dans la main si le bras est allongé). Trois des huit autres ensembles reconstitués à Spontin comprenaient des trésors de pièces de bronze au niveau de la ceinture, laissant penser qu'elles étaient contenues dans une bourse.

C'est par commodité que nous donnons au dépôt de vaisselle analogue à celle que l'on utilisait dans la vie quotidienne et garnie de nourriture, et à la petite pièce pour payer le passage dans l'autre monde, le nom de dépôt funéraire. Ils nous apparaissent comme le reflet d'une certaine attitude envers les morts, fossilisée dans des gestes, bien plus que des rites déterminés à la façon chrétienne. Tous ces éléments peuvent se comprendre comme une offrande à un mort dans son nouvel état, comme un geste de reconnaissance, gouverné par des formes précises, bien que variables, de ce que Varagnac appelle la condition de trépassé. Les nuances présentées par cette offrande selon les cas peuvent s'expliquer autant par les conditions sociales et économiques générales (coutumes familiales, vaisselle

(140) « Zur Gliederung frühgeschichtlicher Gräberfelder am Beispiel der Münzbeigabe », *Neue Ausgrabungen und Forschungen in Niedersachsen*, Hildesheim, 1970.

(141) Par exemple, à La Calade (cf. SITES).

(142) Le guerrier de Mont Hermès avait un silique de Gratien dans la bouche ; cf. PILLOY, t. II (réf. sur Abbeville), pp. 337-8.

disponible), que par le caractère personnel du mort (un tel avait un robuste appétit, il lui faut du poulet et du lapin ; mais pour un enfant ou une vieille dame, des œufs sont préférables). Les récentes fouilles de La Calade (Var) offrent, à titre de comparaison, une image de l'homogénéité de ces coutumes dans un petit cimetière provençal du Haut-Empire : l'objet unique le plus communément déposé était une lampe (dans 26 des 34 tombes), mais 13 tombes (pour la plupart des incinérations) renfermaient du pain, de la viande, ou les deux, avec de la vaisselle, et 10 d'entre elles contenaient aussi une bouteille de parfum. L'obole à Charon figurait dans 11 tombes, habituellement des moitiés ou des quarts de petits bronzes. Aucun signe d'ornement personnel : tout le matériel peut donc être interprété comme une offrande aux morts.

L'INHUMATION HABILÉE. — L'inhumation habillée implique que le sujet était enterré revêtu du costume porté dans la vie, mais il est commode de grouper sous ce terme toutes les tombes renfermant un ornement personnel, qu'il soit en place ou non (143). Pratiquement, ce sont surtout les accessoires vestimentaires que l'archéologue peut observer, bien qu'exceptionnellement on puisse observer une belle paire de bottes en cuir, comme dans la tombe 235 à Vermand. L'importance de cette tendance peut se mesurer par la fréquence des éléments de parure contenus dans les tombes à mobilier. Dans les cimetières romains tardifs, la tendance apparaît nettement subordonnée au dépôt funéraire. A Aulnay-sur-Marne, si riche en poterie, on a trouvé pour tout ornement un peigne, deux épingles à cheveux, et un collier dans la tombe 20, ainsi qu'une épingle dans la tombe G bis. A Barisis et Corcelles-les-Monts, une boucle de bronze, et à Écurey-le-Nez un peigne seulement peuvent être considérés comme éléments d'inhumation habillée, bien que le dépôt funéraire soit présent dans toutes les tombes à mobilier. A Vermand, 21 % seulement des tombes du cimetière des Remparts renfermaient un ornement masculin ou féminin caractéristique, tandis que 85 % des mêmes tombes comportaient de la vaisselle et 35 %, uniquement de la vaisselle.

Avec l'arrivée de groupes germaniques à la fin du 1^{er} siècle l'inhumation habillée devient nettement plus importante. A Cortrat furent inhumées six dames aux riches parures (fibules d'argent, anneaux d'or, bracelets de bronze et colliers ouvragés : t. 5, 6, 10, 26, 27, 28) et deux hommes avec des boucles, mais sans vaisselle (t. 34, 36). Cependant, le dépôt de vaisselle demeure numériquement plus important (70 % des tombes à mobilier) que l'inhumation habillée (50 %). On retrouve cette prédominance à Vert-la-Gravelle (92 % contre 52 %), mais une analyse plus détaillée nous prévient qu'il ne faut pas trop simplifier les problèmes d'interprétation. Ainsi, si 12 tombes ont fourni uniquement des objets de dépôt funéraire (t. 3, 9, 12, 13, 15, 17, 22, 22 bis, 23, 25, 30, 32) qui vont de trois pièces

(143) Le ceinturon de la t. 9 à Mézères (Bas-Empire), par exemple, a été trouvé sur les tibias. La boucle de fer de la t. 13 était près du pied droit. De telles observations ne sont pas rares mais elles n'affectent pas la signification rituelle du dépôt.

de vaisselle avec un poulet et l'obole (t. 17) au simple sou dans la bouche (t. 30), 12 autres ont fourni à la fois vaisselle et ornements (t. 2, 6, 7, 8, 11, 19, 20, 24, 26, 27, 28, 31) allant de 6 pièces de vaisselle, avec une simple épingle de bronze (t. 19), à un collier d'ambre et deux paires de fibules portés par une vieille femme, avec un sou dans la bouche, une boîte de bois à ses pieds et une coupe de verre près de la tête (t. 28). A Oudenburg, les soldats enterrés avec la fibule cruciforme réglementaire sur l'épaule sont parfois accompagnés d'un dépôt de vaisselle (t. 104, 115, 138, 188), mais très souvent ce n'est pas le cas (t. 59, 111, 124, 129, 172). Ici, comme à Abbeville-Homblières et Saint-Quentin où une influence germanique est également attestée, le nombre des tombes à inhumation habillée est supérieur à celui des tombes ne renfermant que de la vaisselle (39 % contre 31 %, 56 % contre 28 % et 53 % contre 31 %). Les tombes « lètes » du Namurois confirment de manière frappante cette évolution : bien que le dépôt de vaisselle, nombreuse et parfois de qualité, ait lieu dans la grande majorité des 51 ensembles connus de Furfooz, Haillot et Samson, un seul de ces ensembles (L. 4 à Furfooz, sans doute un enfant) consiste seulement en vaisselle. D'un autre côté, une riche sépulture masculine ou féminine peut être entièrement dénuée de vaisselle (Haillot, t. 13, Samson, t. 16, 18). Dans des tombes isolées de ce type, récemment découvertes aux deux extrémités de la France, Hochfelden et Guer, le dépôt funéraire se limite à un ou deux objets de verre près de la tête.

Deux conclusions semblent se dégager à ce point de notre enquête :

— Pour les populations romanisées de Gaule, on constate une relative pauvreté en ornements personnels par rapport au dépôt funéraire.

— Chez les Barbares, il peut y avoir un riche dépôt funéraire, et l'on note un goût prononcé pour les inhumations avec de riches accessoires vestimentaires. Ceci a été observé de près dans une fouille récente à Krefeld-Gellep et R. Pirling en décrit ainsi l'évolution (141) :

« ... de très nombreuses tombes du IV^e siècle furent mises au jour, dont la plupart étaient très bien dotées en mobilier funéraire... presque sans exception orientées selon un axe sud-nord. Peu après le milieu du IV^e siècle, il y a eu à Gellep un changement dans l'orientation des tombes, qui devint presque toujours ouest-est. A la même époque, l'usage du dépôt de mobilier funéraire fut en grande partie abandonné. Seul un petit nombre de tombes furent dotées de céramique et de verrerie selon l'usage antérieur. On a trouvé à côté quelques sépultures qui contenaient uniquement des objets métalliques au caractère germanique indiscutable (armes pour les hommes, paires de fibules pour les femmes)... Le remplacement des formes romaines tardives par les formes franques (début du niveau I de Böhrner), accompagné d'un changement dans les usages funéraires (la dotation en vaisselle perd de son importance, les armes sont nouvelles, la bijouterie devient plus abondante qu'auparavant) a dû s'accomplir aux alentours de 400 ».

(141) Communication au Colloque Mérovingien de Paris (Nov. 1973).

L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : ACCENT SUR L'INHUMATION HABILLÉE. — La coutume romaine consistait à faire une offrande aux morts en utilisant les objets ordinaires et anonymes de la vie quotidienne; mais la loi romaine répugnait aux exagérations conduisant à aliéner dans une tombe d'utiles richesses (145). Quant aux Germains, ils présentaient leurs morts dans l'éclat de leur puissance et de leur richesse. Ils préféraient les monnaies de métal précieux, la vaisselle de luxe comme la buire de la tombe 319 à Lavoye, le plat d'Abbeville ou la corne à boire de Mézières (t. 74). Les armes témoignaient du pouvoir d'un homme, les bijoux du rang d'une femme; leurs sépultures étaient imprégnées de leur personnalité. La consolidation du pouvoir sous Clovis entraîna un renouveau de faveur pour l'inhumation à mobilier, et fut peut-être communiquée par les Francs à d'autres parties de la population. Le tableau est maintenant dominé par l'inhumation habillée, comme l'époque précédente l'était par le dépôt funéraire.

L'analyse de ces observations (fig. 9) révèle que le nombre de cimetières où l'inhumation habillée comprend de 80 à 100 % de tombes à mobilier a plus que triplé depuis la fin du Bas-Empire. En laissant de côté les sites « lètes », nous arrivons à un chiffre encore plus élevé. Alors que dans la période précédente, l'inhumation habillée était relevée le plus souvent dans moins de la moitié (42 %) de ces cas par cimetières connus, la situation change complètement dans la période mérovingienne. Ce n'est que dans des sites ruraux pauvres comme Caours près d'Abbeville que les tombes contenant un seul vase dépassent en nombre les inhumations habillées, mais il ne s'agit en tout que de 12 tombes. Dans la majorité des sites (53 %), entre 1 et 20 % des tombes ne contiennent que de la vaisselle, et dans bon nombre de sites (23 %), on ne trouve pas ce type de tombe. En période romaine il était courant que 21 à 49 % des tombes à mobilier dans un site donné ne contiennent que de la vaisselle. Nous n'entendons jamais parler d'un site romain où la vaisselle ne figure pas au premier plan des objets dans la tombe, mais à Isle-Aumont (Aube), le seul élément de ce genre sur 650 tombes est une coupe en verre dans la tombe d'un enfant (t. 639); à Clérey, site voisin, on ne trouve de même qu'une seule pièce de vaisselle sur 43 tombes à mobilier. La rareté des tombes renfermant de la vaisselle dans l'ouest de la Normandie se remarque à nouveau à Hérouvillette. Elles sont également rares dans deux importants cimetières de la région de Belfort : Audincourt (19 % des tombes à mobilier) et Bourgoigne (12 %) (146).

(145) PAPINIEN (*Réponses*, II, 3) et le Digeste (XXXIV, 2, d'après Scaevola) infligent les provisions testamentaires qui réclament l'inhumation avec des étoffes précieuses ou des bijoux (SALIN, C.M. II, ix, 182-3); Cassiodore autorise même qu'on arrache de la tombe « l'or laissé à l'abandon auprès des morts alors qu'il peut servir à l'entretien des vivants » (*Ibid.*, ix, 203).

(146) A Bourgoigne, nous remarquons un bon nombre de riches tombes à armes sans vaisselle (par ex. les t. 25, 48, 62, 101, 110, 111). A Preures, la même chose est vraie pour les t. 33, 60, 93, 107. A Lavoye, la vaisselle manque dans les riches tombes à armes 235, 241, 355 (toutes du vi^e siècle) et dans toute une série d'inhumations féminines bien dotées en parure (t. 158, 175, 189, 206, 223, 307). Parfois, une riche tombe de l'époque précoce ne renferme qu'une pièce de choix ou deux; ainsi à Lavoye, les t. 319 avec la buire chrétienne et une coupe en verre, ou 191 (vase en verre), ou la t. 74 de Mézières (corne à boire en verre et bassin de bronze). La céramique commune est abondante sur tous ces sites et se trouve dans des inhumations voisines de même carac-

LE VASE À CARÈNE. — Nous ne pouvons nous engager ici dans une analyse régionale de détail, qui risquerait, vu les lacunes de nos sources, d'être aléatoire. Nous nous contenterons d'indiquer des tendances générales. La plus importante, du point de vue rituel, est le remplacement du « service de table » romain par le vase à carène comme dépôt funéraire type. Ce ne fut pas un changement brutal. Salin a montré en détail la persistance des formes romaines pendant tout le ^{vi}^e siècle à Sion et Villey-Saint-Étienne en Lorraine; des fouilles récentes confirment que les vases de cette tradition ne sont pas rares dans les tombes : Ennery, Andilly-en-Bassigny, Mézières, Vron et Bulles. Mais le trait le plus frappant du faciès mérovingien est la prédominance de ce nouvel objet, le vase à carène. Il n'apparaît pas encore au ^v^e siècle à Haillot ou Samson. A Krefeld-Gellep, nous voyons son prototype dans la tombe 541. Les tombes 530 et 1145 marquent plus nettement le début du faciès mérovingien. La forme est facile à imaginer : le petit gobelet de la tombe 3 de Haillot (n° 1), connu sous le nom de Chenet 333A est déjà biconique, bien que sa forme ne soit pas mérovingienne, et le bol n° 4 dans la même tombe pourrait devenir biconique si sa partie supérieure était légèrement convexe. L'une des formes les plus précoces trouvées jusqu'à présent (Vron, t. 814) est basse, à large encolure, avec une seule bande décorative sur la partie supérieure. Une forme plus complètement développée se rencontre dans la tombe de chef n° 66 de Mézières, qui date du début du ^{vi}^e siècle. Et à partir de l'époque de Clovis, c'est le vase à carène qui caractérise le dépôt funéraire mérovingien. Les archéologues du ^{xix}^e siècle l'avaient déjà signalé. Baudot compte que 90 % des quelque 300 céramiques trouvées à Charnay entrent dans cette catégorie. P. Perin confirme cette suprématie pour les Ardennes, et il insiste sur le caractère prédominant de ce vase dans les tombes (147). A titre d'illustration, il note qu'à Mazerny, sur 48 céramiques, 38 sont biconiques. La proportion peut varier considérablement dans la même région. Ainsi, les 317 céramiques encore conservées du grand cimetière de Ciplej sont presque toutes biconiques, tandis qu'à Trivières, à quelques kilomètres de là, il n'y a que 106 sur les 218 conservées. Quelles que soient les nuances, nous n'insistons que sur le caractère funéraire de ce dépôt, que personne ne conteste (148). Que l'on admette ou non comme probable que ces vases aient contenu de l'eau, comme le voudrait Salin, nous sommes loin du « service de table » romain. Le tableau des fréquences est éloquent : le dépôt multiple est devenu exceptionnel. Il ne sert plus à proclamer la richesse de la tombe,

tère; par ex., la tombe de chef 66 à Mézières avait un vase à carène, la t. 329 à Lavoye une cruche. A Arlon, une riche tombe à armes peut associer un vase à carène banal avec une pièce de choix en verre, bois ou bronze, tel le chef de la t. 10 (2^e quart du ^{vi}^e siècle). La riche dame de la t. 11 (600-650) ne garde que de la vaisselle de choix. Quant à la jeune fille à la célèbre bulle d'argent, elle se passe entièrement de vaisselle. Cela prouve qu'aucune règle n'est possible, mais que pour la classe qui pratiquait l'inhumation habillée avec le plus d'empressement, le dépôt de vaisselle n'avait pas la même importance en tant que rituel.

(147) PÉRIX, *op. cit.*, note 76, p. 21-2.

(148) M^{me} FAIDEX-FETTMANS pense que le décor à chevrons est peut-être funéraire; elle note que dans la tombe 917 à Ciplej (cf. SITES), ce décor a été rajouté à un vase romain réutilisé dans la tombe (*op. cit.*, p. 153).

comme c'était encore le cas dans le Namurois au ^v^e siècle. Si l'on met quelquefois une belle verrerie dans une tombe riche (Arlon, t. 11, 12, 13), c'est essentiellement comme complément de la parure. Devenue un élément accessoire des tombes riches la vaisselle ne suggère plus dans les tombes communes le même usage (149). Son dépôt ressemble davantage à la coutume médiévale de placer un pot d'eau bénite dans la tombe, dont nous parle Jean Belet (150), à une époque cependant beaucoup plus éloignée chronologiquement de l'époque romaine.

Quant à l'emplacement du dépôt, des observations en série confirment ce que les contemporains de l'abbé Cochet en ont dit, à savoir que l'objet est normalement déposé aux pieds du défunt (151). Cette préférence était déjà manifeste à l'époque romaine. Elle devient encore plus régulière dans le Haut Moyen Âge. La grande exception est Herpes où Delamain remarque avec surprise que les vases sont presque toujours placés près de la tête. Hérouvillette manifeste la même particularité, mais pour un petit nombre d'observations. Le vase à carène semble tout spécialement avoir été déposé aux pieds ; on l'a noté dans cette position à Andilly-en-Bassigny où les céramiques de tradition romaine sont près de la tête.

LA DISPARITION DE L'OFFRANDE ALIMENTAIRE. — La discontinuité la plus frappante entre les deux périodes est la disparition de l'offrande alimentaire. Seuls quelques cas isolés, dispersés sur un vaste espace géographique, rappellent la coutume romaine : à Grand, quelques coquilles d'œufs dans deux vases d'une tombe d'enfant (L. 55), à Pry, un os de jambon dans un bassin de bronze (L. 21). A Charnay, Baudot parle de débris d'os dans des bassins de bronze mais les détails ne sont pas clairs ; Barrière-Flavy cite Delamain au sujet d'aliments dans des bassins de bronze à Herpes, mais ceci demeure invérifiable. D'autres cas ne font qu'illustrer la remarque de Salin, à savoir que les os d'animaux ne sont pas nécessairement des restes d'aliments. A Villey-Saint-Étienne, il cite une patte de castor sur une poitrine de femme, un corbeau sur le thorax dans la tombe 60, ailleurs un os de chèvre et une dent de castor (L. 34) ; ailleurs encore, le squelette d'un aigle ou d'un pélican (tombe 14, de chef), et dans une riche tombe féminine près du chef, un squelette de corbeau dans un récipient de bronze (L. 20). Seul le dernier cas rappelle la coutume romaine. Mais le corbeau a-t-il été déposé en nourriture ? On trouve un exemple analogue à Sion, les os d'un oiseau non identifié dans un plat en céramique (L. 19). D'autres exemples sur le même site sont les bouteilles renfermant des os de petits rongeurs (L. 24, 36) (à Lorient il y avait une quantité de rongeurs décapités dans la tombe d'une jeune fille, n° 318), une

(149) Cf. note 146.

(150) *Rel. Dir. off.*, C. 161 (cité dans SALIN, C.M. 211). Belet précise que l'eau bénite a pour objet d'empêcher les démons d'approcher du cadavre. Cependant, les vases percés de trous qu'on trouve parfois dans les inhumations médiévales renfermaient des charbons et de l'encens ; ils sont représentés sur un bas-relief qui montre les funérailles du prince Louis, fils de Saint Louis (conservé au Dép. Arch. du Musée Carnavalet à Paris). Dans les fouilles de Saint-Pierre de Montmartre à Paris, on vient de trouver des vases de cette époque (XIII^e-XIV^e siècles) près de quelques inhumations.

(151) Cf. par exemple N.-S., p. 266 (ENVERMEU).

incisive de bœuf sous deux pierres plates (t. 4), et des os de bœuf ou de cheval dans le remblai d'une tombe, soit sans mobilier, soit violée (t. 57). Rien de tout ceci n'est bien convaincant (152). A Grand, on a trouvé une petite fille (t. 33) enterrée avec 6 perles d'ambre et un os de lapin dans la bouche. Comme le site a produit une grande quantité de céramiques de tradition romaine et une incinération qui se rapproche de la tradition romaine (t. 16, ossements calcinés et mobilier, non datable, dans un vase), ainsi que des tombes bien datées en armes (6, 48) et en bijoux (12, 18) qui suggèrent le début du faciès mérovingien, il est possible qu'on ait ici affaire à des survivances isolées.

Quant à Ennery, site qui, pour Salin (153), montre les survivances les plus fortes de l'offrande alimentaire, il pose des problèmes particuliers. L'archéologue insiste sur le fait que dans 19 des 82 tombes, des morceaux de viande ont été enterrés sous le corps, mais jamais l'animal entier. Cependant, il n'y avait pas que du cheval, du bœuf et du porc, mais aussi un chien. Fouillé pendant la guerre, ce site n'a jamais donné lieu à une publication correcte; le journal de fouilles n'est qu'un bref catalogue. L'auteur note aussi l'abondance, près du site, d'ossements animaux qui proviennent de la cuisine d'une villa gallo-romaine voisine, ce qui incite à la prudence. En tout cas, l'offrande ici ne ressemble pas au rite de dépôt alimentaire avec de la vaisselle qui était normal pendant le Bas-Empire. Il est vrai qu'Ennery, comme Grand, à la limite du monde franc, a livré aussi beaucoup de céramiques de tradition romaine. Il est possible qu'un rite inspiré de l'offrande alimentaire d'époque antérieure mais prenant une forme particulière se soit prolongé ici.

Mais les observations négatives sont écrasantes. Aucun cas d'offrande alimentaire dans les Ardennes (où elle était pratiquée à la fin du IV^e siècle à Mézières); aucun cas dans les sites belges ou dans le Nord-Est (154). L'abbé Cochet n'en parle pas dans les tombes mérovingiennes de Normandie; elle n'est pas mentionnée non plus dans le Vexin, ou à Bulles près de Beauvais. A Hérouvillette, dans la partie ouest de la Normandie, la présence de quelques ossements animaux isolés dans le remblai (t. 32, 45) ou au fond de la fosse (t. 33) semble accidentelle. A Réville, aucun des « dépôts votifs » dont parle l'auteur n'évoque une coutume romaine.

La présence d'un mouton, d'un chien, d'un jeune taureau et de deux chevaux à Maltrat ne semble pas avoir grand rapport avec l'offrande alimentaire. Ce sont peut-être des « sacrifices », comme le prétend l'auteur, mais faute d'une publication détaillée, nous ne pouvons savoir s'ils sont contemporains du cimetière. La

(152) Pourraient-ils avoir une signification magique? D'autres observations qui suggèrent une motivation de cet ordre sont le dépôt de coquilles d'escargots autour du crâne (Blazerny, t. 3, 155; Lumez, t. 60; Erk avait fait la même découverte dans 3 tombes du Bas-Empire à Berthénicourt; même réf. que Sissy, pp. 49-50). L'association du corbeau avec Odio, dieu de la magie, est bien connue (cf. R. Deaulez, *Les Dieux et la Religion des Germains*, Paris, 1962, pp. 72 sq., 157 sq.).

(153) C.M. IV, p. 34.

(154) Elle n'a jamais été remarquée dans les fouilles méticuleuses de Vron, par exemple, jusqu'à récemment où l'on a trouvé un cas, semble-t-il, dans une partie du site qui est romaine tardive. Je remercie M.C. Seillier pour ce renseignement.

référence à des « aliments » dans la tombe 38 de Gye-sur-Seine demeure vague. Des fouilles récentes dans cette région (Isle-Aumont, Clérey, Andilly-en-Bassigny, Pierre-Perthuis) n'offrent aucune observation de ce genre. La découverte au ^{xix}^e siècle à Andilly, près de Toul, d'une tombe contenant « un scramasax et un vase contenant des imitations d'escargots, d'huitres, de divers fruits faits d'une pâte blanche, sorte de chaux durcie... » est unique en son genre, si elle est authentique. Ce n'est qu'au-delà de la zone franque, à l'est, dans l'Alsace alémanique, qu'apparaissent quelques cas plausibles d'offrande avec vaisselle (155). Si nous tournons vers le sud romanisé, où l'inhumation *ad sanctos* est déjà la règle (Neuvicq, Monségur) ou même dans les sites où elle n'est pas signalée (Estagel, Villarzel-Calades, Pinèdes) nous ne la trouvons nulle part. Il est donc clair que dans toute la période romano-franque de la Gaule, la coutume de l'offrande alimentaire, si bien définie au ^{iv}^e siècle, a virtuellement disparu à l'époque de Clovis, sinon plus tôt (156). Peut-être survit-elle sous des dehors particuliers, par exemple chez la dame de Cologne, aux pieds de laquelle fut trouvée une bouteille encore au tiers pleine de vin, et une bolle en tilleul contenant des noisettes, une noix, et quelques dattes. C'est comme si la vieille tradition avait été ressuscitée avec une certaine délicatesse et un sens de l'esthétique en accord avec le rang de la défunte ; mais il n'y avait aucun aliment dans la tombe voisine de l'enfant. Pas trace non plus d'aliments dans la tombe d'Arégonde, une génération plus tard.

La survivance de l'ohole à Charon, réadaptée en fonction du goût germanique pour le métal noble est évidente et confirmée par de nouvelles trouvailles. On la rencontre dans deux tombes de chef sûrement datées de l'époque de Clovis : la fameuse tombe 319 de Lavoye (un triens de Zénon dans la main droite) et la tombe 68 de Mézières (un triens de Zénon dans la bouche). La sépulture du chef d'Hérouvillette enterré vers 550 montrait le même usage (triens de Justin dans la bouche) avec, en même temps, un trésor de pièces d'argent et de bronze. La tombe de chef d'Audincourt (L. 14) a été bouleversée, mais un triens de Justin a été retrouvé près de la tête. A Merlemont, la tombe d'un guerrier avec deux céramiques de tradition romaine a produit une pièce d'argent, probablement logée dans la bouche. Le même usage est observé dans de riches tombes féminines du ^{vi}^e siècle à Mézières (157) la tombe 89 (pièce d'argent dans la bouche), à Chaouilley la tombe 19 (triens d'or d'Anastase trouvé près d'une verrerie au niveau du cou). A Sauvillie, un demi-silique d'argent du ^{vi}^e siècle a été découvert dans deux tombes (L. 1 et 57) ; on

(155) A. ZIEGLER (cf. *Cahiers Alsac. d'Hist. et d'Arch.*, 13, 1934, pp. 73-96) des coquilles d'œufs ont été trouvées dans des vases aux pieds de deux défunts ; à Eschentzwiller-Brandstätt (Gallia, 30, 2, 1972, p. 388) un poulet a été trouvé avec des céramiques dans deux tombes. Il y avait aussi de la viande et des œufs dans quelques tombes féminines du ^{vi}^e siècle à Nâle-Bernerring.

(156) L'influence de l'Eglise paraît ici certaine. Bien qu'on n'en ait pas de preuve formelle, un sermon de saint Césaire est révélateur : « Je m'étonne qu'aujourd'hui une si pernicieuse erreur se soit développée chez les chrétiens (pour ne pas dire chez les infidèles) au point qu'ils portent des mets et des vins sur les tombeaux des défunts, comme si les âmes sorties du corps avaient besoin d'aliments matériels... » (Sermon 194, cité dans SALIN, C.M. IV, LX, 294). La dévotion dans la dernière phrase témoigne de toute la distance entre la culture cléricale et la mentalité religieuse traditionnelle.

(157) Je remercie M. P. PÉRIAN pour ce renseignement.

ne peut les dater avec certitude, faute de publication correcte, mais le matériel de guerrier et le type de boucle trouvés dans la tombe 1 est typique du *vi*^e siècle. La tombe 55 de Blussangeaux (il s'agit d'un enfant) est toujours en cours de publication, mais la description d'une pièce d'or de Totila toute neuve, trouvée dans la bouche, autorise une datation précoce. La tombe *ad sanctos* d'un enfant avec des armes, récemment ouverte à Farnars, a été dérangée, mais elle contenait certainement un solidus d'or et peut-être aussi un triens. Les indices archéologiques et numismatiques parlent en faveur d'une datation du troisième quart du *vi*^e siècle. A Lavoye, une pièce d'or et deux d'argent ont aussi été trouvées près de la ceinture (dans une bourse sans doute), dans la tombe 191, tombe de guerrier au mobilier abondant, datée de la seconde moitié du *vi*^e siècle. A Herpes, datée essentiellement du *vi*^e siècle, nous avons des cas de pièces dans la main. A Vieil-Aître près de Nancy, qui a donné plusieurs tombes de chef aux armes nombreuses, dans le style de l'époque de Clovis, on nous dit simplement que l'obole à Charon est attestée. A Waldvisse dans la même région, on a conservé dix *simili*, tous trouvés dans la bouche. Les ensembles sont indatables mais le reste a laissé un abondant matériel du *vi*^e siècle. Pour des sites comme Marchélepot, Envermeu et Charnay, nous savons seulement que de nombreuses pièces y ont été trouvées, la plupart en bronze, mais parfois en or ou en argent. Les fouilles actuelles de Vron appuient fortement une datation précoce de cette tradition : sur quatre pièces trouvées dans la bouche, trois datent du *v*^e siècle et une du *vi*^e (158).

La survivance de cet usage dans les ensembles du *vii*^e siècle est rare en France. Elle paraît probable dans la tombe 212 de Lavoye (denier d'argent devant la mâchoire) que l'on date sûrement du *vii*^e siècle à cause de la grande plaque-boucle. L'abbé Cochet a trouvé à Lucy un guerrier enterré avec des pièces d'or du *vii*^e siècle, mais elles semblent avoir été cachées dans sa ceinture, plutôt que déposées. A Fleury-sur-Orne, une imitation en argent d'une pièce de la fin du *v*^e siècle a été trouvée dans la tombe 14, mais l'emplacement n'est pas clair et la tombe n'est pas datée avec certitude. En Belgique, on relève quelques cas : la seule pièce d'or trouvée à Arlon est située à côté de la mâchoire de la dame de la tombe VII, elle a donc pu tomber de la bouche, mais la tombe, située « vers 600 », comporte tant d'éléments du *vi*^e siècle qu'il faut y voir sans doute des traditions de cette époque. Les tombes III et XV, deux femmes du *vii*^e siècle, ne renferment que des pièces de bronze et l'emplacement ne rappelle nullement l'obole à Charon. Des cas nettement datables du *vii*^e siècle se rencontrent plutôt dans la région flamande, où le faciès mérovingien s'est développé plus tardivement. H. Roosens (159) mentionne trois sites où l'on a trouvé des pièces d'or. Ils donnent l'impression de survivances isolées, dans une région reculée, d'une coutume qui au cœur de la culture mérovingienne était tombée dans l'oubli.

Cependant, à part la tradition aristocratique d'une obole en métal noble,

(158) Je remercie M. C. Seillier pour ces renseignements.

(159) *Op. cit.*, note 121, pp. 12-16.

les dépôts d'obole authentiques, ressemblant à la coutume romaine sont rares et sporadiques. L'habitude de mettre une pièce dans la main, plus commune encore dans la période romaine que celle de la placer dans la bouche, est observée dans très peu de cas à Lavoye (t. 75, 151, 272, 313, 319), sur les 98 tombes qui contenaient des pièces. Ailleurs, à part la référence imprécise d'Herpes, nous trouvons de temps à autre, un exemple : tombe 173 de Lezéville, tombe 52 à Monnet-la-Ville, tombe 3 à Saint-Sulpice. Ce sont toujours des cas isolés. A Lavoye, sur cinq cas où les pièces de bronze ont été trouvées dans la bouche l'un est très précoc car l'essentiel du mobilier dans la tombe consiste en quatre pièces de vaisselle romaine traditionnelle (t. 177) deux sont du ^{vi} siècle (t. 191, 248) et les deux autres sont indatables (t. 183, 247). A Lavoye et ailleurs, dans la grande majorité des cas où l'on trouve des pièces (presque toujours des bronzes romains), elles semblent avoir été portées dans des bourses (au moins 21 fois à Lavoye), ou en guise d'ornement (7 fois à Lavoye), ou encore ne pas avoir de contexte précis (à Lavoye, 9 pièces dans le remblai). Durant la période romaine, comme nous l'avons vu, on peut les trouver dans une bourse, surtout dans les tombes qui supposent un contexte germanique (Oudenburg, Abbeville, Guer) et l'on remarque une distribution assez irrégulière dans des sites qui ont fourni de nombreuses observations (Vermand, Krefeld-Gellep) (160) ; mais les cas classiques sont bien représentés aussi. Durant la période mérovingienne, il arrive souvent qu'on ne trouve pas du tout de pièces dans des sites qui offrent à la fois vaisselle et inhumation habillée (Eu, Hollogne-aux-Pierres, Lumes) particulièrement au ^{vii} siècle. Quand on les trouve, c'est comme ornement, telles les pièces d'or du collier de la dame de Cologne ou les pendants de Villey-Saint-Étienne (t. 15, 67). Lorsqu'elles sont contenues dans une bourse avec d'autres objets quotidiens comme un briquet ou un silex, elles n'évoquent pas non plus le rite romain. Nous avons vu que la coutume consistant à placer des pièces de monnaie dans les tombes a été observée bien après l'époque mérovingienne. Nous sommes d'accord avec A. Van Gennep pour refuser d'y voir une survivance de traditions anciennes (161). Cela peut très bien être simplement une réaction spontanée devant la mort. A l'époque mérovingienne, l'usage de placer dans la tombe une pièce de métal noble est une déformation germanique d'une tradition romaine, et l'on peut douter qu'elle ait conservé sa signification rituelle : en fait elle a été assimilée à la parure, c'est-à-dire à la personnalité du défunt.

LES TOMBES SANS MOBILIER. — Les tombes sans mobilier témoignent-elles d'une indifférence envers un défunt particulier ou bien d'une autre conception de l'Au-delà ? Seul le contexte permet d'en décider. A Abbeville, à Aulnay-sur-

(160) Sur les 22 cas analysés à Krefeld (1974, pp. 19-23), 3 se situent dans la bouche et 3 dans la vaisselle, 5 près de la tête et autant près des pieds, 2 sur la poitrine et 3 près de l'avant-bras. L'impression que donnent 62 cas à Vermand est plus régulière : 48 (77 %) se situent « classiquement » dans la main, dans la bouche, avec la vaisselle, ou aux pieds et, dans un cas, dans l'orbite.

(161) A. VAN GENNEP, *op. cit.*, note 16, p. 724.

Marne, à Sissy, ces tombes se présentent comme des exceptions isolées au milieu des tombes meublées ; à Vermand, Eck a noté des groupes entiers de tombes, orientées comme les autres (par exemple t. 236 et suivantes, t. 356 et suiv.) qui comportaient en tout et pour tout une simple boucle, ou un couteau ou un vase ordinaire, ou encore qui étaient entièrement dépourvues de mobilier. Il suppose que des espaces étaient ainsi réservés à la population servile, qui ne pouvait espérer un meilleur sort dans l'Au-delà. Cette hypothèse semble raisonnable. Bien qu'on n'ait pas observé à Arlon de tombes entièrement dépourvues d'objets, l'homme enterré dans la tombe 9 (simple fosse au chevet de la tombe 4) ne portait qu'un couteau de fer : il est permis de penser que c'était un serviteur. Roossens a observé à Beerlegem (vii^e siècle) une rangée de tombes « satellites », très serrées, sans mobilier, au bord de l'espace privilégié où se trouvaient trois riches inhumations. Dans de tels cas, il est clair que la pauvreté est un indice plus sociologique que rituel.

Cependant, l'hypothèse de Pilloy selon laquelle, à Vermand, une raréfaction du mobilier funéraire s'accompagna d'un changement dans l'orientation à la fin du faciès impérial, a été confirmée de façon frappante par les fouilles de Krefeld-Gellep. Un vaste groupe de tombes sans mobilier, orientées O.-E., domine le centre du cimetière, entre les tombes du iv^e siècle et les tombes mérovingiennes à mobilier. À Corcelles-les-Monts, les tombes renfermant du mobilier sont toutes rassemblées sur une rangée ; derrière elles se trouvent deux rangées de tombes sans mobilier. On connaît à Paris des inhumations avec obole et vaisselle abondante qui datent du Haut-Empire (rue Pierre-Nicole). On sait, d'après des fouilles anciennes, que ce dépôt était pratiqué au iv^e siècle dans le cimetière civil qui devint plus tard le cimetière Saint-Marcel. Or, la pauvreté générale du matériel qui provient de cette vaste nécropole par rapport aux objets trouvés dans d'autres cimetières parisiens plus restreints ont amené P. Périn à postuler une raréfaction du mobilier funéraire à Paris vers la fin de l'Empire romain (162). S. Gagnière avance l'hypothèse d'un abandon général du dépôt funéraire dans la vallée du Rhône vers cette époque (163) ; or c'est encore la région culturellement dominante en Gaule romaine. P. Périn suggère qu'à Paris l'élément gallo-romain a continué à pratiquer l'inhumation sans mobilier après l'arrivée des Francs, qui pratiquaient leurs propres rites autour des nouvelles églises fondées par Clovis (église des Saints-Apôtres) et Childébert (église de Sainte-Croix et Saint-Vincent) (164). Ils continuèrent leurs inhumations princières dans le style de celle de Childéric, dont la tombe de Cologne donne une image, mais c'est seulement dans les cimetières ruraux que des « tombes de chef » (165) intactes témoignent de la pleine vigueur de l'inhumation

(162) P. PÉRIN, « Les caractères généraux des nécropoles mérovingiennes de la Champagne du Nord et de Paris », *Septentrion*, 3, 1973, p. 32. Cet auteur consacrera prochainement une étude plus détaillée à l'évolution des pratiques funéraires à Paris.

(163) Cf. note 70.

(164) Cf. note 162.

(165) Voir l'analyse historique et sociale de ce genre de tombes dans P. PÉRIN, *op. cit.*, note 58. H. Steuer a fait une analyse plus large, « Zur Bewaffnung und Sozialkultur der Merowingerzeit », dans *Nachrichten aus Niedersächsischen Urgeschichte*, 37, 1968, pp. 18-87.

à mobilier. Cependant, à l'ouest de la Rhénanie (166), on ne trouve plus guère de tombes avec l'armement complet ; vers 600, il se réduit au scramasax, plus rarement à la lance. Le VII^e siècle est plus que jamais l'époque de l'inhumation habillée, avec une nouvelle mode de plaques-boucles décorées et de fins bijoux ornés de filigrane. Ceci n'est peut-être qu'un changement de mode, mais on y retrouve la tendance qui s'était manifestée pour la première fois dans la seconde moitié du IV^e siècle, tendance à réduire le matériel contenu dans la tombe à quelques éléments du costume. On assiste ensuite à une confusion grandissante dans les vieux cimetières et à la désintégration des coutumes funéraires : les violations se multiplient, les tombes se chevauchent et le matériel, réduit à un simple couteau, ou une fibule, une boucle ou un vase funéraire, finit par disparaître complètement. En Gaule septentrionale, la disparition est consommée vers la fin du VII^e siècle ou au VIII^e, selon les régions (mais les datations tardives sont bien difficiles à établir, faute d'ensembles nombreux).

L'ABANDON DU MOBILIER FUNÉRAIRE. — Ainsi semble-t-il que l'inhumation à mobilier ait été abandonnée deux fois en Gaule, et chaque fois on en a attribué la responsabilité au christianisme. Est-ce bien justifié? On est en droit d'émettre quelques réserves. On a jadis attribué au christianisme le passage de l'incinération à l'inhumation dans l'Empire romain, mais des études ont montré que ce mouvement était antérieur à toute possible influence chrétienne et qu'il a affecté différents groupes religieux (167). Il paraît cependant probable que ce changement ait affecté d'abord les couches éduquées et urbanisées de la société romaine. Dans le Midi comme en Italie, ces classes utilisaient les services d'artistes qui sculptaient de luxueux sarcophages depuis au moins le III^e siècle (168). Il paraît peu probable que ces personnes aient toutes été chrétiennes mais elles ont certainement transmis une culture rationnelle dont l'Église devait hériter. Pratiqueaient-elles l'inhumation à mobilier? On ne peut le prouver et ce n'est guère probable (169). Leur attitude face à cet aspect de la culture populaire se refléterait plutôt dans le ridicule dont Lucien de Samosate couvre la coutume de l'obole à Charon (170). Ils ont peut-être été à l'origine d'un mouvement de rejet du mobilier funéraire. D'autres sectes religieuses, comme les Gnostiques ou les adorateurs de Mithra (171) ont pu être plus sévères que le christianisme au sujet de ces pratiques. S. Burger (172) pense que les tombes sans mobilier que l'on trouve

(166) En Allemagne, elles persistent plus tard ; cf. STREUMER, *op. cit.*, note 165.

(167) Cf. note 72.

(168) Éd. LE BLANT, *Les sarcophages de la Gaule*, Paris, 1886, pp. II-XI.

(169) SALAN note (C.M. II, p. 226) : « A la fin de l'empire, des inhumations importantes dont certaines en sarcophages de plomb décorés sont absolument stériles », mais il ne donne pas plus de précisions.

(170) A titre d'exemple : le n° 22 des *Dialogues des Morts* présente un philosophe qui répond de la sorte quand Charon lui demande son sou : « Désolé, mon vieux, je suis fauché. Si tu ne veux pas me transporter en Hadès, ramène-moi dans le monde ! » La plupart des auteurs qui traitent de tels aspects de la mentalité populaire sont prouvés d'un semblable mépris. CUNEOY (*op. cit.*, note 17, pp. 76-7) souligne cet écart entre la culture littéraire et la culture folklorique.

(171) Cf. W. VOLZGANG, « Inhumation en terre sacrée dans l'Antiquité Grecque », dans *Mém. Préf. par divers savants à l'Acad. des Ins. et Belles-Lettres*, t. XIX, 2^e partie (1931) p. 383 et suiv.

(172) *Acta Archaeologica* (Budapest), XVIII, 1936, pp. 99-231.

dans le cimetière hongrois de Sagvar, datant de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle, ont des chances d'appartenir à des sectes juives connues pour la sobriété de leurs coutumes funéraires. Il pense que dans ce cimetière les chrétiens avaient conservé l'usage de déposer une poterie aux pieds du défunt, comme l'indique le décor des objets associés à ce dépôt (une scène d'adoration sur une plaque-boucle, une inscription grecque sur un pichet de verre). L'abandon du mobilier funéraire au IV^e siècle a pu être un phénomène socio-religieux complexe qui ne se serait « christianisé » qu'après coup.

L'incompatibilité fondamentale est entre la conception d'une persistance de la personnalité après la mort, et la tendance rationaliste préservée par la culture cléricale. La conception authentiquement chrétienne des rapports entre cette vie et l'Au-delà s'exprime notamment dans la métaphore augustinienne de la Cité de Dieu et de la Cité de l'homme. Dans la seconde, on a une personnalité, des obligations, des possessions. *La mort met un terme à tout cela*. A la mort, plus rien ne compte que la relation de l'âme à Dieu. D'après les liturgistes médiévaux, nous pouvons imaginer le défunt endormi dans la tombe, les yeux tournés vers l'est et les mains jointes en perpétuelle prière, dans l'attente du Jugement (173). La personnalité terrestre a été rejetée comme un vêtement usé, du moins en théorie.

INTERPRÉTATION GÉNÉRALE. — Les inhumations à mobilier, au début de la période chrétienne et mérovingienne, impliquent que cette logique n'avait pas encore pénétré la culture populaire et que perdurait l'ancienne logique, qui trouvait naturelle la persistance de la personnalité dans la mort. Faut-il aller plus loin et postuler une croyance dans une sorte de quasi-existence dans la tombe, où le défunt utilise certains objets de la vie quotidienne et même se nourrit de l'offrande alimentaire? (174). F. Cumont nous avertit qu'à la fin de l'Antiquité des idées contradictoires sur la destinée après la mort coexistaient sans problèmes (175), ce qui est une des caractéristiques du paganisme opposé au christianisme. Dans un domaine où la coutume et les caprices du tempérament individuel n'étaient jamais tenus en échec par des lois rigides et un enseignement cohérent, nous pouvons admettre que des conceptions plus ou moins précises aient coexisté chez des gens qui pratiquaient les mêmes usages. Des sceptiques cultivés comme Lucien pouvaient bien se moquer de telles superstitions, la plupart des gens continuaient à pratiquer leurs coutumes traditionnelles sans trop se soucier de leur signification. Mais toutes ces coutumes ne s'en rapportent pas moins à la notion de survivance de la personnalité, et ce nouvel état dangereux et ambigu impose aux

(173) Texte cité note 153.

(174) SALIN a suggéré que l'objet déposé dans la tombe avait un double immatériel; il rappelle que, pour les Germains primitifs, les choses avaient aussi leur propre vitalité (C.M. II, pp. 259-60).

(175) *Op. cit.*, note 12, p. 11 : « Mais dans le paganisme qui ne connaît point d'orthodoxie théologique, une nouvelle croyance n'élimine pas nécessairement une croyance antérieure. Elles peuvent coexister longtemps comme des possibilités entre lesquelles l'intelligence a le choix. Cette indécision ne troublait point des esprits qui n'étaient pas assujettis à la rigueur dogmatique d'un credo imposé... ».

vivants des devoirs. Bien que les inhumations à mobilier aient été abandonnées dans les régions romanisées, l'anxiété suscitée par les croyances anciennes subsista. A. Marignan conclut par ce jugement son analyse détaillée des coutumes funéraires mérovingiennes d'après les sources littéraires, lesquelles traitent des éléments les plus christianisés de la population : « Le sentiment païen de la mort triomphait. »

Chez les Germains, la présence d'objets dans la tombe a aussi reçu une explication d'ordre juridique (176). Il existait une conception de la propriété personnelle, inaliénable et intransmissible par héritage : pour l'homme libre, son costume et surtout ses armes (*Heergewöle*), pour la femme ses bijoux (*Gerade*). Ce point de vue poussé à l'extrême ferait donc de la tombe le lieu de dépôt des objets que l'on voulait éloigner des vivants. Une explication juridique proche de la précédente voit dans ce qui est déposé dans la tombe « la part du mort » (177), juste compensation pour les biens dont ses héritiers bénéficient. Ces théories nous paraissent complémentaires, car elles font également appel à la notion populaire de persistance de la personnalité, définie ici par son association avec les objets familiaux (178). Les ancêtres sont le lien entre les vivants et les forces divines, comme le montre la fine analyse de K. Böhner (179). D'où l'importance évidente du respect des droits des morts. Comme cet auteur le fait remarquer, une inhumation avec mobilier funéraire s'est développée parmi les Germains en contact avec le monde romain ; elle signifie une cassure avec l'incinération pauvre qui était la règle auparavant. Cette filiation nous fait soupçonner que les lois germaniques ont été élaborées à partir de la coutume de l'inhumation à mobilier, au lieu d'en être la source. Ce qui est certain, c'est que les sépultures germaniques, du moins les plus riches, sont marquées par l'individualisation du défunt, alors que la tradition romaine mettait l'accent sur une attitude sociale envers les morts. Ainsi bien que des coutumes se soient développées dans un milieu « païen », il n'y a pas de raison de les rapporter aux traditions de la religion germanique, au sens strict du mot.

L'histoire ultérieure de ces coutumes funéraires ne peut se comprendre qu'à la lumière du processus de christianisation. Comme nous l'avons vu plus haut, l'Église, à l'époque de Clovis, s'était contentée de demander l'adhésion des Francs. Elle insistait sur le respect de ses biens temporels et de son monopole spirituel. Son attaque du paganisme se concentrait sur l'idolâtrie. Les coutumes funéraires relevaient du domaine privé. Le goût des Francs pour l'inhumation habillée était

(176) WERNER, *op. cit.*, note 126, pp. 96-8.

(177) *Op. cit.*, note 21, pp. 53-4.

(178) *Ibid.*, p. 50 : le mort germanique demeure un personnage jouissant de ses droits, en contraste avec les *manes* de la tradition romaine.

(179) K. BÖHNER, *op. cit.*, note 19, pp. 655-8. Il conclut (p. 672) que la christianisation n'a fait, au premier lieu, que transformer le culte des ancêtres : le mort, sous la terre, garde en quelque sorte ses pouvoirs sur la famille, mais il les exerce sous la suzeraineté du Christ, Roi des Cieux. Ceci fait penser à une observation faite par D. ELMERS : en Saxe, on construisait les premières églises souvent près des tombes ancestrales de la famille dominante, comme si on convertissait la famille même rétrospectivement (« Monuments du début du Christianisme en Saxe » dans *L'Or des Vikings*, Expos. du Musée des Antiq. Nat. de Saxe, Hildesheim, 1969, p. 157).

admis dans des sanctuaires urbains comme Saint-Denis ou Farnars ou Cologne ; à la campagne, cette coutume, favorisée par le conservatisme de la culture populaire, était pratiquée dans des cimetières anciens bien avant une réelle implantation chrétienne. La distance psychologique entre les Romains et les Francs demeura grande durant la majeure partie du VI^e siècle, comme le suggèrent les noms d'évêques (180) et comme nous le confirment bien des incidents relatés par Grégoire de Tours. Puis les signes se multiplient d'une intégration plus profonde des classes supérieures germaniques à la culture chrétienne : l'édit anti-palén de Childeberr II, les efforts de Bathilde pour doter les abbayes et réprimer les survivances palénnes sur ses terres en sont des exemples (181). Comme le remarque J. Imbert c'est à cette époque que l'influence chrétienne se manifeste dans la législation, aboutissant à une étroite collaboration entre pouvoirs laïc et ecclésiastique dans l'édit de Clotaire II, en 614 (182). L'élan missionnaire de saint Colomban et de ses disciples réveille l'enthousiasme chrétien en Gaule ; Francs et Romains en sont également affectés (183). S'assemblent à la cour de Dagobert, célèbre pour la protection qu'elle offre à l'Eglise, le Franc Dado (saint Ouen) et les Romains Éloi et Amand. Puis ils la quittent pour s'attaquer aux racines de la mentalité palenne dans le nord (184). Leurs efforts sont secondés par une implantation monastique massive dans les campagnes vers le milieu du VII^e siècle (185), et c'est à partir de cette date que cessent les références au « paganisme » (186). La nouvelle vague de christianisation en profondeur doit donc être finalement responsable de la confusion et de la disparition des anciennes coutumes funéraires, mais de manière indirecte. D'une part, c'était l'élite franque qui avait donné le ton dans ce domaine : en devenant profondément chrétienne, elle abandonne ces coutumes, donnant à nouveau l'exemple. Mais cet abandon fut progressif. Pendant la plus grande partie du VII^e siècle, les nobles d'Arlon continuèrent à pratiquer avec pompe l'inhumation habillée. Les somptueuses inhumations du site Namand de Beerlegem sont de la même époque. Dans le Midi, il y eut une faible résurgence de l'inhumation habillée au VII^e siècle, fruit probable d'une influence franque. A Neuvicq, on a trouvé un scramasax dans une tombe qui portait l'inscription d'un nom germain : *Dolena* ; et *Emelerius* portait une plaque-boucle de style animalier. A Monstégur, la tombe 283, qui recoupe une tombe antérieure sans

(180) Par exemple à Bordeaux où Bertechramnus succède à la dynastie des Léonée vers la fin du siècle. Cf. HIGONNET, *Bordeaux pendant le Haut Moyen Age*, Bordeaux, 1963, pp. 201-3, remarque que les noms latins dominent dans les inscriptions au VI^e siècle tandis qu'au VII^e siècle ce sont les noms germaniques latinisés qui dominent. Les noms ne sont pas, bien entendu, un critère ethnique très sûr, mais ils témoignent d'un rapprochement culturel.

(181) Cf. E. VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902, ch. X.

(182) J. IMBERT, « L'influence du Christianisme sur la législation des peuples Francs et Germaniques », *Settimane di studio del Centro italiano di Studi sull'alto medioevo*, Spoleto, 1967, pp. 369-70.

(183) J. ROUSSEL, *Saint Colomban et l'épopée Colombanienne*, Besançon, 1941, pp. 103-181.

(184) VACANDARD, *op. cit.*, note 30 ; E. DE MOREAU, *Saint Amand*, Louvain, 1927 ; id., *Hist. de l'Eglise en Belgique*, Bruxelles, 1945.

(185) J.F. LEMARIGNIER, « Organisation ecclésiastique de la Gaule du VII^e à la fin du IX^e siècle », *Settimane di studio del Centro italiano di Studi sull'alto medioevo*, Spoleto, 1966, pp. 463 et suiv.

(186) VACANDARD, *op. cit.*, note 8, p. 433.

mobilier, contient une plaque-boucle du VII^e siècle; à La Gayole, deux enfants ont été trouvés avec des plaques-boucles en place, dont l'une est certainement du VII^e siècle. Certaines des tombes récemment découvertes à Gelleneuve et La Réole contenaient des traces de fils d'or témoignant d'un riche niveau d'inhumation habillée. Il y avait aussi un scramasax, des boucles d'oreilles en argent et des plaques-boucles, tout matériel du VII^e siècle. Mais ce matériel est de plus en plus limité à la parure, comme les grandes plaques-boucles trouvées à Saint-Germain-des-Près, indiquant que l'inhumation habillée s'est prolongée jusque dans le VIII^e siècle.

D'autre part, à mesure que l'Église s'implantait dans les campagnes, elle se mit à encourager l'inhumation dans le cimetière paroissial, étendant ainsi son emprise sur un domaine jusque-là laissé à la famille. Nous ne savons pas si elle a découragé l'inhumation habillée encore que cela semble probable. Mais la pleine mesure de l'influence chrétienne sur l'évolution des coutumes funéraires peut être appréciée le plus nettement par une comparaison avec les facies funéraires hors de France.

PERSPECTIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RITES FUNÉRAIRES

LES SACRIFICES D'ANIMAUX. — Nous trouvons d'autres indications sur les coutumes funéraires en analysant les usages qui ne sont pas ou peu développés. La disparition de l'offrande alimentaire nous apparaît significative à cet égard, de même que la rareté des sacrifices d'animaux durant la période mérovingienne. Il est vrai que Salin a découvert des squelettes de petits rongeurs aux pieds de la dame de la tombe 36 de Sion, ainsi que dans une bouteille (t. 21). L'abbé Cochet avait fait une découverte semblable à Envermeu et récemment la tombe 38 de Lorleau a livré les os de cinq à six rongeurs qui avaient été décapités et déposés en tas aux pieds d'une jeune fille. S'agit-il de survivances isolées d'une coutume proto-historique attestée dans le cimetière celtique de Port-le-Grand, comme le suggère Salin? On ne la rencontre, semble-t-il, que dans des tombes féminines, mais vu la rareté des cas, il est hasardeux de parler de sacrifices : il peut très bien s'agir d'une forme de magie (187).

À part Ennery, nous n'entendons guère parler d'os de grands animaux en association avec des tombes mérovingiennes. Il y a cependant le cas des inhumations de chevaux. Salin en cite sept cas (188), dans trois desquels il s'agit seulement de crânes, l'un trouvé dans la tombe de Childéric, l'autre dans une tombe de « chef » franc à Douvrend et le troisième entre deux sarcophages à Tarquimpol

(187) Deaulx voit dans le dépôt de tels objets des indices d'une magie très développée (op. cit., note 152, p. 161). Le dépôt des coquilles de cyprès dans des tombes féminines a souvent été lié à une forme de magie (SALIN, C.M. IV, pp. 73-7); cela ne prouve pas qu'ils n'étaient déposés dans la tombe simplement comme propriété de la défunte.

(188) C.M. IV, pp. 23-8.

avec une épée (s'agit-il d'une tombe de chef détruite?). A Villey-Saint-Étienne, les os d'un poulain ont été trouvés dans une tombe de chef (L. 24) du milieu du vi^e siècle, mais cette tombe avait été dérangée. A Maltrai, un jeune cheval a été trouvé près d'une tombe masculine sans mobilier, et un cheval coupé en trois morceaux gisait dans une fosse (L. 158), mais nous n'avons pas de preuves décisives que ces inhumations soient contemporaines du cimetière. On rapporte le cas d'un homme et d'un cheval enterrés ensemble à Conflans (Aube), mais la source, qui remonte au milieu du xix^e siècle, est imprécise. Le cas rapporté par l'abbé Cochet à Envermeu, un cheval avec un mors à la bouche, près des pieds d'un guerrier richement armé, semble plus probant. Un cas semblable découvert à notre époque est le cheval trouvé harnaché et probablement couvert dans la tombe 140 à Beerlegem; il était orienté comme les tombes humaines, mais la tête tournée vers l'est. H. Roosens (189) a trouvé trois références de tombes de cheval en Belgique : deux à Éprave, dont nous savons seulement qu'un mors a été trouvé dans la bouche, de même qu'à La Buissière. D'autres exemples se rencontrent dans la région de Calais : dans la tombe de chef de Cormettes, un crâne de cheval a été trouvé aux pieds. A Preures, on a noté trois chevaux, sans mobilier. L'un d'eux (fosse D) devait être contemporain du cimetière car il est recoupé par une inhumation tardive qui contient une fibule ansée symétrique. A Caours, où deux squelettes de chevaux sans mobilier ont été observés, l'un d'eux empiétait sur une tombe humaine (L. 5) et semble donc postérieur (190). Cependant des sépultures de cheval viennent d'être découvertes dans l'enclos funéraire entourant une église datée du vi^e siècle, à Hordain près de Douai.

Il semble donc que l'on ait parfois placé un crâne de cheval dans la tombe d'un homme important (Childéric, le chef de Douvrend, Cormettes, etc.) ou même qu'on ait enterré un cheval entier avec son harnachement, les cas les plus patents étant concentrés dans le nord-est. Cependant, c'est la rareté de cette pratique en Gaule qui nous frappe, comparée aux exemples connus en Allemagne. Dans le seul cimetière de Beckum (Westphalie) (191), 17 sépultures de cheval ont été trouvées, dont 8 avaient un harnachement élaboré et se trouvaient disposées face à une grande tombe de chef du vii^e siècle. Il y avait un cheval enterré à Bäle-Bernerting (vi^e siècle) et des harnachements dans les tombes de plusieurs guerriers de l'aristocratie. A Mindelheim, on a trouvé un cheval décapité (192). Selon F. Stein, on connaît plus de cent sépultures de chevaux rien que dans l'Allemagne du Nord (193). Le catalogue de M. Müller-Wille révèle une distribution dense à

(189) *Op. cit.*, note 121.

(190) Des squelettes de chevaux ont été trouvés au-dessus des tombes à Hilloigne-aux-Pierres. On ne doit pas écarter l'hypothèse que dans des cas exceptionnels, un animal ait été enterré dans une nécropole abandonnée par les gens.

(191) W. WINKELMANN, *Das Fürstengrab von Beckum*, Oelde, 1962. Pour une discussion de ce site, voir P. PAULSEN, *Alamannische Adelsgräber von Niederstotzingen*, Stuttgart, 1967, pp. 143-50.

(192) Cf. SALIN, *C.M.* IV, p. 21, n° 5 et pl. I.

(193) STEIN, *op. cit.*, note 60, p. 127.

l'est du Rhin et en de rares endroits à l'ouest (191). Si la tendance était d'emporter dans la tombe les possessions les plus chères et de faire de cette dernière l'image de l'importance sociale d'un homme dans sa vie, l'inclusion d'un cheval semble une exagération naturelle. Cette tendance est beaucoup plus fortement développée en Allemagne et en Europe Orientale qu'au cœur du monde mérovingien. La raison ne peut pas en être d'ordre économique car les chefs francs de la Gaule n'étaient pas plus pauvres que leurs frères d'outre-Rhin.

POINTS DE COMPARAISON AVEC L'EUROPE ORIENTALE. — Plus à l'est, l'archéologie nous propose d'autres comparaisons. Des chercheurs tchèques ont mis au jour de riches ensembles *ad sanctos* en Moravie (195), qui commencent même avant la mission « officielle » de Constantin et de Méthode en 863. A Staré Mesto, plus de 5 000 objets ont été retirés de 2 000 tombes dans le voisinage de deux églises : armes, bijoux d'or, poteries et seaux. A Sady, cinq caveaux funéraires étaient disposés dans l'église, tous pillés, mais à l'extérieur, il y avait 41 tombes intactes, avec des armes (haches d'armes, en miniature pour les enfants, comme à Spontlin), des parures, de la vaisselle. A Modra, les inhumations autour de la chapelle étaient sans mobilier dans 61 % des cas, et les autres n'avaient que des éléments de parure ; les auteurs les attribuent à des missionnaires venus de l'ouest. Tout à fait imposant est le site de Mikulčice où l'on a mis au jour un palais et neuf églises, presque toutes accompagnées de sépultures, certaines avec armes (mais ces dernières semblent exceptionnelles), beaucoup avec de riches parures : boucles d'oreilles et pendentifs pour les femmes, éperons pour les hommes, boutons d'or et d'argent pour les deux. La vaisselle semble rare et il n'y a pas de référence à des offrandes alimentaires (on cite une pièce d'or dans la bouche). Cependant on remarque le décor chrétien de la parure : une épée avec une croix incrustée d'or, un pendentif en forme de livre liturgique, une plaque-boucle représentant un orant, les bras levés, enfin une croix grecque gravée, qui était posée sur un abdomen. Cette culture, qui associait le christianisme à des inhumations au riche mobilier, était florissante au ix^e siècle et succomba aux Magyars au x^e siècle.

En Hongrie, de nombreuses fouilles effectuées récemment offrent une quantité de points de comparaison avec le faciès mérovingien. A la fin du iv^e siècle par exemple (196), les éléments romanisés semblent avoir adopté une orientation O.-E., tandis qu'au v^e siècle apparaissent des tombes N.-S. qui semblent appartenir à des groupes d'envahisseurs venus d'Asie. A Szob et Pilismarot, de la vaisselle et des ornements de style romain ont été trouvés mélangés à des miroirs de bronze typiquement asiatiques, décorés parfois de représentations de la lune et

(191) *Pferdegrab und Pferdepfister im frühen Mittelalter*, Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek 20-21, 1970-1, pp. 119-218, Abb. 3.

(195) J. POKRUK, « Ancient Moravia in the light of the latest archaeological discoveries », dans *The Great Moravian Empire*, Prague, 1962, pp. 49-91, fig. 7-22.

(196) I. Kovács, « Nouvelles trouvailles du v^e siècle découvertes en Hongrie », *Acta Archaeologica* X, 1959, p. 209 et suiv.

du soleil. Tous les miroirs ont été brisés avant le dépôt : ce bris délibéré et systématique suggère un culte des morts organisé.

Au VI^e et au VII^e siècle, les Avars, païens ennemis des Francs, s'emparent du pays. Deux cimetières Avars fouillés près d'Ullö (197) depuis la guerre confirment que les Avars pratiquaient l'inhumation avec armes et parure à cette époque. Le dépôt funéraire est beaucoup plus important que l'inhumation habillée : les bijoux sont pauvres (quelques perles, une boucle d'oreilles, fréquemment la grande fusafole dont J. Werner a souligné qu'elle a pu avoir une valeur de talisman) (198). Les seules armes d'Ullö 2 (elles sont, paraît-il, plus fréquentes à Ullö 1) sont une hache dans une tombe et une épée dans une autre. On a trouvé des pointes de flèche dans deux tombes, l'une masculine et l'autre féminine, dans un vase, ce qui rappelle, selon l'auteur, une tradition alтайque selon laquelle on utilise les pointes de flèche pour conjurer les morts. Mais c'est une poterie grossière, façonnée à la main qui est de loin l'objet le plus communément déposé (79 % des tombes). L'emplacement ne semble régi par aucune loi. Viennent ensuite l'indispensable couteau (73 %), et l'offrande alimentaire qui concerne 50 % des 153 tombes, surtout du poulet, du porc, du mouton et des œufs. Ceci dépasse le pourcentage le plus élevé du faciès gallo-romain dans le Bas-Empire (Abbeville, 47 %). Par contre, les ornements de ceinture ne se trouvent que dans 35,5 % des tombes masculines et féminines. Seules 13 des 153 tombes (8 %) ne contiennent aucun mobilier. Aucun cimetière mérovingien de grandeur comparable n'en offre aussi peu. Les morts sont toujours allongés sur le dos, et les bras sont généralement parallèles au corps (17 exceptions, une ou deux mains sur le pubis ou les fémurs), mais dans six cas les genoux sont légèrement pliés de côté. L'auteur croit voir cinq cas de mutilation rituelle, consistant à couper les pieds et dans un cas les mains, et trois cas de têtes déplacées ou en surnombre. Il n'y a pas de tombes de cheval, mais dans d'autres sites du faciès avar, on trouve fréquemment des chevaux enterrés avec leur harnais, ou le harnais seul (199).

Le long article de I. Dienes (200) sur un cimetière des envahisseurs hongrois à Bashalom offre des indications sur 22 tombes explorées depuis la guerre, que l'on peut dater après 850 sur la base d'une pièce d'argent de Louis le Pieux qui figurait dans un collier. Il y a deux tombes à armes, mais le trait le plus frappant est le nombre de fosses (10) masculines et féminines qui contiennent des chevaux (toujours à gauche du sujet), ou, à défaut, le harnachement, mors, brides, éperons. Il n'y a guère d'offrande alimentaire (un morceau d'agneau dans une tombe) mais

(197) C. Sos, « Le deuxième cimetière Avar de Ullö », *Acta Archaeologica* VI, 1955, pp. 102-228.

(198) *Beitrag zur Archäologie des Altälta Reiches*, Munich, 1956, pp. 26-31, carte II. Cf. aussi V. Evison, « The Dover sword-ring and other sword-rings and beads », *Comm. to the Soc. of Antiquaries*, Oxford, p. 64.

(199) I. Kovács, « Contribution au problème de l'occupation de la Hongrie par les Avars », *Acta Archaeologica* VI, 1955, pp. 163-84.

(200) *Acta Archaeologica*, 1956, pp. 214-273.

1. Dienes pense que le bris rituel est une caractéristique importante (201) : les carquois sont brisés, les vêtements déchirés, les boutons arrachés. L'aspect le plus original de son interprétation, qu'il appuie d'arguments anthropologiques et folkloriques, réside en ce qu'il démontre que le cimetière offre l'image d'un clan organisé sur des bases strictement hiérarchiques. A Bashalom (de même que pour le site analogue de Bezdid) les sexes sont strictement séparés, les hommes à gauche et les femmes à droite. En outre,

« le centre est occupé par les tombes les plus riches, tandis que les plus pauvres sont situées à la périphérie : chacun repose donc à la place qui lui revient en fonction de son rôle et de son rang dans la famille... le cimetière est peuplé à l'image du village. En fait, dans l'Au-delà, les habitants du même village continuent à vivre ensemble dans le même ordre qu'ici-bas ».

Dans les cimetières mérovingiens, il arrive parfois que les tombes les plus riches soient concentrées au milieu et que les abords soient pleins de tombes pauvres, sans mobilier, mais ceci semble fonction de la stratigraphie horizontale, de l'appauvrissement progressif du site (202). A Bashalom cependant, où nous avons affaire à un très petit nombre de tombes de même caractère le cas est différent et, s'il est vrai qu'à l'ouest il est commun d'entendre parler de clans dans les cimetières (Sippe), ainsi que de tombes riches avec leurs « satellites », je ne connais pas de cas qui reflète aussi exactement l'ordre tribal que Bashalom. Pour Dienes, même le fait de placer les femmes à droite constitue une inversion significative de l'ordre social normal (où les hommes occupent la place d'honneur), inversion qui exprime l'idée — qui se trouve, dit-il, dans le folklore ture — que l'Au-delà est une continuation de cette vie, mais inversée, comme dans un miroir. Une telle interprétation s'accorde en gros avec les idées de A. Varagnac selon lequel les morts, dans les sociétés tribales, constituent un groupe d'âge encore lié aux vivants ; mais ici l'image présentée est beaucoup plus élaborée et organisée que tout ce que nous avons pu trouver dans les faciès impérial et mérovingien. Cela ne doit pas nous surprendre : dans ces derniers, la libre expression de la mentalité tribale a été limitée par le développement d'une culture rationaliste et critique. L'attitude d'un Lucien envers l'obole à Charon fait penser à celle de Voltaire face aux superstitions médiévales. Comme l'a montré J. Le Goff (203), la culture cléricale hérita de cette attitude, tout en se montrant souple et indulgente à l'égard

(201) Nous avons signalé plus haut les miroirs brisés dans des tombes avarres. Cette pratique a-t-elle été courante dans le faciès funéraire gallo-romain? Van Doorslaer l'affirme dans certains cas (*op. cit.*, note 61, t. I, p. 203) ; à Iolliers, par exemple, des fragments du même vase ont été trouvés à l'intérieur d'un sarcophage intact (couvercle scellé en place) et à l'intérieur (t. 180). Très souvent des pièces de vaisselle à Vermand ont été trouvées brisées, mais on ne peut pas dire si c'était fait exprès. Pour l'époque mérovingienne, on manque d'études à ce sujet ; cependant, il paraît qu'à Lumes certains scramasax en bon état de conservation, étaient brisés (cf. Annexe IV). Il existe aussi un article global sur le sujet : L. V. GRIVAZEL, « The breaking of objects as a funerary rite », *Folk-Lore*, 72, 1961, pp. 475-491.

(202) Cela a été remarqué par PHILIP à Monceau-le-Neuf et par BOUTANGER à Cléry, *op. cit.*, pp. 121-2, pour ne citer que deux cas.

(203) *Op. cit.*, note 11.

de la prédilection des chefs barbares pour l'inhumation habillée. Cependant la disparition de l'offrande alimentaire et la rareté des tombes de chevaux sont peut-être des indices des limites de cette tolérance. De plus, les Francs avaient déjà un long passé d'association avec le monde romain. Les Magyars, par contre, arrivaient dans un pays où l'empreinte romaine avait été complètement effacée par plus de quatre siècles d'incursions et d'occupations barbares, et où le christianisme était pratiquement inexistant. Ils venaient tout droit des steppes ; il n'est pas déraisonnable de leur attribuer un shamanisme vigoureux et une mentalité très peu affectée par les contacts avec la civilisation. L'interprétation de Dienes est donc fondée d'un point de vue historique. Bien que, d'un point de vue archéologique, il soit prudent d'éviter les généralisations trop hâtives et trop larges, il est difficile de ne pas être frappé par ce qui semble à première vue la cohérence palenne de ce cimetière (201).

POINTS DE COMPARAISON EN ANGLETERRE. — Un point de référence opposé nous est fourni par les fouilles de Winnall II, juste à l'extérieur de Winchester, menées par A. Meany à la fin des années 50 (203). Le rapport est suivi d'une discussion plus élargie sur les questions historiques que soulève le site, par S. Hawkes. En bref, les 45 tombes fouillées ne représentent qu'une partie du cimetière. Elles sont orientées O.-E., sauf une, E.-O. La position du corps est variable (dans l'ensemble, sur le dos, mais certains corps sont plus ou moins repliés, t. 17, 23, 31 : les mains couvrent le visage, t. 23 ; certains corps sont coincés sous de lourdes pierres t. 21, 25, 48 ; il y a un cadavre sans tête t. 23). Il n'y a pas de preuves solides d'offrande alimentaire, ni de dépôt de pièces de monnaie. On note des traces de charbons dans 19 tombes, mais Mrs. Meany les considère comme probablement accidentelles, de même que la quantité de tessons de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne qui se sont infiltrés jusqu'au niveau du corps (il est possible cependant que la petite fosse de charbon de la tombe 38, ou le « charbon sous le squelette » de la tombe 28, ou les charbons abondants trouvés dans les tombes 29 et 35 aient un rapport avec nos feux rituels : S. Hawkes remarque que le feu semble avoir joué un rôle dans le rituel d'inhumation dans le nord au VIII^e siècle, comme à l'époque palenne). Le cimetière est daté de la seconde moitié du VII^e siècle, sur la base d'un mobilier assez pauvre (un scramasax, quelques fibules). L'auteur souligne la pauvreté générale du cimetière (19 tombes sur 45, soit 42 %, sont sans mobilier, 9 autres ne contiennent qu'un couteau, 7 autres un couteau plus un autre objet, une seule tombe renferme un vase). Mrs. Meany fait remar-

(201) Les tombes de la Chine archaïque montrent à quel degré des conceptions hiérarchiques peuvent aller dans l'inhumation. Parmi les tombes princières découvertes à Ngan Yang (Dynastie de Shang), l'une révélait des dizaines d'esclaves sacrifiés sur des banquettes au-dessus de l'entrée, devant laquelle on trouvait les ossements d'un chien. Autour du corps, des armes, des outils, des vases et des aliments faisaient une inhumation habillée avec mobilier funéraire d'un luxe jamais vu en Europe (*Treasures of Art Chinese*, Catalogue de l'Exposition au Velt Palais, Mai-Sept. 1973).

(203) A. MEANY et S. HAWKES, *Two Anglo-Saxon Cemeteries at Winnall* (The Soc. for Medieval Arch. Monograph Series, n° 4, London, 1970). Mme Meany a étudié, dans sa thèse de doctorat, les indices linguistiques et archéologiques du paganisme anglo-saxon.

quer la « surprenante absence de soin dans la disposition de beaucoup de ces inhumations ». Elle voit une « survivance palenne » dans les dents d'animaux trouvées dans quatre tombes, dans le fait de placer de grosses pierres sur le corps et dans la « décapitation » dont le but serait « d'empêcher le fantôme du défunt de marcher ». Elle s'étonne de ce que les signes révélant une crainte des fantômes et une négligence générale dans la disposition de la tombe (certains squelettes seraient courbés parce qu'ils auraient été enterrés dans la position même où la mort les a surpris) soient plus nombreux dans ce cimetière et les autres cimetières proto-chrétiens que dans des cimetières complètement palens. Ce qui intrigue particulièrement S. Hawkes, c'est la présence, « à un jet de pierre », d'un autre cimetière saxon détruit dans les années 1880, mais connu pour avoir produit des *umbos* de bouclier qui semblent être du VI^e siècle. Elle cite d'autres cas de cimetières adjacents et suggère que bien d'autres ont échappé à des observateurs non avertis. Elle en déduit que les cimetières du premier peuplement saxon ont été abandonnés vers 600 ou après en faveur de nouveaux cimetières. Tout en admettant qu'on ne peut rejeter entièrement l'hypothèse d'un nouveau peuplement ou d'une autre cause pour l'adoption d'un nouveau cimetière, elle pense que le christianisme a pu jeter le discrédit sur les cimetières traditionnels jugés trop palens, même avant que l'Église ait été assez organisée pour obliger les gens à se faire enterrer autour de l'église paroissiale. Il y aurait donc eu une période de transition pendant laquelle on aurait utilisé des cimetières comme Winnall II : ils témoignent de la présence du christianisme, lointaine, non encore assimilée, mais assez puissante pour provoquer une rupture avec les coutumes antérieures.

Certes, l'interprétation ingénieuse de S. Hawkes demeure hypothétique, mais elle constitue une référence utile pour une discussion des interactions du christianisme et des coutumes d'inhumation à mobiliser dans le contexte global de l'Europe du Haut Moyen Âge. Le contraste avec les sépultures d'hommes et de chevaux strictement disposées de Bashalom est trop saisissant pour échapper à l'observation. Nous trouvons en France des cimetières dont la confusion et la pauvreté ressemblent à celles de Winnall, Guiry-en-Vexin, par exemple (où J. Sirat a formulé aussi l'hypothèse d'un cimetière du VI^e siècle abandonné en faveur du cimetière « aux Quais », mais on ne peut le prouver de façon définitive) ; mais nous ne trouvons rien qui approche la cohérence que Dienes nous révèle à Bashalom. Cependant, il faut considérer que tous les facteurs qui séparent, sur un plan géographique et historique, la Hongrie avaro-magyare, l'Angleterre anglo-saxonne et la France mérovingienne, le plus critique semble être la persistance dans cette dernière d'une culture et d'institutions romaines, persistance qui, au temps de Clovis sinon déjà à l'époque d'Attila, était inextricablement mêlée à l'Église chrétienne. Nous proposons, schématiquement, de situer le point intermédiaire entre Bashalom et Winnall dans le territoire franc de la fin du V^e ou du début du VI^e siècle, à un moment où l'écart entre Francs et Gallo-romains était encore considérable, la conversion des premiers au christianisme encore toute fraîche et, selon tous les indices, superficielle, alors qu'ils étaient encore en

contact avec les modes et la mentalité de la cour des Huns. C'est, nous l'avons vu, l'époque des sépultures de chefs aux armes nombreuses, et des tombes royales somptueuses ; c'est l'époque où les tombes sont bien espacées et alignées, les violations rares, le mobilier extrêmement varié et abondant. En Gaule, le souvenir des coutumes funéraires romaines du Bas-Empire persiste dans le dépôt d'une ou plusieurs pièces de vaisselle et parfois d'un sou, voire de l'obole à Charon en métal noble, dans les tombes riches ; mais l'offrande alimentaire a presque complètement disparu. Puis les armes se raréfient ; la tendance s'accroît de l'inhumation habillée, tantôt assez riche (206), tantôt fort pauvre ou purement symbolique. Bien que subsiste le dépôt d'un vase dans certains endroits, le rapport avec l'ancien service de table romain semble complètement oublié. Les violations de tombes anciennes deviennent fréquentes, qu'elles soient délibérées ou dues au hasard (réemploi, par exemple, de tombes anciennes) et le nombre de tombes sans mobilier s'accroît, comme le révèle la stratigraphie horizontale de tant de sites. La concurrence de tous ces facteurs, « dégradation sémantique » — nous semble-t-il — plutôt que « fusion progressive », est caractéristique du *vi*^e siècle, époque de renouveau chrétien et de repénétration des campagnes, symbolisée par la venue de Colomban.

Ce qui distingue l'Angleterre à cet égard est justement que le christianisme y avait complètement perdu pied, au moins chez les Anglo-Saxons. Donc pendant tout le *vi*^e siècle, alors que les monarques mérovingiens, théoriquement chrétiens, étaient souvent aux prises avec les évêques qui incarnaient une autre notion de l'autorité que la leur, les monarques anglo-saxons jouissaient d'une *aura* sacrée (207). En convertissant d'abord les rois, l'Église eut l'astuce de profiter de cette *aura*. Il est donc vraisemblable qu'au *vii*^e siècle, la christianisation de royaumes plus homogènes et mieux établis que ne l'étaient les territoires de la Gaule au siècle précédent, ait eu des effets plus marqués sur la culture populaire, jetant le discrédit, comme le propose Mrs. Hawkes, sur les lieux d'inhumation antérieurs (208). En France, les anciens cimetières se sont maintenus plus longtemps ; il est même arrivé qu'une église s'y implante (209). Mais tout comme à Winnall et dans d'autres sites anglais, sans jamais être formellement répudié, le rite de l'inhumation à mobilier a fini par disparaître.

(206) Ce qu'on connaît de l'inhumation de Childéric II (vers 673) établit que les rois mérovingiens n'avaient pas perdu leurs traditions de fosse funéraire (L. Grand d'Aussy, *Des sépultures nationales et particulièrement celles des rois de France*, Paris, 1821, pp. 300 et suiv., résumé dans C.M. IV, 25-61).

(207) W. CHEYER a consacré des études approfondies à cette question ; la dernière est *The Cult of Kingship in Anglo-Saxon England* (Univ. of Calif. Press, 1970). Sutton-Hoo est le témoin archéologique le plus frappant de cette *aura* royale, et H. BAUCK-MITCHELL affirme qu'il y avait d'autres inhumations du même type, qui ont disparu, comme à Snape (cf. *Aspects of Anglo-Saxon Archaeology*, London, 1971, ch. 1 et 3).

(208) LIXON donne le récit détaillé de la profanation d'un temple par le chef-prêtre lui-même, à l'occasion de sa conversion (Bk. II, ch. XIII). Il ne serait pas étonnant que ces cimetières, si chargés de souvenirs des morts passés dans les domaines sacrés, aient souffert de cette abrupte révision des traditions religieuses, même avant que l'Église ait pu organiser ses propres cimetières.

(209) M. ROBERT, « Cimetières antiques et églises paroissiales dans la région de l'Oise », *Congressus, Bull. de l'Institut d'Études Latines et du Centre de Recherches A. Pignatol*, n° 8, 1973, pp. 123-43, donne plusieurs exemples.

A la même époque, il était en plein essor chez les Germains d'outre-Rhin (210), qui l'avaient emprunté aux Francs d'Occident et qui, soumis cependant à une influence chrétienne (211), n'étaient pas encore organisés par la Chrétienté latine. En Bavière, comme en Suisse alémanique (212) et en Grande-Moravie, le même phénomène s'est produit d'une inhumation habillée élaborée dans des contextes le plus souvent *ad sanctos*. L'étude de F. Stein démontre que ce style d'inhumation connut un arrêt brutal en Allemagne du Sud vers le milieu du VIII^e siècle. Elle ne peut expliquer cette discontinuité que par l'instauration du pouvoir carolingien, à peu près à cette époque. Car les descendants d'Arnulf de Metz étaient les héritiers de la longue acculturation chrétienne de l'élite franque. La tâche de conversion à leur égard étant accomplie, elle fait place à un souci plus sérieux d'encadrement (213). Le processus de christianisation entra dès lors dans une phase nouvelle. L'Église concentra son énergie sur les régions d'Europe demeurées païennes, ce qui allait l'occuper pour plusieurs siècles.

CONCLUSION

Quelles conclusions pouvons-nous dégager de tout cela? La persistance de l'inhumation à mobilier pendant l'époque mérovingienne confirme la discontinuité traditionnelle entre la haute culture et la culture populaire, très vive à l'époque romaine (214). La masse des Francs, pour leur part, sont demeurés longtemps plus proches de la mentalité populaire; l'Église a mis plus de deux siècles à les « convertir » à ses conceptions plus rationnelles. Les facies funéraires, en dehors de la Gaule, montrent que l'inhumation à mobilier est à l'origine un aspect de conceptions collectivistes qui ne voient pas dans la mort une séparation radicale d'avec la vie, mais le passage à un autre état, plus proche des puissances sacrées, et pour ainsi dire dangereux. A ce stade, le dépôt funéraire est dominant, comme chez les Avars ou les Magyars. Cependant, la pratique de l'inhumation habillée a pu survivre longtemps à la disparition de ces conceptions, gardant surtout une signification de classe, comme en Moravie, en Allemagne du Sud et en Suisse alémanique avant leur encadrement par l'Église de Rome. En Gaule mérovingienne, l'évolution s'est accomplie dans ce sens depuis le VI^e siècle, sinon avant. En vérité, peu de chose avait survécu des pratiques romaines du IV^e siècle; les exagérations du facies germanique (tombe à chevaux, extravagance personnelle) sont restées

(210) F. STEIN, *op. cit.*, note 60.

(211) V. MILAUJIC, « Zur Frage des Christentums in Bayern zur Merowingerzeit », *Jahrbuch des Hist.-Germ. Museum, Mainz*, 13, 1966, pp. 231-56.

(212) H. MOONBAUGER-LEU (*op. cit.*, note 59, Band A, pp. 25, 73 et suiv. montre que bon nombre d'églises privées (*Eigenkirchen*) furent fondées au VII^e siècle par les nobles, où ils pratiquaient l'inhumation habillée.

(213) Cf. J. LEMARIGNIER, *op. cit.*, note 185, p. 452.

(214) « ... the rites that were practised at the tomb suggest that the mass of the people who composed most of the ranks of society were largely unaffected by this literary tradition and had other views on afterlife abodes. » J.M.C. TOYNBEE, *Death and Burial in the Roman World*, London, 1971, p. 37.

limitées. Elles constituent des indices négatifs d'une influence chrétienne. La disparition des cimetières mérovingiens vers 700 doit-elle être attribuée à une évolution de la mentalité religieuse populaire? Il semble hasardeux de l'affirmer. Elle signifie que la longue évolution de l'inhumation *ad sanctos* avait porté ses fruits et que l'Eglise était prête à assumer la pleine responsabilité qui incombait jadis à la famille. Ceci marque une étape dans le déroulement de son ambition ultime : la création d'une société entièrement « chrétienne ». Les survivances de l'inhumation à mobilier au Moyen Age le confirment : on sait que les évêques se faisaient quelquefois enterrer tout habillés. Au XIII^e siècle, Hermes de Troyes portait dans sa tombe ses gants brodés et sur sa poitrine reposait la croix pectorale ornée du signe de l'agneau (215). Mais nous ne pouvons pas confondre ce faste funéraire avec le prudent dépôt funéraire d'un Gallo-Romain du IV^e siècle, ni avec le dernier éclat de la tombe remplie d'armes d'un chef franc. C'est un autre esprit qui est à l'œuvre ici. Comme Guillaume Durand l'a noté : un clerc est enterré avec les insignes de son ordre parce qu'ils désignent ses *virtutes* (216). Ce « mobilier » n'a pas pour but de faciliter la transition vers un nouvel état d'après la mort, il ne vise pas non plus à préserver la personnalité de l'individu qu'il orne. Il rappelle la fonction épiscopale. En faisant du mobilier funéraire un symbole de sa hiérarchie, la culture cléricale marque une victoire sur la mentalité religieuse traditionnelle.

Bailey Young.

*
(215) J. Jacon, etc., *op. cit.*, note 21, pp. 127-30.

(216) *Ibid.*, pp. 127-30.

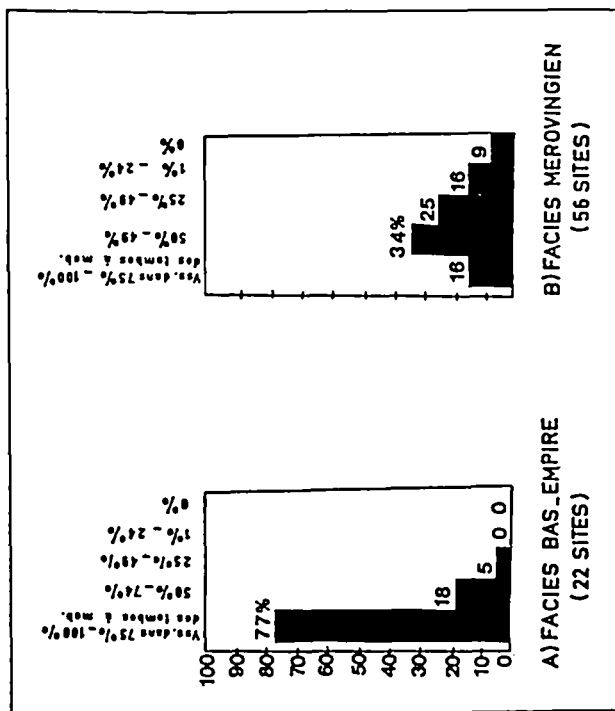


Fig. 1. — Observations de feux rituels pour 368 tombes dans les Ardennes; tableau statistique.

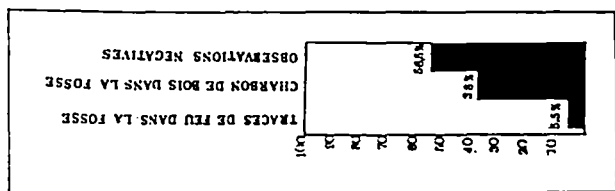
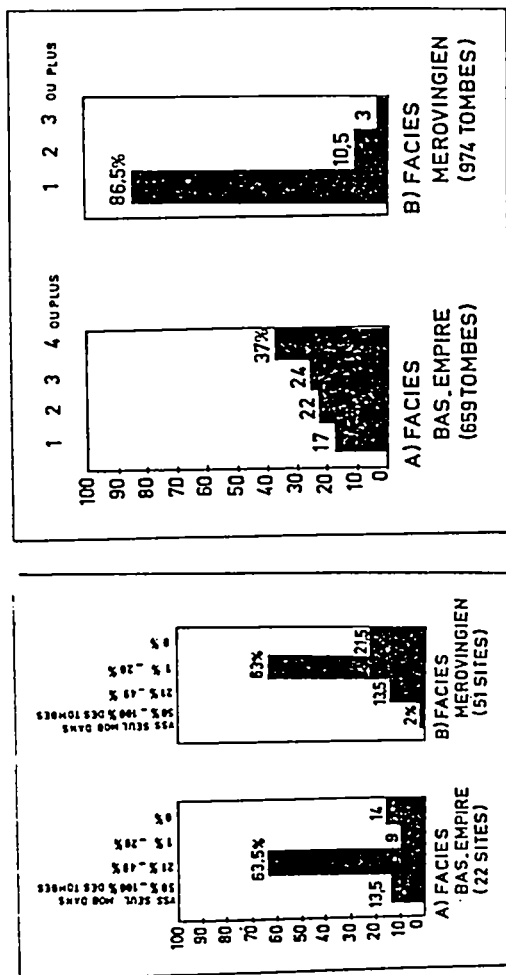


Fig. 2. — Rapport des tombes à vaisselle aux tombes à mobilier (par site).



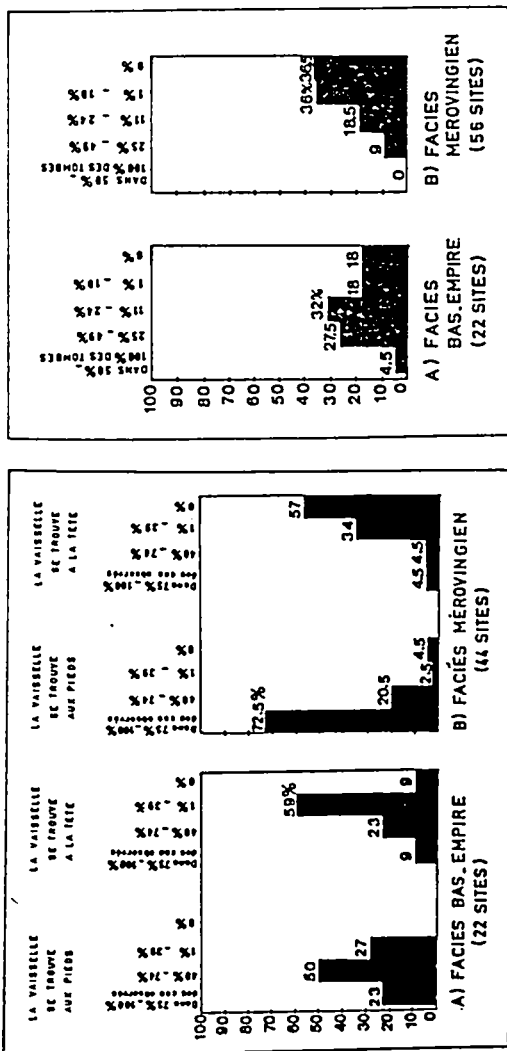
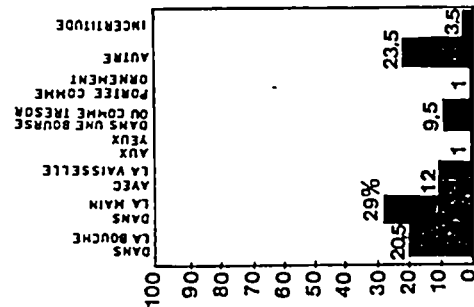
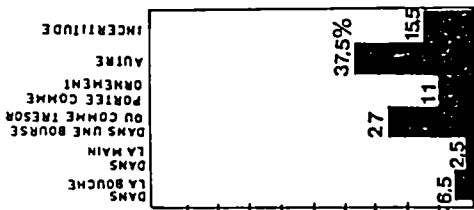


Fig. 8. — Situation de la vaisselle dans la tombe (par site).

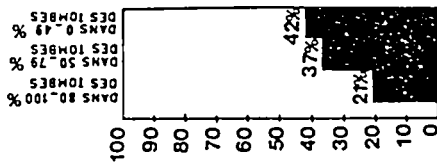
Fig. 9. — Incidence des plaques de monnaie dans les cimetières (par site).



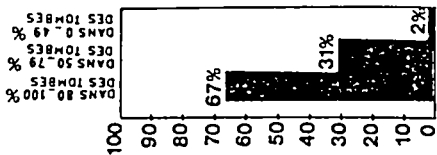
**A) FACIES BAS-EMPIRE
(194 CAS)**



**B) FACIES MEROVINGIEN
(219 CAS)**



**A) BAS-EMPIRE
(19 SITES)**



**B) MEROVINGIEN
(52 SITES)**

Fig. 7. — Situation des plaques de monnaie dans les tombes (par cas).

Fig. 8. — Rapport des tombes à inhumation habillées aux tombes à inhumation (par site).

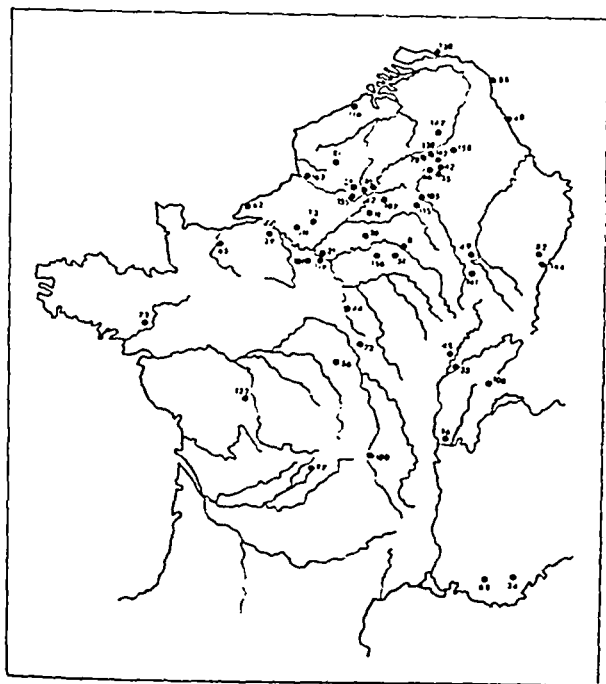


Fig. 8. — *Bas-Empire* : localisation des sites.

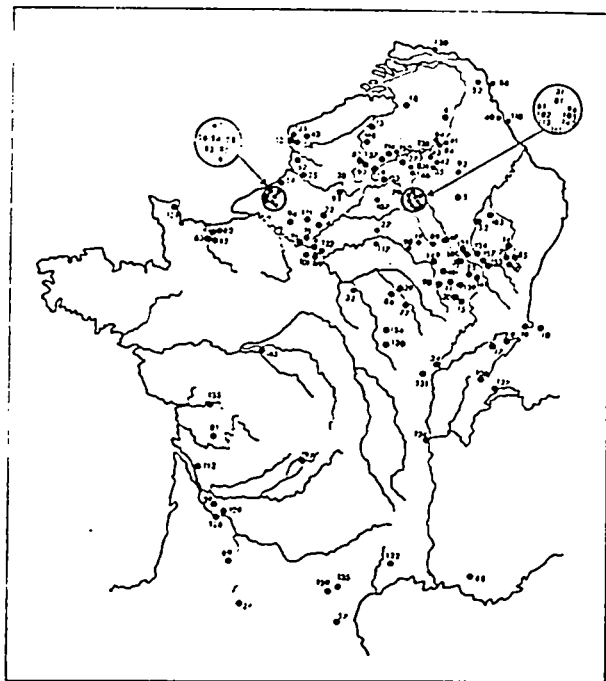


Fig. 12. — Faciès Mérovingien : localisation des sites.

RÉFÉRENCES DES SITES MENTIONNÉS DANS LE TEXTE (SITES)

- (1) Abbeville/Homblières (Aisne). — Cf. J. PILLOY, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, pp. 150-292, fig. 7 pl. (plan).
- (2) Andilly-en-Bassigny (Haute-Marne). — P. BALLET, Nécropole mérovingienne d'Andilly-en-Bassigny, sépultures fouillées au cours de la campagne 1969, *Cahiers Haut-Marniens*, 100, 1970, pp. 27-38, 4 fig. (plan). — *Gallia*, 2, 1971, pp. 299-301.
- (3) Andilly/Toul (Meurthe-et-Moselle). — Abbé PERNOT, Andilly, son vieux cimetière et ses trous de fées, *Bull. de la Soc. Archéol. de Lorraine*, t. 11, 1911, pp. 147-53 ; *id.*, Nouvelles découvertes au cimetière d'Andilly, *Ibid.*, t. 13, 1913, pp. 14-16.
- (4) Andréasy (Yvelines). — L. COSSEYAT, *Le cimetière mérovingien d'Andréasy*, Paris, 1891, 23 p. 9 pl. (plan).
- (5) Arlon (Luxembourg). — H. ROOSENS et J. ALENUS-LECERY, Sépultures mérovingiennes au « Vieux Cimetière » d'Arlon, *Archéol. Belgica*, 88, 1965, pp. 1-188 ; 88 fig. (plan).
- (6) Asch (Limbourg). — J. BREUER, Le cimetière franc d'Asch, *Ann. de la Soc. Royale d'Archéol. de Bruxelles*, 41, 1937, pp. 59-74, 9 fig. (plan).
- (7) Aubigny-les-Pothées (Ardennes). — P. PÉRIN, Ensembles archéologiques mérovingiens de la région ardennaise. 1 : Les sites de Villiers-Semeuse, Aubigny-les-Pothées, Jandun, Fagnon et Semide, *Rev. Hist. Ardenn.*, 5, 1971, pp. 22-25.
- (8) Aulnay-sur-Marne (Marne). — A. BRISSON, J.J. HATT, P. ROUALET, Cimetière gallo-romain d'Aulnay-sur-Marne, *Mém. de la Soc. d'Arch. Commerce. Sci., et Arts du Dept. de la Marne*, LXXXII, 1967, pp. 30-50, 13 fig.
- (9) Audincourt (Doubs). — E. SALIN, Le cimetière barbare d'Audincourt (Doubs), *Bull. Archéol.*, 1932-33 (1937), pp. 699-737, pl. XXIII-XXVII, 7 fig. (plan).
- (10) Bâle-Bernerring (Bâle). — M. MARTIN, Le cimetière franc de Bâle-Bernerring, Suisse (vi^e siècle). L'interprétation historique et sociale d'après la chronologie exacte des tombes ; communication à paraître dans les Actes du 11^e colloque archéologique de l'École pratique des Hautes-Études, *Problèmes de Chronologie relative et absolue concernant les cimetières mérovingiens d'entre Loire et Rhin*, Paris, 1-4 nov. 1973.
- (11) Barisis (Aisne). — Abbé B. LACROIX, Nécropole gallo-romaine du iv^e siècle à Barisis-aux-Bois, *Gallia*, XII, 2, 1954, pp. 367-380, 6 fig. (plan).
- (12) Beauvais (Oise). — J. et F. CARTIER, Le cimetière gallo-romain à Inhumation de la rue du Pressoir Coquet à Beauvais, *Rev. du Nord*, XLIX, 1967, pp. 637-657, 9 fig. (plan).
- (13) Beerlegem (Flandres Est). — H. ROOSENS et A. VAN DOORSELAER, Enkele merkwaardige graven uit de Merovingische begraafplaats van Beerlegem, *Arch. Belgica*, 91, 1966, pp. 26-45. — H. ROOSENS et J. GYSELINCK, Een Merovingisch Gravelde te Beerlegem, *Arch. Belgica*, 170, 1975, 2 vol., 36 pp., texte avec pl. A-E, fig., carte, et 43 pp., repr. des tombes avec 39 pl.
- (14) Berthelming (Moselle). — E. DELORT et M. LUTZ, Les découvertes de Berthelming, *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. Lorraine*, 1948, pp. 95-108, 3 fig. (plan).
- (15) Blondefontaine (Haute-Saône). — A. THEVENIN, *Les cimetières mérovingiens de la Haute-Saône*, Paris et Besançon, 1968, pp. 23-28, fig. 3 (plan). *Id.* Le

cimetière mérovingien de Blondfontaine. Note complémentaire, *Rev. Arch. de l'Est*, XX, 1969, pp. 291-303 ; 3 fig.

(16) La Boisse (Ain). — *Gallia*, XXII, 2, 1964, pp. 419-20. (Les références à *Gallia*, sans titre d'article proviennent de la *Chronique Archéologique*.)

(17) Blussangeaux (Doubs). — *Gallia*, XVIII, 2, 1960, p. 254, fig. 13-14 ; *ibid.*, XX, 2, 1962, p. 526, fig. 20.

(18) Borsbeek (Anvers). — G. DE BOE, Een Merovingisch Grafveld te Borsbeek (Antwerpen), *Archeol. Belgica*, 120, 1970, 122, 54 fig.

(19) Bourogne (Bellfort). — F. SCHEURER et A. LABLOTIER, Fouilles du cimetière barbare de Bourogne, Paris-Nancy, 1914, 122 pp., 60 pl. en couleurs, 44 fig. (plan).

(20) Bousseraucourt (Haute-Saône). — THEVENIN, 1968 (réf. complète sous : Blondfontaine), pp. 28-44, fig. 3.

(21) Bry-sur-Marne (Val-de-Marne). — P. PÉRIN, Le cimetière gallo-romain et mérovingien de Bry-sur-Marne, *Rev. de la Soc. Hist. de Villiers-sur-Marne et de la Brie Française*, 4, 1973, pp. 5-30, 12 fig.

(22) Bulles (Oise). — Y. et R. LEGOUX, Le cimetière mérovingien de Sainte-Fontaine à Bulles (Oise). (Étude des 155 premières sépultures), *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 1974, pp. 123-180, 36 pl. (dessins) 6 photograph. + tableaux et plan.

(23) Caen, église Saint-Martin (Calvados). — J. DECAENS, Fouilles sur le site de l'église et du cimetière Saint-Martin de Caen, *Ann. de Normandie*, 14, 1965, pp. 284-327, 35 fig. (plan).

(24) La Calade (Var). — G. BERNARD, la nécropole gallo-romaine de la Calade à Cabasse (Var), *Gallia*, XIX, 1, 1961, pp. 105-158, 25 fig ; plan, t. b. x.

(25) Caours (Somme). — L. FLANDRIN, Le cimetière mérovingien de Caours, *Soc. d'Emulation Hist. et Litt. d'Abbeville*, XX, 1960, pp. 381-99, fig.

(26) Cap de la Goute (Haute-Garonne). — *Gallia*, VII, 1949, pp. 50-2, fig. 39-41.

(27) Caranda (Aisne). — F. MOREAU, *Collection Caranda*, 1878, pl. I-XLVI et pl. A.

(28) Castres (Aisne). — TH. ECK, Note sur les cimetières anciens de Castres, *Explorations d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne et les départements limitrophes*, Paris, 1897-1902, pp. 17-21.

(29) Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Maritime). — C. SCHNEIDER, Inhumations rituelles d'époque gallo-romaine à Caudebec-les-Elbeuf, *Ann. de Normandie*, 1965, 3, pp. 437-47, 5 fig. et 1 pl.

(30) Cessac (Gironde). — *Gallia* XII, 1, 1954, pp. 207-8, fig. 11-12.

(31) Champigneul-sur-Vence (Ardennes). — E. SERVAT, Ensembles archéologiques de la région Ardennaise. 5 : Le cimetière de Champigneul-sur-Vence, *Rev. Hist. Arden.*, 1975, pp. 49-77, 3 fig. et 7 pl.

(32) Champigny-sur-Yonne (Yonne). — J. COUDRAY et P. PARRUZOT, Le cimetière mérovingien de « La Pannetière » à Champigny-sur-Yonne, *Rev. Arch. de l'Est et du Centre Est*, IV, 1953, pp. 35-49, fig. 5-11 (plan), pl. VII.

(33) Chaouilley (Meurthe-et-Moselle). — J. VOINET, Les fouilles de Chaouilley, *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée Lorrain*, LIV, 1904, pp. 5-80, 3 pl. photog., plan.

(34) Charnay (Saône-et-Loire). — H. BAUDOT, Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne, *Mém. de la Comm. des Ant. du dép. de la Côte d'Or*, V, Dijon et Paris, 1860, pp. 15-100, pl. I-XXV (en couleurs).

(35) Cholesey (Jura). — *Gallia* XXIV, 2, 1966, p. 372, fig. 46-47.

(36) Chouy (Aisne). — F. MOREAU, *Album Caranda*, 1883, pl. 34-41.

(37) Clipley (Hainaut). — G. FAIDER-FEYTMANS, *Les nécropoles mérovingiennes (Les Collections d'archéologie régionale du Musée de Mariemont, II)*, Mariemont, 1970, pp. 145-234 et fig. 9-17 (plan), pl. 15, 86, et 126 en couleurs et 87-132 en noir.

(38) Cléry (Somme). — C. BOULANGER, *Trois cimetières mérovingiens (Cléry, Maurepas, Corbie)*, *Bull. Archéol.*, 1907, pp. 5-13.

(39) Cléry (Aube). — J. SCAPULA, *Le cimetière mérovingien de Cléry (Aube)*, *Rev. Arch. de l'Est et Centre-Est*, V, 1954, pp. 133-146, fig. 57-64 et pl. II-III en couleurs.

(40) Cologne, Cathédrale (Rhénanie). — O. DOPPELFELD et R. PIRLING, *Fränkische Gräber im Rheinland*, Düsseldorf, 1966, pp. 30-49, 20 photos couleurs, pl. 82-104.

(40) Cologne, Saint-Séverin. — F. FREMERSDORF, *Zwei germanische Grabfunde des frühen 5. Jahrhunderts aus Köln, Germania*, t. 25, 1941, pp. 180-8, 5 fig.

(41) Comblain-Fairon (Liège). — J. ALENUS-LECEUR, *Tombes mérovingiennes à Comblain-Fairon*, *Arch. Belgica*, 125, 1971, 41 pp., 9 fig., plan.

(42) Corbois, Rochefort (Namur). — A. DASSOV, *Le cimetière du Corbois à Rochefort, Namur*, *Chronique de la Soc. arch. de Namur*, 1, 1968, 14 pp., 7 fig.

(43) Cormettes (Pas-de-Calais). — Abbé A. COLLET, *Notice sur deux cimetières de l'époque Franque découverts à Cormettes et Lumbres, Calais*, 1901, pp. 13-46, pl. II-V, carte.

(44) Cortrat (Loiret). — A. FRANCE-LANORD, *Un cimetière des Lètes à Cortrat (Loiret)*, *Rev. Archéologique*, 1, 1963, pp. 15-35, 17 fig.

(45) Corcelles-les-Monts (Côte d'Or). — E. GUYOT, *Le cimetière gallo-romain de Corcelles-les-Monts*, *Bull. Arch.*, 1932-1933 (1937), pp. 640-645, plan, pl. XIV-XIX.

(46) Couvertpuls (Meuse). — E. SALIN, *Sépultures du haut moyen-âge à Couvertpuls*, *Rev. Hist. de la Lorraine*, 1936, pp. 136-140, 2 fig.

Culgnières (voir n° 74).

(47) Dieppe (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, N.S., pp. 319-31 ; *Seine-Inf.*, pp. 70-80 avec fig. (voir Envermeu pour réf. complète).

(48) Dieue-sur-Meuse (1) La Potence ; (2) Thumelou (Meuse). — J. GUILLAUME, *Le peuplement de Dieue-sur-Meuse au haut moyen-âge*, *Mém. de maîtrise à la Fac. des Lettres de Nancy*, 1972, 2 vols. dactylo 261 pp., pl. 1-68 et 1-XIII, 7 plans.

(49) Dieulouard, Scarponne (Moselle). — *Gallia*, XXVIII, 2, 1970, pp. 181-3, fig. 5-9.

(50) Douvrend (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, N.S., pp. 303-19 et pl. N. XV ; *Seine-Inf.*, 142-4 avec figures (réf. complète sur Envermeu).

(51) Écurey-le-Repos (Marne). — A. BRISSON et J.-J. HATT, *Cimetières gaulois et gallo-romains à enclos en Champagne : Le cimetière de l'Homme Mort, à Écurey-le-Repos*, *Rev. Arch. de l'Est et Centre-Est* VI, 1955, pp. 313-333, fig. 05-103 (plan).

(52) Elck (Rhénanie). — H. HINZ, *Das Fränkische Gräberfeld von Elck*, Berlin, 1969, 128 pp., 2 tabl. et 5 fig., 58 pl., plan.

(53) Ennery (Moselle). — E. DELONT, *Le cimetière franc d'Ennery*, *Gallia* V, 1947, pp. 351-403, 28 fig. (plan).

(54) Envermeu (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, *La Normandie souterraine (= N.S.)*, Paris, 1855, pp. 259-303 et pl. IX-XVIII ; *id.*, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes (= Sépultures)*, Paris, 1857, pp. 157-303 ; *id.*, *La Seine Inférieure historique et archéologique (= Seine-Inf.)*, Paris, 1864, 1^{re} éd., pp. 130-42, principalement des figures.

(55) Éprave (Namur). — A. DASSOV, *Le cimetière situé devant-le-Mont à Éprave (v^e-vi^e siècles)*, *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, LIV, 1967, pp. 61-108, 13 fig., carte.

(56) Etrechy (Cher). — *Gallia*, IX, 1951, p. 427.

- (57) Estagel (Pyrénées-Orientales). — R. LANTIER, Le cimetière wisigothique d'Estagel (fouilles de 1935 et 1936), *Gallia* 1, 1, 1942, pp. 143-188, 18 fig. (plan); *id.*, Nouvelles fouilles dans le cimetière wisigothique d'Estagel, *C.R.A.I.*, 1947, pp. 226-235, fig.; *id.*, Fouilles dans le cimetière wisigothique d'Estagel, *C.R.A.I.*, 1948, pp. 154-163, fig.
- (58) Étretat (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, N.S., 131-9; *id.*, *Sépultures*, pp. 39-49; *id.*, *Seine-Inf.*, 195-6, fig.
- (59) Eu (Seine-Maritime). — M. HARDY, *Le cimetière franc d'Eu*, Rouen, 1884, 32 pp., fig.
- (60) Famars (Nord). — P. LEMAN, Quelques découvertes inédites dans le département du Nord : 1. Famars : une riche sépulture datée du VI^e siècle, Communication au Colloque archéol. de Paris, 1973 (réf. complétée sous : Bâle-Bernerring).
- (61) Fagnon (Ardennes). — P. PÉNIN (même réf. que Aubigny-les-Pothées) pp. 38-41, 47; pl. IX, X.
- (62) Fécamp (Seine-Maritime). — J. WERNER, Ein reiches Laetengrab der Zeit um 400 n. Ch. aus Fécamp (Seine-Maritime), *Arch. Belgica*, 61, 1962, pp. 145 sq.
- (63) Fleury-sur-Orne (Calvados). — M. de BOUARD et G. MAST, Un nouveau cimetière du haut moyen-âge à Fleury-sur-Orne, *Ann. de Normandie*, t. 14, 1964, pp. 111-129, 32 fig.
- (64) Folx-les-Caves (Liège). — J. ALENUS, Fouille mérovingienne à Folx-les-Caves, *Arch. Belgica*, 69, 1963, 71 pp., 28 fig. (plan), 8 pl.
- (65) Frenouville (Calvados). — *Gallia* 30, 2, 1972, pp. 336-8, fig. 5; Chr. PILET, La Nécropole de Frenouville, Rouen, Musée dépt. des Antiquités, 1975 (*Exposition La Normandie Souterraine*), pp. 1-16, fig.
- (66) Furfooz (Namur). — J. NENQUIN, *La Nécropole de Furfooz*, Bruges, 1953, 107 pp., 19 fig., 12 pl. (NB : quelques erreurs dans l'attribution des objets aux tombes sont signalées par A. DASSON, La nécropole de Furfooz, *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, LV, 1959, pp. 121-194, 26 fig.).
- (67) Frauelleng (Moselle). — W. VEECK, Brandgräber in Alamannischen Reihengraberfriedhöfen Württembergs, *Germania*, VII, 1923, pp. 89-91.
- (68) La Gayole (Var). — *Gallia*, XX, 2, 1962, pp. 702-3, fig. 27.
- (69) Gelleneuve (Gers). — *Gallia*, XII, 1, 1954, pp. 224-5; *ibid.*, XIII, 2, 1955, pp. 214-16, fig. 15-16.
- (70) Gondrexange (Moselle). — E. LINCKENHELD, Villa romaine avec tombes de l'époque des invasions à Gondrexange, *Bull. Arch.*, 1932-1933, Paris, 1937, pp. 683-690, 2 fig. (plan).
- (71) Grand (Vosges). — M. TOUSSAINT, La reprise des fouilles de Grand, *Ann. de l'Est*, 1936, pp. 280-1; *id.*, Les fouilles de Grand, deuxième campagne archéologique, *Ann. de l'Est*, 1937, pp. 261-294, pl. V.
- (72) Grand Pien (Yonne). — *Gallia*, XVIII, 2, 1960, pp. 350-2, fig. 26-27.
- (73) Guer (Morbihan). — M. PETIT, Sépultures du Bas-Empire à Guer, *Ann. de Bretagne*, LXXVII, 1, 1970, pp. 273-278, 2 fig.
- (74) Guignières (Oise). — R. JACQUINZ, Fouilles de la nécropole mérovingienne de Guignières, *Doc. et Recherches : Bull. de la Soc. Arch. Hist. Geog. de Creil*, 63, 1969, 16 pp., 21 fig.
- (75) Guiry-en-Vexin (Val d'Oise). — J. SIRAT, Le cimetière mérovingien de Guiry, *Bull. Arch. du Vexin français*, 5, 1969, pp. 109-132, 4, 1968, pp. 95-118, 7 pl.
- (76) Guitancourt (Yvelines). — J. SIRAT, Le cimetière mérovingien de Guitancourt, *Bull. Arch. du Vexin Français*, 4, 1968, pp. 95-118, 7 pl.
- (77) Gye-sur-Seine (Aube). — J. SCAPULA, Le cimetière mérovingien de « Villers-Derrière », à Gye-sur-Seine (Aube), *Rep. Arch. de l'Est et Centre-Est*, 11, 1951, pp. 142-151, fig. 8-16 (plan).

(78) Halliot (Namur). — J. BREUER et H. ROOSENS, *Le cimetière franc de Halliot*, *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, t. XLVIII, 1956, pp. 171, 20 fig., pl. I-IV; J. WERNER, *Les tombes de Halliot et leur axe nord-sud* (Annexe I à l'étude de Halliot), *ibid.*, pp. 299-306 et J. WERNER, *Les Boucles de ceinture trouvées dans les tombes d'hommes VII, XI, XIII, XVI et XVII* (Annexe V), *ibid.*, pp. 320-336 et pl. X-XI.

(79) Hans, Justice (Marne). — G. GOURY, *Essai sur l'époque Barbare dans la Marne*, Nancy, 1908, 36 pp., 10 fig., 4 pl. en couleurs.

(80) Hérouvillette (Calvados). — J. DECAENS, *Un nouveau cimetière du haut moyen-âge en Normandie : Hérouvillette*, *Archéologie Médiévale*, 1, 1971, pp. 1-125, 30 pl. (plan).

(81) Herpes (Charente-Maritime). — P. DELAMAIN, *Le cimetière d'Herpes*, Angoulême, 1892, pp. 5-20, pl. I-XXVI en couleurs.

(82) Hochfelden (Bas-Rhin). — J.J. HATT, *Une tombe barbare du v^e siècle à Hochfelden (Bas-Rhin)*, *Gallia*, XXIII, 2, 1965, pp. 150-256, fig. 1-7.

(83) Hordain (Nord). — P. DEMOLON, *Cimetière et chapelle rurale mérovingienne à Hordain*, *Septentrion*, 4, 1974, pp. 71-72, fig.

(84) Hollogne-aux-Pierres (Liège). — J. ALENUS-LECEY et M. DRADON, *Tombes mérovingiennes à Hollogne-aux-Pierres*, *Arch. Belgica*, 101, 1967, pp. 5-90, 33 fig. (plan).

(85) Imiling-Nouxange (Moselle). — E. LINCKENHIED, *La nécropole d'Imiling-Nouxange et ses rites funéraires*, *Bull. Arch.*, 1930-1931, pp. 529-540, 2 pl.

(86) Isle-Aumont (Aube). — J. SCAPULA, *Fouilles de la Butte d'Isle-Aumont*, *Gallia*, VIII, 1950, pp. 77-94, 9 fig., plan; *id.*, *Habitudes successives sur la Butte d'Isle-Aumont d'après les fouilles de 1954*, *Rev. Arch. de l'Est et Centre-Est*, VII, 1956, pp. 268-284, fig. 97-114.

(87) Jandun (Ardennes). — P. PÉRIN (même réf. que Aubigny-les-Pothées), pp. 26-38 et 45-47, pl. IV-VIII.

(88) Krefeld-Gellep (Rhénanie). — R. PIRLING, *Die Chronologie des Gräberfeldes von Krefeld-Gellep*, *Communication au Colloque archéologique de Paris, 1973* (même réf. que Bâle-Bernerring); *Das Römisch-Fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep*, 2 vol., Berlin, 1966, avec 19 pl. et 25 fig., plan en couleurs et catalogue des tombes 1-1248 avec 133 pl.; *id.*, *Das Römisch-Fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep 1960-1963*, 2 vol., Berlin, 1974 (Band 8 : *Die Fränkische Altertümer des Rheinlandes*), 246 pp. texte, 9 pl. et 18 fig., plan en couleurs, catalogue des tombes 1249-2266 avec 159 pl.

(89) Lavoye (Meuse). — R. JOFFROY, *Le cimetière de Lavoye, nécropole mérovingienne*, Paris, Picard, 1974, 178 pp., 76 fig., pl. I-XXXVI, 6 plans.

(90) Lezéville (Haute-Marne). — E. SALIN, *Le cimetière barbare de Lezéville*, Paris et Nancy, 1922, 143 pp., 8 pl. en couleurs, 8 pl. en noir, 29 fig., plan.

(91) Liévin (Pas-de-Calais). — F. ROZEN, *Un cimetière de la fin du iv^e siècle près de la nécropole franque de Liévin*, *Rev. du Nord*, XLIX, 1967, pp. 741-770, 15 fig.

(92) Limerlé (Luxembourg). — F. BOURGEOIS, *Neuf tombes de la nécropole mérovingienne de Limerlé* (Fouilles de 1963), *Arch. Belgica*, 89, 1966, 32 pp., 13 fig., 2 pl.

(93) Londinières (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, *N.S.*, pp. 181-244, pl. VII-IX, XV, XVII; *id.*, *Seine-Inf.*, pp. 344-351, fig. (réf. complète sur Envermeu).

(94) Lorleau (Eure). — M. DOLLFUS, *Le cimetière franc de Lorleau* (Eure), *Gallia*, XX, 2, 1962, pp. 392-407, 15 fig. (plan).

(95) Lucy (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, *N.S.*, pp. 245-253, pl. IX (même réf. que Envermeu).

(96) Lumes (Ardennes). — E. SERVAT, *Ensembles archéologiques de la région*

ardennaise 2 : Le cimetière de Lumes, *Rev. Hist. Arden.*, VIII, 1973, pp. 1-47, 11 fig. (plan), pl. 1-10 et A-F.

(97) Maison-Blanche (Corrèze). — E. DESFORGES et P.F. FOURNIER, La nécropole de la Maison-Blanche, *Rev. d'Auvergne*, 45, 1, 1931, pp. 1-19, 8 fig.

(98) Maltrat (Marne). — R. LANTIER et A. THIERROT, Le cimetière de Maltrat à Vouciennes, *Rev. Arch.*, 1940, pp. 210-246, 9 fig. (plan).

(99) Marchélepot (Somme). — C. BOLLANGER, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot. Étude sur l'origine de l'art barbare*, Paris, 1909, 188 pp., 40 pl., 169 fig. (plan sommaire).

(100) Martres-de-Veyre. — A. AUDOLLENT, Les tombes à inhumation des Martres-de-Veyre, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XIII, Paris, 1963, pp. 275-328.

(101) Maule (Yvelines). — J. SIRAT, Le cimetière mérovingien de Maule : essai de chronologie, Communication au Colloque archéologique à Paris, 1973 (même réf. que Bâle-Berniering).

(102) Mazerny (Ardennes). — P. PÉRIN, La nécropole franque de Mazerny. Bilan des fouilles, avril 1963-janvier 1966, *Rev. Hist. Arden.*, 44, 1966, pp. 2-13, 5 fig. (plan). M. PÉRIN a eu l'obligeance de me fournir des précisions sur des tombes inédites.

(103) Mazinghem (Nord). — A. BOURGEOIS et R. TERRAILLER, Le cimetière mérovingien de Mazinghem, *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, XVII, 1952, pp. 345-367, 12 fig. (plan).

(104) Merlemont (Namur). — Y. WAUTELET, La nécropole Franque de Merlemont, *Arch. Belgica*, 100, 1967, 90 pp., 36 fig. (plan), 2 pl.

(105) Mézières, Bas-Empire (Ardennes). — J.-P. LEMANT, Le cimetière du Bas-Empire de Mézières, *Rev. Hist. Arden.*, IX, 1974, pp. 1-20, 9 fig. (plan).

(106) Mézières, Mérovingien : Manchester (Ardennes). — P. PÉRIN, J. CHALVIGNAC, J. HARMAND, E. SERVAT, J.-P. LEMANT, Le cimetière mérovingien de l'hôpital de Mézières, *Études Ardennaises*, 53, 1968, pp. 1-30, 6 fig. (plan), 10 pl. ; P. PÉRIN, Trois tombes de « chefs » du début de la période mérovingienne : les sépultures n° 66, 68 et 74 de la nécropole de Mézières (Ardennes), *Bull. de la Soc. Arch. Champenoise*, 65, 1972, pp. 2-70, 32 fig. ; P. PÉRIN, Ensembles archéologiques mérovingiens de la région Ardennaise. 4 : Le cimetière de l'hôpital de Mézières (fouilles 1969-1971), *Rev. Hist. Arden.*, X, 1975, pp. 1-47, 15 fig. (plan).

(107) Monceau-le-Neuf (Aisne). — J. PILLOY, *Études*, t. III, 1889, pp. 99-208, pl. IV-IX (réf. complète sur Abbeville).

(108) Monnet-la-Ville (Jura). — C. et M. MERCIER, *Le Cimetière burgonde de Monnet-la-Ville* (Annales Litt. de l'Univ. de Besançon), 1974, 106 pp., 35 pl., plan.

(109) Monséguir (Gers). — S. CAMPS, Fouilles de Neujon, *Bull. du Groupe Arch. de Monséguir*, 1972 et 1973, pp. 24-37, fig. 17-23 (plan).

(110) Morken (Rhénanie). — P. DOPPELFELD et R. PIRLINO, *Fränkische Fürsten* (cf. réf. sur Cologne, Cathédrale), pp. 66-74, 3 photogr. en couleurs, plan, et photogr. en noir 124-134.

(111) Hermes (Oise). — Abbé RENEY, *Le Mont de Hermes, les Francs et les Romains. Fouilles exécutées en 1878 et 1879 par M. l'abbé Hamard. Étude Archéologique*, Beauvais, 1880, 155 pp., 7 pl.

(112) Neuviq (Charente-Maritime). — L. MAURIN, Le cimetière mérovingien de Neuviq-Montguyon, *Gallia*, XXIX, 1, 1971, pp. 151-189, 17 fig. (plan, cartes).

(113) Neuville-les-This (Ardennes). — Abbé J. SERV, Ensembles archéologiques mérovingiens de la région Ardennaise : Le cimetière mérovingien de la Forge-Maillart à Neuville-les-This, *Rev. Hist. Arden.*, IX, 1974, pp. 21-53, 7 pl. (plan) fig.

(114) Obourg (Hainaut). — J. ALEXUS-LEGER, Tombes mérovingiennes à Obourg, *Arch. Belgica*, 113, 1969, 58 pp., 21 fig. (plan).

- (115) Omont (Ardennes). — P. PÉRIN, J. CHALVIGNAC, et J.-P. LEMANT, Une nécropole du Bas-Empire à Omont, *Bull. de la Soc. Arch. Champenoise*, 1972, pp. 61-79, 9 fig. (plan).
- (116) Oudenburg (Flandres-Est). — J. MERTENS et L. VAN IMPE, Het Laats-Romeins Grafveld van Oudenburg, *Arch. Belgica*, 135, 1971, 2 vol. 235 pp. texte, 95 fig., 92 pl. en noir (une en couleur) 5 plans.
- (117) Oyes (Marne). — RAMON DE BAYE, *Mémoire sur la nécropole franque d'Oyes*, extr. des comptes rendus du Congrès de la Soc. Franc. d'Arch. à Châlons-sur-Marne en août 1875; publ. Tours, 1876, 20 pp., 2 pl.
- (118) Parfondeval (Seine-Maritime). — Abbé COCHET, N.S., pp. 253-259, pl. IX; id., *Seine-Inf.*, pp. 252-254, fig. (même réf. que sur Envermeu).
- (119) Paris. — P. PÉRIN, Les caractères généraux des nécropoles mérovingiennes de la Champagne du Nord et de Paris, *Septentrion*, 3, 1973, pp. 23-36, 5 fig.; *Gallia* XV, 2, 1957, pp. 159-160 (rue de la Reine-Blanche, fig. 3, et rue Pierre Nicole, fig. 1-2); L. RENOU, Le cimetière mérovingien de Saint-Germain-des-Prés, d'après les fouilles anciennes. Thèse de l'École pratique des Hautes-Études, Paris, 1972 (en cours d'impression).
- (120) Pierre-Perthuis (Yonne). — Abbé B. LACROIX, Le cimetière mérovingien de Gratte-Loup à Pierre-Perthuis, Fouilles de 1948 à 1953, *Rev. Arch. de l'Est et Centre-Est*, IV, 1953, pp. 308-318, fig. 74-77, pl. XVII, XVIII.
- (121) Pinethun (Pas-de-Calais). — Abbé HAIGNIÈRE, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, Boulogne, 1866, pp. 16-44, pl. I-IX (plan).
- (122) Pinède (Hérault). — J. ARNAL, Le cimetière wisigothique des Pinèdes à Saint-Mathieu de Trévières (Hérault), *Gallia* XVII, 1, 1959, pp. 161-170, 12 fig. (plan).
- (123) Poitiers (Vienne). — F. EYGEN, Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers. Journal des fouilles du Père de la Croix, *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XI, Poitiers, 1933, 230 pp., tableaux, 7 pl. (plan).
- (124) Pompey (Meurthe-et-Moselle). — L. QUINTARD, Le cimetière franc du Champ des Tombes, à Pompey, *Mém. de la Soc. d'Arch. Lorraine*, VI, 1878, pp. 5-22, 2 pl.
- (125) Preures (Pas-de-Calais). — A. GRÉPIN, Le cimetière mérovingien de Preures, dans J. LESTOCQUOY, *Ét., Nécropoles et civilisations en Artois et Boulonnais*, *Mém. de la Comm. des Monum. Hist. du Pas-de-Calais*, VIII, Arras, 1957, pp. 283-335, 24 pl. photog.
- (126) Pronville (Nord). — Comte de PROYAT de BAILLESCOURT, Le cimetière mérovingien de Pronville, *Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai*, LXXXIX, 1947, pp. 1-14.
- (127) Pry (Namur). — A. BEQUET, Cimetière franc de Pry, *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, XXI, 1895, pp. 311-336, 2 pl. dont une en couleurs.
- (128) La Réole (Gironde). — *Gallia*, XXIX, 2, 1971, pp. 342-344, fig. 12-17 (plan).
- (129) Réville (Manche). — F. SCUVÉE, *Le Cimetière barbare de Réville (vi^e siècle)*, Caen, 1973, 214 pp., 50 fig., 21 pl. photogr., 7 plans hors texte.
- (130) Rhenen (Hollande). — J. YREY, La chronologie du cimetière de Rhenen, Communication au Colloque archéologique de Paris, 1973 (même réf. que Bâle-Bernerring). M. YREY a eu l'obligeance de me transmettre des renseignements supplémentaires.
- (131) Saint-Clément-sur-Guye (Saône-et-Loire). — H. GAILLARD, Le cimetière mérovingien de Saint-Clément-sur-Guye, « *La Physiothèse* », *Soc. des Sciences Naturelles et hist. de Montceau-les-Mines*, 77, 1972, pp. 148-66, 4 pl. plan, fig.
- (132) Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). — E. SALIN, Les tombes gallo-romaines et mérovingiennes de la basilique de Saint-Denis (fouilles de janv.-fév. 1957), Paris, 1968, 96 pp., 11 fig., plan, pl. I-XXVII (1 en couleurs); A. FRANCE-LANORD et

M. FLEURY, *Das Grab der Arnegundis in Saint Denis, Germania XL*, 1962, pp. 341-359, pl. 29-37 (29-31 en couleurs), 6 fig. (plan).

(133) Saint-Gelais (Deux-Sèvres). — J. BOISSET, *La nécropole mérovingienne de Saint-Gelais (Deux-Sèvres). Étude archéologique, Bull. de la Soc. Hist. et Scient. des Deux-Sèvres*, III, 1970, pp. 191-225, 18 fig. (plan).

(134) Saint-Laurent Choulans (Lyon). — P. WUILLEUMIER et A. AUDIN, *L'église et la nécropole Saint-Laurent dans le quartier Lyonnais de Choulans, (Étude archéologique)*, pp. 3-50, 15 photogr. en 8 pl., 4 fig., plan.

(135) Saint-Peyre (Hérault). — L. MEROC et G. FOUET, *Le cimetière mérovingien de Saint-Peyre à Félines-Minervois, Gallia*, XIX, 1, 1961, pp. 191-200, 10 fig. (plan).

(136) Saint-Quentin (Aisne). — T. ECK, *Les deux cimetières de Vermand et Saint-Quentin, récit complet des fouilles faites durant les années 1885, 1886 et 1887, Paris et Saint-Quentin*, 1891, pp. 286-308.

(137) Saint-Sulpice (Vaud, Suisse). — M. REYMOND, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice, Rev. Charlemagne*, 1911, n° 2, pp. 82-86, pl. IX; A. de MOULIN et J. GRUZZ, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice (suite), Rev. Charlemagne*, 1911, n° 3, pp. 146-155, fig. 6-7, pl. XX, XXI, XXII en couleurs *Id.*, même titre, *Rev. Charl.*, 1911 n° 4, pp. 171-179, fig. 8-9, pl. XXVI, XXVIII (noir) XXVII (couleurs), plan; *Id.*, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice (conclusion), Rev. Charl.*, 1912, n° 1-2, pp. 30-39, pl. III-IV.

(138) Samson (Namur). — A. DASNOY, *La nécropole de Samson (iv^e-v^e siècle), Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, LIV, 1968, pp. 277-333, 21 fig. (carte).

(139) Sauvillie (Vosges). — L. VILMINOT, *Le cimetière barbare de Sauvillie, Rev. des musées, fouilles et découvertes arch.*, 1928, pp. 102-106, 147-150, 175-179, 9 fig.

(140) Semide (Ardennes). — P. PÉRIX (même réf. que Aubigny-les-Pothières), pp. 41-44 et 48, pl. XI-XII.

(141) Sion (Meurthe-et-Moselle). — E. SALIN, *Le haut moyen-âge en Lorraine*, Paris, 1939, pp. 35-72, pl. I-VII, XX, XXIII (plan).

(142) Sissy (Aisne). — Th. ECK, *Les cimetières gallo-romains de Sissy et de Berthenecourt. Explorations... Aisne (même réf. que CASTRES)*, fasc. III, 1902, pp. 35-47, 2 fig.

(143) Spontin (Namur). — A. DASNOY, *Quelques ensembles archéologiques du Bas-Empire provenant de la région namuroise (Spontin, Flavion, Tongrinne, Jamiolle, Jambes, Treigne), Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, LIII, 1966, pp. 169-206, fig. 1-13.

(144) Strasbourg (Bas-Rhin). — Ch. A. STRAUB, *Le cimetière gallo-romain de Strasbourg, Strasbourg*, 1881, 136 pp., fig., 15 pl. photogr., plan et vue cavalière.

(145) Sublaines (Indre-et-Loire). — G. CORDIER, *Le site archéologique du dolmen de Villaine à Sublaines (Indre-et-Loire). Deuxième partie : Cimetière mérovingien, Gallia*, 32, 1, pp. 163-168, 33 fig., plan.

(146) Surice (Namur). — Y. WATTELET, *La nécropole mérovingienne de Surice, Arch. Belgica*, 107, 1968, 54 pp., 25 fig., 4 pl. (plan).

(147) Tongres (Limbourg). — H. ROOSENS et J. MERTENS, *Gravfondsten uit de Romeinse en Merovingische Tijd te Tongeren, Arch. Belgica*, 116, 1970, 27 pp., 13 fig., plan.

(148) Tournai, Hôtel de Ville (Hainaut). — F. HUBERT, *Cimetière du Parc de l'Hôtel de Ville de Tournai, Arch. Belgica*, 68, 1963, 60 pp., 21 fig., 7 pl.

(149) Trémont (Meuse). — E. SALIN, H.L.M. (même réf. que Sion), pp. 255-275, pl. XXXII, XXXIV (noir) et XXXIII (couleurs), fig.

(150) Trivières (Hainaut). — G. FAIDER-FEYTMANS, *Les cimetières mérovingiens (réf. sur CIELV)*, pp. 39-112, fig. 3-7 (cartes), pl. 1-64 (pl. 15, 17, 24, 28, 31-35 et 38 en couleurs).

- (151) Trou d'Enfer, Royaumeix (Meurthe-et-Moselle). — *Gallia*, VI, 1, 1948, pp. 236-7; *ibid.*, XXIV, 2, 1966, pp. 280-2, fig. 12-13.
- (152) Uzélot (Pas-de-Calais). — Abbé HAIGNERÉ, *Quatre cimetières* (même réf. que PINGETON), pp. 67-73, pl. X, XII-XIV, XVI-XVIII.
- (153) Varangéville (Meurthe-et-Moselle). — E. SALIN, Le cimetière de Varangéville, *Gallia*, IV, 1946, pp. 199-245, 39 fig. (plan).
- (154) Vaux-Donjon (Yonne). — Abbé PARAT, *Le cimetière mérovingien de Vaux-Donjon*, Avallon, 1911, 92 pp., 6 pl.
- (155) Vermand (Aisne). — TH. ECK, *Les deux cimetières* (réf. sur SAINT-QUENTIN), pp. 5-281, une pl. en couleurs et 20 pl. en noir (carte); J. PILLOY, *Études*, t. II, 1895 (même réf. que ABBEVILLE), pp. 76-336, pl. 1-19 (carte); pp. 38-52 avec pl. en couleurs (p. 52).
- (156) Vert-la-Gravelle (Marne). — R. LANTIER, Un cimetière du IV^e siècle au Mont Augé (Vert-la-Gravelle, Marne), *Antiquité Classique*, 17, 1948, pp. 374-401, 12 fig. (plan sommaire).
- (157) Vieil-Aitre (Meurthe-et-Moselle). — L. QUINTARD, *Les fouilles du Vieil-Aitre*, Nancy, 1895, 31 pp., 5 pl. (plan).
- (158) Vieuxville (Lège). — J. BREUER et H. ROSENS, La trouvaille de Vieuxville (Annexe VII à HAILLOR), pp. 340-359, fig. 30-34.
- (159) Villarzel-Cabardès (Aude). — L. GUIRAUD et D. CATTENEO, Le cimetière à inhumation du « Mourg des Morts » à Villarzel-Cabardès, *Bull. de la Soc. d'Études Scient. de l'Aude*, 68, 1968, pp. 183-194, 3 fig. (plan); *id.*, Le cimetière wisigothique du « Mourg des Morts » à Villarzel-Cabardès. Sondages de 1969, *Bull. de la Soc. d'Études Scient. de l'Aude*, 69, 1969, pp. 157-168, 3 fig.
- (160) Villey-Saint-Étienne (Meurthe-et-Moselle). — E. SALIN, H.L.M. (même réf. que SION), pp. 79-254, fig., pl. IX-XXXI, XXXV-XLI (XXII-XXXIII, XXXIII sont en couleurs).
- (161) Villers-Semeuse (Ardennes). — P. PÉRIN (même réf. que AUDIGNY-LES-POITIÈRES), pp. 19-22, et 45, pl. I.
- (162) Vron (Somme). — Cl. SEILLIER, La chronologie du cimetière de Vron, Communication au Colloque archéologique de Paris, 1973 (même réf. que Bâle-Bernerring); Cl. SEILLIER, J.-Y. GOSSELIN, D. PITON, Caractères généraux de la nécropole de Vron (Somme), *Septentrion*, 3, 1973, pp. 66-70, 6 fig.
- (163) Waldisse (Moselle). — *Gallia*, XI, 1953, pp. 142-145, fig. 4-8.
- (164) Wittislingen (Allemagne du Sud). — J. WERNER, *Das Alamantische Fürstengrab von Wittislingen*, Munich, 1950, 94 pp., 32 fig., 6 cartes.